Nations Unies

S/PV.7750



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7750e séance

Jeudi 28 juillet 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Kishida/M. Bessho/M. Okamura	(Japon)
Membres :	Angola	M. Chikoti
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Vallini
	Malaisie	M. Aman
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ndiaye
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Consolidation de la paix en Afrique

Lettre datée du 1er juillet 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/586)

16-23928 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation et pérennisation de la paix

Consolidation de la paix en Afrique

Lettre datée du 1er juillet 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/586)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et aux autres représentants présents à la séance d'aujourd'hui. Leur participation confirme l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentant de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de Chypre, de la Côte d'Ivoire, du Danemark, de l'Éthiopie, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, du Kazakhstan, du Maroc, du Mexique, de l'Ouganda, du Pakistan, de la Pologne, du Portugal, de la République de Corée, du Rwanda, de la Sierra Leone, de la Slovaquie, de la Suisse, de la Thaïlande et de la Turquie à participer à la présente séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes qui vont présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. Mme Amina Chawahir Mohamed, Ministre des affaires étrangères et du commerce international du Kenya et Présidente de la Commission de consolidation de la paix; et S. E. M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Carl Hallegard, Ministre conseiller à la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/586, qui contient un lettre datée du 1er juillet 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : La consolidation de la paix est au cœur des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les pays en proie à un conflit partout dans le monde. Les résolutions historiques adoptées dernièrement par l'Assemblée générale et le Conseil soulignent que la pérennisation de la paix est une responsabilité partagée des gouvernements, des parties prenantes nationales et de l'ONU.

La paix en Afrique est une priorité absolue. Alors que nous sommes réunis ici, le Soudan du Sud reste en équilibre précaire au bord de l'abîme. Les promesses de paix, de justice et d'horizons nouveaux dont était porteur le nouvel État ont été gaspillées. Je suis horrifié par l'ampleur des violences sexuelles signalées par nos équipes des droits de l'homme. Nous exigeons des comptes pour toutes les atrocités commises et un engagement de la part des dirigeants sud-soudanais à l'égard du processus de paix. L'instabilité perdure également en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Libye, au Mali et dans un certain nombre d'autres pays.

C'est pour tous une source de vive préoccupation. Mais il importe aussi de souligner que l'histoire de l'Afrique, ce n'est pas que cela. Il y a aussi un autre tableau, dont on ne parle que peu, d'économies en pleine croissance, d'amélioration du niveau de vie et d'essort de l'espace démocratique. Notre responsabilité à tous est de cultiver ces germes de paix et de prospérité. L'un des moyens par lesquels nous pouvons le faire est de favoriser des institutions ouvertes à tous, transparentes, efficaces et responsables et d'aider les pays africains à atteindre les objectifs de développement durable. Dans un contexte de faiblesse des institutions, les pays ne peuvent prospérer. Des institutions ouvertes à tous et comptables de leur action renforcent les liens entre les États et les citoyens. Elles permettent d'assurer la sécurité et la justice, de limiter la corruption, de faire

reculer la marginalisation et de prévenir les tensions ethniques. Elles favorisent la fourniture de services essentiels, allant de l'assainissement et des soins de santé aux conditions permettant aux activités commerciales de prospérer. Elles offrent un moyen de régler les différends et de prévenir le déclenchement de conflits violents. Elles constituent le point d'ancrage de la paix et du développement durable.

Le renforcement d'institutions efficaces et légitimes n'est pas aisé, mais nous avons tiré à cet égard quelques enseignements essentiels.

Premièrement, il n'existe pas de solutions toutes faites. Le renforcement des institutions doit s'inscrire dans les contextes historique, politique, social, culturel et économique nationaux. Tenter d'imposer un modèle extérieur à un pays sortant d'un conflit peut faire plus de mal que de bien. Il faut accorder la priorité au renforcement des institutions existantes afin de fournir les services dont la population a besoin.

Deuxièmement, le renforcement des institutions doit reposer sur un accord politique. La prise en charge et la direction des processus au niveau national sont capitales. Cela suppose un large dialogue sans exclusive auquel participent le Gouvernement, les autorités locales, les groupes sociaux, le secteur privé et la société civile, en particulier les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés. Ce type de dialogue permet d'améliorer la cohésion sociale, de renforcer la légitimité de l'État et d'accroître la viabilité des réformes.

Troisièmement, le renforcement des institutions est un processus de longue durée qui peut parfois prendre des décennies. Les institutions de chaque pays doivent pouvoir se développer pas à pas, afin d'être en mesure d'expérimenter, d'apprendre, de s'adapter. Toutefois, les populations locales doivent également pouvoir constater des progrès rapides et concrets. Les dividendes de la paix sont essentiels, et les impressions données sont décisives. Si les attentes sont élevées et non satisfaites, même si des progrès sont faits, les causes de friction peuvent se multiplier. Il n'est pas facile d'évaluer les effets du renforcement des institutions. Les résultats peuvent ne pas être concrets ni précis des années durant. Les pressions exercées par les pays donateurs pour obtenir des résultats immédiats peuvent nuire à la réalisation des objectifs de développement à long terme et, au bout du compte, à la paix. Par conséquent, nous devons, en assumant notre responsabilité partagée, faire preuve de sagesse, de détermination et de patience.

Les missions des Nations Unies et les acteurs humanitaires et de développement sont déterminés à travailler de concert pour appuyer la remise en place et le renforcement des institutions en Afrique. En Somalie, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale appuient le Gouvernement dans le cadre du New Deal pour la Somalie afin de rétablir les fonctions essentielles de l'État, y compris par un programme phare de renforcement des capacités. Nous aidons le pays à mettre en place des institutions publiques plus solides à même de fournir des services et d'en assurer l'accès, et nous aidons ainsi le Gouvernement fédéral à établir et gagner la confiance de la population dans l'autorité de l'État, en particulier en dehors de Mogadiscio, dans les zones reprises récemment.

En République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et l'équipe de pays des Nations Unies ont travaillé à un programme intégré d'initiatives en matière de justice, de gouvernance locale et de développement à l'appui de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Ce programme est axé sur la fourniture de services de base dans les zones stabilisées au Nord-Kivu, et pour prévenir des causes de friction qui pourraient aboutir à un nouveau conflit.

Enfin, l'ONU et la Banque mondiale ont mis au point ensemble un outil de diagnostic visant à évaluer les fonctions essentielles de l'État et à identifier les mesures clefs à prendre pour assurer des services essentiels. Sur la base de l'expérience acquise en 2014 en République centrafricaine, quand l'ONU et la Banque mondiale ont fourni une aide pour le paiementes salaires des fonctionnaires, cet outil est actuellement mis à l'essai en Libye, et nous espérons être en mesure de le déployer au Soudan du Sud et au Yémen. L'appui aux fonctions essentielles de l'État est déterminant durant la phase initiale de relèvement et constitue un élément essentiel du processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État.

Ces dernières années, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques ont vu notablement augmenter les mandats de renforcement des institutions qui leur sont confiés par le Conseil. Néanmoins, ces mandats n'ont pas toujours été assortis de calendriers réalistes ou des ressources et de l'appui nécessaires. Je

me félicite que la Cinquième Commission ait affecté des crédits au titre du budget d'un certain nombre d'opérations de maintien de la paix pour des activités touchant les programmes axés sur le renforcement des institutions, y compris en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Cependant, le déficit demeure important. Bien que le Fonds pour la consolidation de la paix ait été salué dans le cadre des examens récents des questions relatives à la paix et à la sécurité, il doit faire face à un très grave déficit de financement. Afin d'honorer l'engagement pris collectivement en faveur de la pérennisation de la paix, je demande aux gouvernements d'aider la conférence d'annonces de contributions prévue en septembre pour le Fonds pour la consolidation de la paix à atteindre l'objectif de financement de 300 millions de dollars. Je remercie de leurs efforts les pays organisateurs : le Kenya, le Mexique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Somalie, Sri Lanka et la Suède.

Le renforcement des institutions implique un partenariat, une cohérence et une coordination solides entre de nombreux acteurs : les organes intergouvernementaux, le Siège et le terrain, les organismes présents sur le terrain, les institutions financières internationales, les organisations régionales et la société civile. La Commission de consolidation de la paix offre un cadre important permettant de concentrer l'attention de tous ces acteurs sur le renforcement des institutions à long terme. Elle peut contribuer à mobiliser des ressources, à partager des enseignements et à maintenir l'engagement de la communauté internationale. J'engage le Conseil de sécurité à faire fond sur la résolution 2282 (2016) relative à la pérennisation de la paix adoptée récemment et sur les délibérations auxquelles il a procédé dans le cadre du dialogue interactif informel conduit par la France en juin pour continuer de renforcer ses relations avec la Commission de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à Mme Mohamed.

Mme Mohamed (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de nous donner la possibilité de participer à cet important débat consacré à la consolidation de la paix en Afrique. Je vous félicite de l'accession du Japon à la présidence du Conseil pour le mois de juillet et de la façon dont vous en menez les travaux. Je vous remercie également du document de réflexion que vous avez élaboré pour nous à cette occasion (S/2016/586), qui nous a servi de guide, et continuera de le faire, dans le débat sur cette importante question.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé d'ensemble, ainsi que de son impulsion, de sa sagesse, de son engagement et de sa patience.

Le Kenya a l'honneur de participer au présent débat, qui se tient juste avant la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD VI), prévue les 27 et 28 août à Nairobi. L'engagement historique du Japon en Afrique et la fiabilité de son partenariat avec le continent dans les domaines de la paix et du développement sont bien connus. La tenue de la TICAD VI en Afrique est un signe de la réaffirmation de la fermeté de l'engagement du Japon en faveur de notre continent.

Je félicite le Conseil de sécurité du rôle qu'il joue dans la stabilisation des pays en conflit. Dans un monde de plus en plus complexe et où tout se tient, on ne saurait trop insister sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Tous les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix sont des pays africains. La consolidation de la paix reste indispensable pour notre continent, qui demeure confronté à des défis sans précédent à l'heure de la mondialisation, de la propagation de la démocratie et du renforcement de l'intégration régionale. Certains des défis auxquels l'Afrique est confrontée n'ont pas changé. La principale différence aujourd'hui tient au fait que le continent est déterminé, plus que jamais, à les relever. Je voudrais donner un aperçu des quelques mesures que l'Afrique a prises pour s'attaquer aux défis auxquels elle est confrontée.

Premièrement, l'Afrique a décidé, en 2002, de créer l'Union africaine, appelée à remplacer l'Organisation de l'unité africaine, qu'elle a assortie d'un cadre devant permettre la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Ce cadre a jeté les bases de l'institutionnalisation de la consolidation de la paix en Afrique. Il a permis de mettre en place des institutions telles que la Commission de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, le Groupe des Sages, la Force africaine en attente et le Fonds africain pour la paix. Ces institutions, qui en sont encore à différents stades d'évolution, constituent le fondement de la consolidation de la paix en Afrique. La relance récente, lors du Sommet de l'Union africaine à Kigali ce

mois-ci, du Fonds africain pour la paix, sous une version revue et corrigée, témoigne une nouvelle fois de notre engagement en la matière.

Deuxièmement, les pays africains ont revitalisé les initiatives déjà en vigueur en matière d'intégration économique régionale, en vue de parvenir à une paix durable et une prospérité partagée. Aujourd'hui, les organismes régionaux – le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Union du Maghreb arabe et la Communauté d'Afrique de l'Est – sont déterminés à pérenniser la paix au moyen de partenariats commerciaux et économiques. Nous avons tous exprimé notre volonté de faire partie de la Zone de libre-échange continentale. Notre objectif est d'améliorer la liberté de circulation des biens, des services et des personnes.

Troisièmement, nous avons établi des partenariats stratégiques institutionnalisés avec l'Organisation des Nations Unies et ses organismes dans tous les domaines relatifs à la paix et à la sécurité, sur la base d'une prise de décision concertée, de la division du travail et du partage des charges et des responsabilités. Ces relations ont évolué, passant de consultations ponctuelles à des arrangements de principe, systématiques et prévisibles, par l'intermédiaire de la mise sur pied du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, dont les travaux se développent activement.

Le défi consistant à garantir l'efficacité de la consolidation de la paix est désormais la principale source de préoccupation des décideurs politiques de notre continent, et d'ailleurs. Compte tenu du caractère évolutif des conflits en Afrique, il a fallu institutionnaliser la consolidation de la paix en créant la Commission de consolidation de la paix en 2005. La Commission de consolidation de la paix, qui rassemble différents acteurs, nationaux et internationaux, a pour son objectif de prévenir le déclenchement ou la reprise des conflits dans les pays qui ont connu un conflit. Il s'agit, essentiellement, de contracter des partenariats efficaces pour pérenniser la paix. Tout véritable partenariat commence, de fait, à l'échelle locale, avant de passer aux niveaux national, régional et international. Tout ce processus, qui vise à ne laisser personne de côté, doit associer le secteur privé, la société civile, les femmes et les jeunes. Des partenariats efficaces conservent un rôle essentiel dans la pérennisation de la paix et le développement en Afrique. Bien entendu, il a été largement démontré qu'il ne saurait y avoir de paix sans développement.

Cela fait exactement trois mois que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté des résolutions identiques sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490) a servi de base à ces deux résolutions tournées vers l'avenir. Le rapport indique également que le cloisonnement existant entre différents organes intergouvernementaux traitant de la paix et de la sécurité, dont chacun détient une pièce du puzzle de la consolidation de la paix, s'est révélé être un obstacle grave pour les opérations sur le terrain, où sont menées les activités de consolidation de la paix. Ces résolutions ont inauguré le principe de pérennisation de la paix, qui souligne la nécessité d'investir davantage dans la gouvernance, la sécurité et le développement dans le cadre des phases consécutives de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits signifie qu'il faut reconnaître la primauté de la politique dans le règlement pacifique des différends, question qui a été évoquée par le Secrétaire général. L'importance qu'il y a à investir dans les systèmes d'alerte rapide au lieu de réagir face à des flambées de violence est claire, particulièrement en ce qui concerne les cas qu'il a évoqués. Une mise en œuvre intégrale de ces résolutions pourrait permettre de moins compter sur les opérations militarisées face aux conflits en Afrique et de privilégier au contraire une interaction plus politique et des stratégies de développement pouvant permettre une consolidation de la paix efficace.

Le Commission de consolidation de la paix s'efforce de faire respecter les principes d'appropriation nationale et d'encadrement national dans la mise en œuvre des initiatives de consolidation de la paix. Nous en sommes conscients. De même, le Fonds pour la consolidation de paix a fourni des financements indispensables en vue de la mise en place et du bon fonctionnement des institutions nationales qui jouent un rôle central dans les processus de consolidation de la paix, face aux différents défis. Je voudrais faire les observations suivantes sur la voie à suivre pour pérenniser la paix en vue de parvenir au développement en Afrique.

Premièrement, le processus de consolidation de la paix ne peut pas aboutir si la moitié de la population en est exclue. Partout en Afrique, le rôle inestimable que jouent les femmes tout au long du cycle de conflit – et pas seulement pendant la reconstruction après les conflits – et la capacité qu'elles ont de donner corps à la paix, de la porter et de la promouvoir sont bien connus. Il faut, en priorité, transcender les problématiques culturelles qui entravent la participation des femmes aux efforts de pérennisation de la paix, prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les débats relatifs à la consolidation de la paix et faire participer les femmes à la prise de décision à tous les niveaux. J'ai le plaisir d'annoncer que les travaux d'élaboration d'une stratégie de prise en compte systématique de l'impératif d'égalité des sexes sont en bonne voie au sein de la Commission de consolidation de la paix, et je suis convaincue que cette stratégie permettra de renforcer l'engagement de la Commission dans des activités de consolidation de la paix soucieuses de l'égalité des sexes. Nous comptons présenter officiellement cette stratégie en vue de son adoption au début de septembre.

Deuxièmement, la Commission de consolidation de la paix ne peut être efficace que si les discussions politiques et les discussions sur les politiques publiques s'accompagnent d'un appui financier prévisible pour les priorités essentielles. Comme je l'ai déjà indiqué, le nouveau Fonds africain pour la paix, chargé d'appuyer les opérations de paix menées par l'Union africaine, a été lancé lors du Sommet de l'Union africaine à Kigali. Il souffre encore d'une pénurie de financements.

De même, nous reconnaissons tous le rôle essentiel que joue le Fonds pour la consolidation de la paix, en particulier en Afrique. Sa souplesse de fonctionnement et l'incidence qu'il a sur nos efforts collectifs de pérennisation de la paix, dans des laps de temps très courts, sont incontestables. Cependant, ce Fonds souffre perpétuellement et cruellement d'un manque de financements. C'est dans ce contexte que le Kenya, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède, le Mexique, Sri Lanka et la Somalie organiseront conjointement une conférence des donateurs pour le Fonds pour la consolidation de la paix le 21 septembre, en marge de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Je saisis cette occasion pour inviter tous les États Membres à y participer.

Enfin, je voudrais faire quelques observations à titre national en ma qualité de représentante du Kenya.

Je suis venue ici dans le sillage de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dont j'assurais la présidence et dont les travaux, sur le thème « Des décisions aux actions » se sont conclus avec succès vendredi dernier à Nairobi. La Conférence a souligné l'importance de mesures internationales de soutien telles que l'accès aux marchés, l'aide publique au développement, l'augmentation des flux d'investissement, la fourniture d'une assistance technique et le transfert de technologies, autant d'éléments fondamentaux du renforcement de la résilience économique des pays et des collectivités dans les pays en développement. Il est bien connu que le renforcement du développement économique favorise la résilience face aux risques et aux facteurs de vulnérabilité dans les États les plus fragiles. Par conséquent, la consolidation de la paix doit contribuer à maximiser les possibilités sur les plans commercial, de l'investissement et du développement. Il ne fait aucun doute que ces efforts exigent un appui collectif, coordonné et durable des États et des acteurs non étatiques.

En outre, dans le sillage de l'adoption historique, en 2015, de programmes mondiaux de la plus haute importance, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le rétablissement de la paix et de la sécurité doit continuer à sous-tendre les efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable.

Compte tenu de l'interdépendance des objectifs de développement durable, les travaux de la Commission de consolidation de la paix doivent s'insérer dans ceux de tous les autres organismes et programmes qui promeuvent le développement social, économique et politique, et les compléter. Le fossé entre consolidation de la paix, assistance humanitaire et développement doit être comblé et ces domaines doivent être abordés comme un tout, de manière que chacun, partout, ait la possibilité de connaître la paix et la prospérité.

Je tiens à assurer à tous les participants que nous sommes très attachés à la poursuite de la paix sur le continent et au-delà, car nous considérons qu'elle est une condition indispensable pour le développement et la prospérité. C'est pourquoi nous nous inquiétons que l'Union européenne ait réduit son financement à la Mission de l'Union africaine en Somalie et à d'autres missions de l'Union africaine – une décision qui nous semble en porte-à-faux par rapport à notre objectif

collectif d'instaurer une paix durable dans notre région du monde. J'espère que cette question continuera de faire l'objet de l'attention du Conseil.

Une fois encore, je tiens à remercier le Japon d'avoir organisé le présent débat. Je voudrais inviter tous les membres du Conseil à la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui se tiendra à Nairobi les 27 et 28 août. Nous souhaitons que le lien entre la paix, la consolidation de la paix, la sécurité et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soit mis en exergue et en lumière.

Pour terminer, je voudrais dire que nous accueillons favorablement l'outil diagnostique mis au point par l'ONU et la Banque mondiale. Au Kenya, nous savons bien qu'il est sage et fondé de mettre la technologie au service de l'humanité. À cet égard, nous avons mis au point trois technologies et applications : le projet « Umati » pour la gestion des foules; le projet « Uwiano », qui porte sur la réconciliation; et « Ushahidi », qui signifie « témoin » ou « témoignage ». Le programme Ushahidi a été utilisé au Kenya, ainsi qu'en Haïti et au Japon, entre autres pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Mohamed de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chergui.

M. Chergui (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre japonais des affaires étrangères, S. E. M. Kishida, de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ma sœur africaine, S. E. Mme Amina Mohamed, Ministre kényane des affaires étrangères et du commerce international, ainsi que tous les Ministres ici présents.

Je tiens, au nom de l'Union africaine, à remercier le Conseil de sécurité, ainsi que le Japon, d'avoir organisé le présent débat public consacré à la consolidation de la paix en Afrique. Le niveau des délégués réunis dans cette salle aujourd'hui témoigne de l'importance que nous attachons tous à la question critique de la consolidation de la paix en Afrique.

Pour commencer, je tiens à dire que je m'associe pleinement à la contribution importante que vient de faire ma consœur, Amina, sur cette question.

Comme chacun le sait, en 2013, l'Union africaine a fêté ses 50 années d'existence – puisque cet organe continental est né en 1963 – sur le thème du panafricanisme et de la renaissance africaine. Tout en rappelant les grands pas en avant que le continent a faits dans les domaines économique, politique et social, nous avons toutefois conscience qu'il reste de nombreux défis à relever en matière de paix et de développement en Afrique. Nous devons donc continuer à entreprendre des initiatives et des efforts soutenus, audacieux et novateurs, inspirés par les ambitions qui ont conduit à la naissance de l'Union africaine et de l'organisation qui l'a précédée, l'Organisation de l'unité africaine.

C'est dans ce contexte que le thème du débat public d'aujourd'hui entre en résonance avec notre projet d'offrir une Afrique meilleure à tous nos concitoyens, en particulier les femmes et les jeunes, qui sont particulièrement touchés par les conséquences tragiques des conflits et ont souvent du mal à accéder aux ressources propres à leur garantir de meilleures conditions de vie et, partant, à contribuer à l'édification de la nation. L'expérience a montré que le fait de ne pas veiller à la consolidation de la paix doit clairement être considéré comme une menace pour la paix et la sécurité humaine, et c'est une réalité pour de nombreux pays d'Afrique, notamment ceux qui sortent d'un conflit. Je tiens à souligner que le cadre politique de l'Union africaine sur la reconstruction et le développement post-conflit, qui a été entériné il y a 10 ans par son Conseil exécutif et fait autorité, énonce six indicateurs qui forment le socle d'une reconstruction et d'un développement post-conflit viables, à savoir la sécurité, l'assistance humanitaire d'urgence, la gouvernance politique et la transition, la reconstruction et le développement socioéconomiques, les droits de l'homme, la justice et la réconciliation, ainsi que les femmes et le genre. En vertu de ce cadre politique, l'Union africaine doit œuvrer de concert avec les communautés économiques régionales, les organismes pertinents des Nations Unies et d'autres institutions, ainsi que les organisations non gouvernementales africaines afin de concrétiser et de consolider la reconstruction et le développement post-conflit dans les États enclins aux conflits ou qui en sortent.

Depuis l'adoption de la politique relative à la reconstruction et au développement post-conflit, la Commission de l'Union africaine a pris un certain nombre de mesures en vue de son application, parmi lesquelles le recensement des activités conjointes à l'appui de la mise en œuvre des accords de paix dans les États membres de l'Union africaine qui sortent d'un conflit, la réalisation de missions d'évaluation des besoins, la consolidation et l'accélération de la réforme du secteur de la sécurité et des programmes de

désarmement, démobilisation et réintégration, et une collaboration soutenue avec les groupes et mécanismes régionaux et les organisations de la société civile. Ces initiatives ont également porté sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales encourageant une participation effective des femmes dans les cadres de paix et de sécurité au niveau régional et national, et la réalisation de projets à effet rapide et de projets de renforcement de la paix dans les zones de déploiement d'opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, par le biais des bureaux de liaison de l'Union africaine.

Deuxièmement, tous les programmes et politiques en matière de reconstruction et de développement post-conflit sont tenus de prendre systématiquement en compte la problématique de l'égalité des sexes et de respecter la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que les instruments de l'Union africaine y relatifs. Incitant à poursuivre sur la voie de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, la Commission de l'Union africaine a appuyé des initiatives visant à promouvoir la participation des femmes aux processus démocratiques et à la mise en place des institutions dans les contextes d'après-conflit.

Troisièmement, la Commission de l'Union africaine entretient des contacts avec un certain nombre de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de son cadre politique sur la reconstruction et le développement post-conflit. La Commission de consolidation de la paix, entre autres entités des Nations Unies, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, les organisations de la société civile et les acteurs bilatéraux sont quelques-uns des partenaires clefs avec lesquels nous avons coopéré jusqu'ici. Cette année, alors que nous célébrons le dixième anniversaire du cadre politique de l'Union africaine sur la reconstruction et le développement post-conflit, il nous faut nous pencher sur l'évolution du discours mondial autour de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit, ainsi que sur la manière dont il influe sur nos interventions, à la lumière de difficultés stratégiques, structurelles et opérationnelles qui sont intimement liées. Organisation dynamique, l'Union africaine a pris bonne note de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, du rapport du Groupe consultatif d'experts (voir S/2015/490), du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) et des conclusions de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) (voir S/2015/716). Je voudrais mettre en avant plusieurs des enseignements que nous avons tirés et sur lesquels nous pouvons faire fond pour accroître l'efficacité de la consolidation de la paix en Afrique.

Premièrement, la leçon la plus évidente est illustrée par la recrudescence récente de la violence et de l'instabilité dans certains pays qui sortaient d'un conflit, ce qui a mis en exergue la nécessité absolue de disposer de stratégies et d'interventions cohérentes en matière de reconstruction et de développement post-conflit en Afrique.

Deuxièmement, compte tenu de l'ampleur et de la complexité des difficultés liées à la reconstruction et au développement post-conflit, il convient d'accorder une plus grande attention à la cohérence et à la coordination de tous les acteurs, afin d'accroître la synergie entre eux et de mieux intégrer la planification et les opérations, ce qui aboutira de fait à une mise en œuvre structurée et efficace. Cela exigera d'instaurer une coordination étroite aux niveaux stratégique, politique et opérationnel, en vue de consolider la mise en œuvre des initiatives de reconstruction et de développement après un conflit par l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. À la lumière des deux rapports de l'ONU sur la consolidation de la paix et les opérations d'appui à la paix (voir S/2015/490 et S/2015/446), nous attendons avec intérêt de trouver et de promouvoir des modalités créatives communes permettant de remédier à la réalité actuelle persistante qu'est la mise en œuvre décousue et incohérente des initiatives de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits et de conjuguer nos efforts avec ceux d'autres programmes de paix et de sécurité au niveau de l'Union africaine, des mécanismes régionaux et des États Membres afin d'avoir plus d'impact. En outre, si elles sont correctement calibrées, les interventions de reconstruction et de développement conduites par l'Union africaine après un conflit peuvent jouer un rôle essentiel dans les stratégies de prévention des conflits de l'Union africaine. Il faut, pour cela, tenir compte des dimensions régionales et du caractère transnational des conflits en Afrique, qui exigent de mettre au point des interventions de reconstruction et de développement après un conflit tenant compte de ces réalités.

Par ailleurs, en vue de remédier au partage limité des enseignements retenus et des meilleures pratiques de l'ONU et de l'Union africaine, l'Union africaine et le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies doivent déterminer des modalités pratiques de partage

de leurs expériences, en mettant l'accent sur des mesures qui permettront d'élaborer des outils adaptés de gestion des connaissances et de partage de l'information pour que le continent et les mécanismes régionaux soient en mesure d'appliquer leur politique de reconstruction et de développement après un conflit. À cet égard, la tenue annuelle d'une réunion de l'Union africaine et de l'ONU consacrée au partage d'expériences et d'enseignements retenus et à la mise en œuvre de la politique de reconstruction et de développement après un conflit doit devenir une pratique établie.

Il est un certain nombre de problèmes interconnectés liés au financement auxquels nous avons dû trouver des solutions novatrices. Premièrement, l'une de ces innovations est l'Initiative africaine de solidarité, dont la conférence de financement a été lancée en juillet 2013 à Addis-Abeba dans le contexte des activités commémoratives du cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine. L'objectif est de mobiliser les Africains pour venir en aide aux Africains. Cette mobilisation englobe le partage d'expériences, de meilleures pratiques, la mise à disposition de structures de formation, l'échange de modèles de familiarisation et le renforcement des capacités.

L'objectif général est de promouvoir un changement de paradigme qui favorise l'autonomie africaine, dans l'esprit de la devise « L'Afrique vient en aide à l'Afrique ». Je tiens à souligner que l'Initiative ne vise nullement à négliger l'appui que fournissent les partenaires existants ou nouveaux. Au contraire, elle vise à donner la possibilité à l'Afrique de générer des idées originales additionnelles pour régler les problèmes liés à la reconstruction au sortir d'un conflit et au développement et pour contribuer à relancer la promotion de solutions africaines aux problèmes complexes liés à la reconstruction après un conflit et au développement.

La mise en œuvre de cette initiative prendra également en considération les initiatives existantes de reconstruction après un conflit en Afrique, ainsi que toute autre initiative émergente telle que le dialogue mondial sur la fragilité, et encouragera la poursuite des efforts visant à harmoniser la compréhension du concept de transition-relèvement-développement dans le contexte africain. Nous espérons que l'Initiative africaine de solidarité permettra de galvaniser le secteur privé, qui est un acteur important de la reconstruction et du développement socioéconomique. La contribution du secteur privé à la lutte menée par l'Union africaine contre l'épidémie d'Ebola fournit à cet égard des enseignements précieux.

À ce stade, il convient également de souligner la nécessité de prendre en compte les perspectives locales et d'autonomiser les populations marginalisées pour pérenniser la paix. Les efforts visant à associer les communautés locales et à convertir leur contribution en nature et leurs connaissances spécifiques en plans et programmes cohérents obligent à faire preuve de patience et à augmenter les ressources, et comportent des risques de sécurité lorsque les conflits se prolongent. Il est toutefois essentiel d'élaborer des mécanismes de participation locale et d'autonomisation pour pérenniser la paix.

Si l'on veut que la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits en Afrique dépassent le stade d'une réussite partielle, la Commission de l'Union africaine et le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies doivent envisager de mettre au point une stratégie décennale conjointe de mise en œuvre, en menant des activités rigoureuses de suivi et d'évaluation pour permettre à de nombreuses familles, communautés et sociétés de bénéficier davantage des dividendes de la paix en Afrique.

Ce dont nous avons besoin, c'est que l'Union africaine et l'ONU jouent pleinement leur rôle, car cela permettrait de consolider durablement la paix, les droits de l'homme et le développement en Afrique. Ce faisant, nous serons plus à même d'anticiper les conflits futurs et d'adapter nos interventions en conséquence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Chergui de son exposé.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration élaborée en son nom par le Président sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de la précieuse contribution qu'ils ont apportée à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil souscrivent à la déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2016/12.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de ministre des affaires étrangères du Japon.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma sincère appréciation pour les exposés riches d'enseignements et perspicaces que viennent de nous présenter le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'Ambassadrice du Kenya,

Mme Amina Chawahir Mohamed, et le Commissaire Smail Chergui, de l’Union africaine. Je tiens également à remercier les Ministres angolais, français, malaisien et sénégalais de leur présence ici aujourd’hui.

En premier lieu, nous devons nous demander pourquoi nous devons aborder la question de la consolidation de la paix en Afrique. La réponse est assez simple. L’Afrique et sa population ont une riche culture et de riches traditions ainsi qu’un énorme potentiel de croissance future. Certains pays d’Afrique sont néanmoins en proie à des conflits, à des affrontements et au terrorisme.

Comme nous le savons, la République du Soudan du Sud est confrontée à de graves problèmes. Des soldats de la paix japonais agissent aux côtés des forces internationales au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), qui était chargée à l’origine d’appuyer les efforts de consolidation de la paix pour promouvoir l’édification de l’État, en mettant l’accent sur le renforcement des institutions. À la lumière des changements sur le terrain, la MINUSS se concentre désormais sur la protection des civils et d’autres tâches urgentes. Nous devons mettre en commun notre sagesse collective pour renforcer les institutions dans les pays où les affrontements persistent.

Nous sommes contraints de mobiliser bien plus d’efforts et de ressources pour régler les situations de conflit une fois qu’elles sont apparues qu’il aurait été nécessaire pour prévenir des conflits ou en empêcher la reprise. Il est extrêmement important que nous réussissions à mettre en place des institutions nationales qui permettront à la paix et à la sécurité de prospérer en Afrique.

Durant le présent débat public, j’encourage les représentants à mettre l’accent sur le rôle majeur que joue le renforcement des institutions, en particulier en matière de prévention des conflits. Je compte sur un débat pragmatique qui puisse nous montrer la voie à suivre en examinant les enseignements retenus.

Je voudrais maintenant aborder les trois principes qui sont ceux du Japon en matière de consolidation de la paix en Afrique.

Premièrement, nous nous concentrons sur les personnes et sur le terrain. Nous avançons avec les populations locales et autonomisons les personnes sur le terrain.

Deuxièmement, nous mettons l’accent sur l’amélioration des conditions de vie grâce à un développement économique sans exclusive, qui constitue le fondement de la paix.

Troisièmement, nous prônons la tolérance de la diversité. Tout en soulignant les valeurs universelles, le Japon respecte également l’importance de la diversité ethnique et de l’appropriation locale, et procède avec circonspection afin de ne pas précipiter les choses.

Ces principes sont conformes à la philosophie qui sous-tend le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l’Afrique (TICAD), à savoir l’appropriation et le partenariat. La TICAD VI, qui se tiendra au Kenya au mois d’août, sera une bonne occasion de promouvoir la consolidation de la paix en Afrique par le biais du développement. Le Japon continuera de coopérer avec l’Afrique à travers le processus ouvert de la TICAD, lequel repose sur un vaste partenariat avec l’ONU et d’autres organismes internationaux.

Gardant à l’esprit ces trois principes, je voudrais décrire brièvement les quatre domaines qui sont prioritaires pour le Japon dans ses efforts de consolidation de la paix.

Premièrement, notre appui se concentre sur le renforcement des institutions en Afrique, tout en respectant la diversité du continent, ses caractéristiques propres et ses institutions traditionnelles. Au Tchad, le Japon a apporté son concours à l’amélioration de l’administration des institutions électorales, ainsi qu’à la conception de systèmes permettant de gérer les différends liés aux élections. Dans un tel contexte, il est utile de collaborer avec les organisations régionales qui ont une profonde compréhension du contexte local.

Deuxièmement, nous appuyons le renforcement des capacités pour les personnes qui gèrent effectivement les institutions. Si nous voulons éliminer la violence et le terrorisme, nous devons former les forces de police au sein des collectivités. Le Japon a financé en République démocratique du Congo un programme de formation de la police destiné à plus de 20 000 policiers. Par ailleurs, le Japon entend coopérer avec l’Organisation juridique consultative pour les pays d’Asie et d’Afrique afin de promouvoir le renforcement des capacités des institutions juridiques.

Troisièmement, si nous voulons pérenniser la paix, nous devons renforcer la confiance, en plus de mettre en place des institutions. En Côte Ivoire, le Japon

a appuyé le renforcement des capacités des services administratifs, en gardant à l'esprit l'intégration sociale, afin de rétablir la confiance entre l'administration et la population.

Enfin, nous avons besoin d'être plus innovants dans les méthodes que nous employons en matière de consolidation de la paix. Pour ce faire, nous pouvons davantage faire appel à la science et à la technologie. En Afrique du Nord, le Japon a subventionné l'installation de caméras de surveillance de pointe pour améliorer la sécurité et le contrôle des frontières.

Nous contribuons également à la consolidation de la paix en Afrique grâce à une formation élargie des professionnels de l'industrie et à la coordination entre le secteur industriel, les pouvoirs publics et les milieux universitaires.

Afin de promouvoir la consolidation de la paix, le renforcement de la coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme est d'une importance critique. En vue de renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme en Afrique, j'ai le plaisir d'annoncer ici que le Japon débloquera une aide de 120 millions de dollars, couvrant la formation de 30 000 personnes, de 2016 à 2018. Cette assistance, qui vise à renforcer les capacités de l'Afrique en matière de collecte d'informations et de données, portera notamment sur le contrôle des frontières dans les aéroports internationaux, grâce à des technologies de pointe, et sur le maintien de la sécurité, notamment avec l'application de la justice pénale et le renforcement des capacités des forces de police.

Nous devons éliminer les cloisonnements afin d'assurer une transition sans heurt de la consolidation de la paix. L'ensemble du système des Nations Unies, les gouvernements, la société civile et tous les acteurs concernés doivent œuvrer de concert sur le long terme.

La paix me tient particulièrement à cœur, en tant que Ministre des affaires étrangères originaire d'Hiroshima. Après la Seconde Guerre mondiale, le Japon a réussi à reconstruire ses institutions en tirant des enseignements des pays étrangers, tout en préservant ce qu'il y avait de meilleur dans ses institutions traditionnelles. Nous continuerons de faire le bilan de notre expérience, alors que nous poursuivons nos efforts en faveur de la consolidation de la paix en Afrique.

Je voudrais pour terminer, réaffirmer que le Japon a particulièrement à coeur de contribuer à la paix et à la sécurité en Afrique. Nous allons également mettre pleinement à profit les vues exprimées lors du débat d'aujourd'hui au prochain sommet de la TICAD VI à Nairobi et au-delà.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Malaisie.

M. Aman (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation malaisienne, je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la délégation japonaise, d'avoir organisé le présent débat, qui est aussi opportun qu'important. Cette séance constitue une excellente occasion de faire le point et d'évaluer les divers plans et mesures mis en œuvre à ce jour pour appuyer le programme de consolidation de la paix et, de manière plus générale, la paix et de la sécurité en Afrique, ainsi que les décisions prises par le Conseil de sécurité, l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble.

Les résultats de ces discussions doivent contribuer aux efforts qui seront déployés à l'avenir pour soutenir le programme de consolidation de la paix en Afrique, en particulier, mais aussi dans d'autres régions, en général. Ainsi, nous notons avec plaisir que le Japon a l'intention d'utiliser ces résultats à la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

Nous nous félicitons particulièrement de l'exposé du Secrétaire général qui, nous en sommes convaincus, met en lumière les questions et les domaines clefs nécessitant, selon lui, une plus grande attention. En tant que membre tant du Conseil que de la Commission de consolidation de la paix, la Malaisie se félicite de la participation de Mme Amina Mohamed, en sa qualité de Présidente de la Commission, qui atteste de l'appui et de l'attachement indéfectibles du Kenya à la consolidation de la paix. Je la remercie de sa déclaration, à laquelle nous souscrivons pleinement.

Je remercie également S. E. l'Ambassadeur Smail Chergui de la présentation de son message, en sa qualité de Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, message que nous avons écouté très attentivement et avec beaucoup d'intérêt. Tout en m'associant à la déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui sera prononcée sous peu par l'Ambassadeur de la Thaïlande, je voudrais faire

quelques observations supplémentaires pour contribuer à ce débat.

Monsieur le Président, comme vous l'avez déclaré à juste titre, un programme de consolidation de la paix durable doit mettre l'accent sur le renforcement des institutions et l'appropriation nationale. D'après notre propre expérience en tant que pays en développement, je peux dire avec une certitude absolue que le strict respect de ces deux principes essentiels a contribué de manière significative au renforcement de la résilience nationale. Dans un passé assez récent, à un certain moment, beaucoup d'observateurs avaient la certitude qu'un pays possédant une population aussi diverse que la Malaisie ne pourrait connaître cohésion ou unité, bien moins encore paix et stabilité, qui supposent développement et progrès socioéconomique. Pourtant, loin de voir dans la diversité une menace potentielle à la sécurité, le Gouvernement a pris des mesures concrètes et permanentes pour garantir que tous puissent s'asseoir à la table. Nous avons ainsi réussi à convertir le désavantage apparent de notre diversité et à en faire ce pour quoi elle doit être à juste titre considérée, c'est-à-dire une force.

Un autre enseignement important que nous avons tiré est que les pays en développement ont besoin de soutien et d'assistance. Pour beaucoup, le choix naturel serait de rechercher les grands pays riches et les donateurs. Mais ce qui, peut-être, risque de passer inaperçu, c'est le rôle que d'autres pays en développement peuvent jouer s'agissant d'aider leurs compagnons, les pays en développement. À cet égard, la politique étrangère de la Malaisie comporte l'engagement de suivre le principe suivant : « Fais la prospérité de ton voisin ». Malgré l'inconvénient de la distance, la Malaisie considère absolument l'Afrique comme une proche voisine. Nous restons déterminés à contribuer à la pérennisation de la paix et de la sécurité, de la stabilité politique et de la croissance économique de l'Afrique, et nous nous appliquons à les favoriser de notre mieux en dépit de nos modestes ressources.

Au cours des dernières décennies, l'engagement de la Malaisie en Afrique n'a cessé de s'affirmer, tout particulièrement en matière de renforcement des institutions et d'appui dans des domaines tels que la paix et la sécurité, le commerce, l'investissement et le développement global. Ces activités ont pour premier conduit le Programme malaisien de coopération technique (MTCP), créé en 1980. Outre ses engagements bilatéraux directs à travers ce Programme, la Malaisie apporte aussi sa coopération à travers l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Jusqu'ici, 29 000 participants, dont beaucoup venus d'Afrique, ont bénéficié des cours et programmes offerts sous l'égide du MTCP.

Notre engagement de soutenir et d'assister en permanence nos partenaires en Afrique procède aussi de la conviction que l'accession à des niveaux de développement plus élevés dépend de la qualité du capital humain, des ressources et des institutions en place. À cette fin, la Malaisie a donné naissance au concept de dialogues pour un partenariat intelligent avec les pays africains, à commencer par le Dialogue international de Langkawi, en 1995, qui s'est tenu depuis tous les deux ans. Les dialogues visent à promouvoir le partenariat par un engagement à tous les niveaux de la société, à savoir les dirigeants politiques, la fonction publique, le monde des affaires, le monde du travail, les médias et la population, y compris les femmes et les jeunes. Nous sommes heureux de noter que ce concept de dialogue a fait école en Afrique même, car le continent conduit désormais un processus analogue qui lui est propre, le Dialogue international de l'Afrique australe.

Au niveau multilatéral, le résultat final de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui vient de s'achever, prépare le terrain à un meilleur traitement par l'ONU des problèmes de morcellement, ainsi qu'à la promotion d'une synergie, d'une coordination et d'une complémentarité améliorées dans l'activité des organes pertinents de l'ONU – relevant de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de sécurité – tendant à atteindre l'objectif fondamental de promouvoir et fonder durablement la paix.

Pour terminer, je me félicite de la déclaration présidentielle S/PRST/2016/12, qui vient d'être adoptée. Je tiens aussi à souligner que la Malaisie maintient son engagement envers l'Afrique sur le long terme, dans l'intention de contribuer à répondre à l'aspiration de la région à la paix, à la sécurité, au développement économique et à la prospérité.

Enfin, je souhaite plein succès au Japon, au Kenya et à tous les participants à la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui se tiendra d'ici la fin du mois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Georges Rebelo Pinto Chikoti, Ministre angolais des affaires étrangères.

M. Chikoti (Angola) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Japon de la manière dont il a conduit les

travaux du Conseil de sécurité durant sa présidence, au mois de juillet. L'Angola applaudit à la décision du Japon de convoquer cette importante séance sur le thème de la consolidation de la paix en Afrique, transposant ainsi son engagement en matière de coopération avec le continent africain qui se reflète dans la série de Conférences internationales de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenues depuis 1993. Puis-je aussi remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de ses pénétrantes observations, et remercier aussi Madame la Ministre, Amina Mohamed, du Kenya, et le Commissaire à la paix et la sécurité de leurs exposés?

Au Sommet mondial de 2005, les Nations Unies ont institué la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. L'examen décennal de ce que nous entendons par dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies s'est terminé en avril avec l'adoption simultanée de résolutions identiques par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Il y a 10 ans, au Sommet de l'Union africaine tenu à Banjul, les gouvernements africains ont adopté un cadre de décision sur la reconstruction et le développement après un conflit, afin d'orienter leurs travaux à l'appui des pays sortant d'un conflit en Afrique.

Plus récemment, pour mieux répondre aux défis que rencontrent les pays africains sortant d'un conflit, la Commission de l'Union africaine a lancé en 2012 l'Initiative Solidarité africaine, qui vise à mobiliser les ressources pour la reconstruction et le développement après un conflit. Je fais mention de ces activités qui visent à avancer le programme de consolidation de la paix, au sein tant de l'ONU que de l'Union africaine, afin de souligner le fait que la consolidation de la paix reçoit la priorité requise parmi les autres problèmes non moins importants inscrits à l'ordre du jour de la communauté internationale.

Le débat d'aujourd'hui sur la consolidation de la paix en Afrique offre l'occasion aux membres du Conseil de sécurité, ainsi qu'à l'ensemble des Membres de l'ONU, de réfléchir aux défis que rencontrent les pays africains sortant d'un conflit dans la transition de la guerre à la paix, aux priorités de la consolidation de la paix au niveau national et, en particulier, au rôle de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, adoptées en avril et dont l'Australie et l'Angola ont été les facilitateurs, qui définissent la prévention des conflits comme l'élément clef de la consolidation de la paix. Ces résolutions font place aussi à des activités, à travers toutes les phases, qui visent à prévenir l'éclatement, l'escalade, la persistance et le retour des conflits, ainsi qu'à répondre à leurs causes fondamentales, à aider les parties à mettre fin aux hostilités, à assurer la réconciliation nationale et à orienter les pays vers le redressement, la reconstruction et le développement. Tous les éléments de cette définition sont importants, car ils soulignent que le renforcement des institutions est la condition préalable fondamentale d'un processus de consolidation de la paix assuré du succès.

Il est largement admis que la différence entre États capables et États fragiles tient à l'opposition entre l'existence de conflits et des institutions efficaces. C'est pourquoi le renforcement des institutions doit recevoir la plus haute priorité dans toute activité de consolidation de la paix. Les pays sortant d'un conflit ont besoin de se doter d'institutions qui les aident à garantir la sécurité des particuliers, à réformer le secteur de la sécurité, à revitaliser leur économie, à fournir des services sociaux, à faciliter la réconciliation nationale et la cohésion politique, ainsi qu'à fonder l'état de droit.

En dépit des contraintes imposées par un conflit armé prolongé qui a duré près de 30 années et causé des ravages généralisés, l'Angola a mis en œuvre un modèle de développement conjugué à un large processus de réconciliation nationale, engagé en 2002, qui a conduit à l'adoption de la Constitution de la République en 2010, et réaffirmé l'état de droit et la démocratie, en étendant les droits et libertés à tous les citoyens et en veillant à la participation de tous au processus démocratique. Cette résolution nationale a permis au Gouvernement angolais d'obtenir des acquis qui sont reconnus aux niveaux sous-régional, régional et international. À cet égard, j'aimerais évoquer la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, que préside actuellement l'Angola, et commenter les initiatives actuellement adoptées sous les auspices de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU.

L'Angola est fortement attaché au rôle central que joue la diplomatie préventive dans le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. L'Angola est également fermement convaincu de l'urgence qu'il y a à mettre la région des Grands Lacs sur la voie du développement durable en favorisant les investissements, la coopération internationale et un soutien qui permette d'aider cet énorme marché à bénéficier des dividendes de la paix. Le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, mis en place afin d'appuyer la mise en œuvre de

l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, est un outil important en vue de la réalisation des critères susmentionnés et doit être soutenu, en même temps que l’Initiative régionale contre l’exploitation illégale des ressources naturelles de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

La Conférence sur l’investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, tenue à Kinshasa les 24 et 25 février, a permis de sensibiliser non seulement aux possibilités d’investissement qu’offre la région mais également à ce qu’elle doit faire elle-même pour améliorer l’environnement des affaires, et notamment mettre en œuvre des réformes sociales ambitieuses, promouvoir la transparence, encourager les incitations commerciales et mettre en place des programmes de lutte contre la corruption. J’aimerais ici remercier le Secrétaire général de l’engagement dont il fait preuve à l’égard de l’Afrique ainsi que de la convocation de cette conférence.

Dans le cadre de la recherche de solutions pacifiques aux crises politiques et aux conflits dans la région des Grands Lacs, l’Angola a contribué à promouvoir le lancement du mécanisme des garants de l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, sous la direction de l’ONU, et avec la participation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l’Afrique australe; la Conférence sur l’investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, tenue à Kinshasa; et la décision exhortant les dirigeants et la population sud-soudanais à mettre de côté leur divergences et à travailler à la mise en œuvre de l’accord de paix au Soudan du Sud.

Concernant la République démocratique du Congo, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a réitéré qu’il était nécessaire de combattre les forces négatives et de mener à bien les préparatifs des élections présidentielle et législatives de façon pacifique, crédible, inclusive et transparente, conformément à la Constitution du pays. S’agissant du Burundi, la Conférence internationale a réitéré l’appel à un dialogue ouvert à tous et transparent visant à aborder toutes les questions représentant une menace pour l’intégrité, la sécurité et la paix du pays.

Nous reconnaissons l’important travail qu’effectue la Commission de consolidation de la paix dans plusieurs pays africains dans ce domaine de la consolidation de la paix. Elle a joué un rôle crucial dans la lutte contre l’épidémie d’Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, et œuvre actuellement au relèvement de ces pays après la crise de l’Ebola, en collaboration avec la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest et d’autres partenaires internationaux, régionaux, bilatéraux et multilatéraux.

Nous voudrions souligner l’importance du financement de la consolidation de la paix. Dans les pays sortant d’un conflit, le soutien financier est absolument essentiel à la réalisation de nombre des nobles et louables objectifs associés à la consolidation de la paix. Le programme de consolidation de la paix même le plus soigneusement élaboré et conçu est voué à l’échec si les ressources financières permettant d’en mettre en œuvre les différentes composantes ne sont pas fournies en temps voulu. Le consensus politique entre les parties prenantes au niveau national et l’engagement des gouvernements sont des ingrédients essentiels de la consolidation de la paix. Toutefois, tant que les ressources financières ne sont pas fournies pour mettre en œuvre les programmes prioritaires faisant l’objet de ce consensus politique et de cet engagement, les efforts de consolidation de la paix peuvent facilement capoter.

J’aimerais dire un mot de mise en garde au Conseil. La consolidation de la paix est un processus complexe englobant de nombreuses priorités et faisant intervenir de nombreuses parties prenantes. Et surtout, la hiérarchie des priorités varie d’un pays à l’autre. Une élection, quoique décisive pour une nation sortant d’un conflit et constituant un outil de consolidation des institutions démocratiques, n’est pas en soi la solution, s’agissant de consolider la paix, dans un pays sortant d’un conflit, car la faiblesse des institutions et la stagnation économique vont de pair avec une rechute dans le conflit. De plus, à moins que le renforcement des capacités institutionnelles et le relèvement économique soient abordés dès le début, une rechute dans le conflit est la conséquence la plus probable, en particulier lorsque les résultats des élections sont contestés par ceux qui les ont perdues.

Les pays sortant d’un conflit doivent mettre en place de solides institutions et revitaliser leur économie afin que leur gouvernement puisse faire face aux besoins socioéconomiques de leur population en créant des débouchés professionnels et en fournissant des services sociaux, en même temps que les conditions nécessaires au bien-être de la population. Les gouvernements des pays sortant de conflit doivent acquérir une légitimité par ce qu’ils réalisent et par leur capacité d’obtenir des

résultats concrets pour leur population, et en réglant comme il convient les problèmes socioéconomiques de celle-ci.

En conclusion, il est clair que l'assistance financière joue un rôle central dans la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, à l'appui de la mise en œuvre de programmes sociaux concrets, mais il faut garder à l'esprit l'importance d'une prise en charge nationale, dans laquelle les autorités nationales de ces pays mènent l'action pour la définition des priorités de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur de la République du Sénégal.

M. Ndiaye (Sénégal) : Je tiens, tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter personnellement, ainsi que votre gouvernement, pour la présidence mensuelle du Conseil ainsi que pour l'initiative d'organiser ce débat ministériel de haut niveau sur une question qui nous préoccupe en tant que pays africains.

Je voudrais ensuite remercier et féliciter le Secrétaire général pour son allocution, ainsi que nos intervenants, la Ministre kényane des affaires étrangères, ma sœur Amina Chawahir Mohamed, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, mon frère l'Ambassadeur Smail Chergui, pour leurs importantes déclarations, auxquelles le Sénégal adhère totalement.

En tirant le bilan de notre action en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, il convient de déplorer que l'essentiel des efforts soit consacré à la consolidation de la paix dans les situations post-conflit. Malgré l'engagement constant de la Commission de consolidation de la paix en Afrique, depuis plus d'une décennie maintenant, ainsi que les efforts louables de l'Union africaine et des organisations sous-régionales africaines, plusieurs pays africains en crise ou en sortie de crise peinent toujours à se stabiliser durablement et demeurent encore vulnérables. Le fait que tous les six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix soient africains en est suffisamment illustratif. Cette fragilité, qui découle, en partie, de facteurs divers dont les causes profondes ne sont pas toujours aisées à appréhender, remet en cause l'efficacité des stratégies développées depuis déjà plusieurs décennies dans le domaine de la consolidation notamment en Afrique.

À l'évidence, une nouvelle approche dans notre façon d'œuvrer à la consolidation de la paix, comme nous le recommandent, du reste, les conclusions du rapport des experts indépendants sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/446), s'impose si l'on veut être plus efficace et obtenir des résultats durables. Ainsi, en tenant compte de la spécificité de chaque pays et de chaque situation, nous devons marquer une rupture dans notre approche, en privilégiant des stratégies et des actions visant à créer des conditions propres à l'émergence de sociétés et d'États résilients à même de faire face aux défis de la paix durable. Cela requiert, sans nul doute, la redéfinition de l'ordre des priorités dans nos actions ainsi que dans nos stratégies. Sous ce rapport, je voudrais particulièrement insister sur quelques orientations fondamentales qui doivent guider, nous semble-t-il, notre action si l'on veut arriver à des résultats probants.

Il nous faut d'abord investir davantage dans la prévention en s'attaquant également aux causes profondes des conflits en Afrique. Les outils dont nous disposons à cet égard sont certes nombreux, mais trop souvent, c'est la volonté politique qui fait défaut et s'érige en obstacle à toute action précoce notamment de la part du Conseil de sécurité. Cela a souvent eu comme conséquence des interventions tardives ou des réactions après coup, parfois inefficaces et très coûteuses.

Par ailleurs, au-delà des causes conjoncturelles, nos actions doivent aussi s'orienter vers le règlement des causes profondes des conflits, le seul gage de solutions durables. Que l'on ne s'y méprenne pas : l'efficacité et l'efficience de notre action dépendront essentiellement de notre capacité à prévenir les conflits et les menaces émergentes. Ce n'est pas un simple hasard si l'étude d'ensemble des opérations de paix, l'examen du dispositif de consolidation de la paix ainsi que l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, convergent tous sur la nécessité de donner un nouvel élan à la prévention. De toute évidence, la dimension transversale de la prévention appelle à bâtir des synergies entre ces trois examens complémentaires pour développer des stratégies et des approches cohérentes, holistiques de promotion d'une paix durable. Pour une paix durable, nous devons accorder la primauté aux solutions politiques.

C'est pourquoi nous devons perfectionner nos instruments de prévention et de médiation en mettant en place des stratégies plus efficaces. Certes, en vertu de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies,

la responsabilité de la prévention incombe aux États Membres. Mais, l'Organisation, en particulier le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et la sécurité internationales, a un rôle crucial à jouer à cet égard. Cela m'amène à me féliciter de l'adoption, intervenue juste avant le présent débat, par le Conseil de la Déclaration présidentielle sur le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et la région du Sahel (S/PRST/2016/11), dont le succès des activités nous enseigne qu'une diplomatie préventive est à portée de main si elle est adossée à une volonté politique inébranlable des leaders de la région avec le soutien constant de l'Union africaine et de l'ONU. C'est toute la réalité intrinsèque de la diplomatie de bon voisinage que nous tentons de développer au Sénégal.

L'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines sont aujourd'hui activement impliquées dans des actions de médiation et de prévention des conflits en Afrique. Grâce à leurs interventions, plusieurs tensions et crises sont désamorcées à un stade précoce. Mieux, avec la mise en place de son architecture de paix et de sécurité, l'Union africaine a clairement affiché son ambition de jouer un rôle plus actif dans la prévention des conflits. J'en appelle donc à un soutien plus conséquent aux efforts visant à rendre opérationnelle l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Cela m'amène à aborder le deuxième point de mon intervention, à savoir le renforcement de la coopération avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines. À ce propos, il y a lieu de noter que les enseignements tirés de la consolidation de la paix en Afrique révèlent le rôle crucial qu'elles jouent dans ce domaine. L'exemple de l'implication de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, notamment en Guinée-Bissau et dans plusieurs pays de la région, en collaboration avec le Bureau du Représentant du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et les autres partenaires régionaux et internationaux, est assez illustratif de l'importance de cette action.

Une autre question importante qu'il convient d'examiner dans le cadre du renforcement de la coopération avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales est la coordination des interventions des différents acteurs impliqués dans le processus de consolidation de la paix en Afrique, en vue de favoriser des actions concertées et cohérentes. Une plus grande interaction entre la Commission de consolidation de la paix et les organes pertinents de l'Union africaine permettrait de favoriser une meilleure coordination ainsi qu'une rationalisation des efforts sur le terrain. Aussi, des évaluations conjointes sur la nature et les défis de la consolidation de la paix en Afrique, ainsi qu'un dialogue constant sur la meilleure manière d'harmoniser les soutiens aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, sont, entre autres, des actions qui peuvent donner plus de valeur ajoutée à cette coopération.

L'autre point de mon intervention est relatif à la gestion de la transition vers la paix durable. On s'accorde tous sur le fait que la réussite de cette phase critique de la consolidation de la paix est un élément fondamental dans la prévention de la reprise des conflits, tout en étant gage de retour à une stabilité durable. De l'expérience des pays sortis des conflits nous avons appris que la transition vers la paix durable est une entreprise très exigeante et qui requiert, qui plus est, une planification à un stade précoce. Cette planification doit dûment tenir compte des conditions et objectifs à atteindre pour mettre un terme à une opération de maintien de la paix, assurer la transition vers un bureau de consolidation de la paix intégrée ou un autre type d'arrangement. Sous ce rapport, il convient de s'assurer, dès le départ, que les missions de paix peuvent créer les conditions nécessaires pour une transition harmonieuse, un retrait et une sortie sans compromettre les efforts visant à atteindre les objectifs à long terme de la paix et de la stabilité.

Pour ce faire, il faudrait développer des activités de consolidation de la paix, dès les premières étapes de la vie des missions, en orientant les efforts vers le renforcement des capacités nationales, en s'attaquant aux problèmes profonds, structurels et socioéconomiques auxquels ces pays sont souvent confrontés, tout en favorisant le maintien d'un dialogue politique et une coordination efficace entre les différentes parties prenantes. Il convient, en effet, de travailler à la création des conditions propices au transfert des fonctions aux pays concernés au moment du retrait des opérations de paix.

Il me plaît aussi d'insister sur l'importance de maintenir et de renforcer le soutien et l'accompagnement des pays en phase de transition vers la paix afin qu'ils puissent continuer de bénéficier de l'attention de la communauté internationale, en particulier en termes de financements durables et prévisibles. Alors que les pays qui sortent d'un conflit ont besoin de financements importants pendant de longues périodes,

le constat est que ceux-ci restent limités, irréguliers et imprévisibles. Or pour que la paix soit pérenne, il faut que le rétablissement de la sécurité aille de pair avec le développement économique.

Les leçons tirées des processus de consolidation notamment en Guinée-Bissau nous donnent la pleine mesure de cette dimension. L'exemple de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau est un cas type qui renseigne sur les difficultés que les organisations régionales ou sous-régionales africaines rencontrent face pour financer des actions de consolidation de la paix. C'est le lieu pour nous de saluer l'appui précieux de l'Union européenne sans lequel cette mission ne pourrait pas aujourd'hui poursuivre son action en Guinée-Bissau.

Les pays en consolidation de la paix sont encore politiquement fragiles. Leurs institutions sont souvent faibles, leurs économies vulnérables et leurs jeunes confrontés aux phénomènes du désœuvrement et du chômage. Ce sont souvent des pays où tout est à reconstruire. Les défis auxquels ils doivent faire face dans le processus de consolidation de la paix sont colossaux. Leurs besoins en termes d'assistance le sont tout autant. Ils ont pour nom l'assistance en matière électorale, la réforme judiciaire, la réforme du secteur de la sécurité et de la défense, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, les mesures de renforcement des systèmes de santé et d'éducation, la relance de l'activité économique, le soutien à l'agriculture et à la création d'emplois, notamment pour les jeunes.

Relever ces défis constitue aussi une entreprise complexe qu'on ne peut réussir sans une approche globale, coordonnée et cohérente des différents acteurs et intervenants dans le processus de consolidation de la paix. L'adoption de la résolution identique par l'Assemblée générale (résolution 70/262) et par le Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix constitue un pas historique en ce qu'elle dénote une volonté d'opérer une rupture dans notre approche dans le domaine de la consolidation de la paix. Elle balise la voie pour le développement de stratégies plus coordonnées, globales et cohérentes, à même d'asseoir les véritables fondements d'une paix durable, dans ses dimensions paix, développement et droits de l'homme. Ces stratégies devront désormais privilégier le renforcement des synergies en vue d'assurer un meilleur impact sur le terrain. C'est là où réside toute la pertinence du concept de pérennisation de la paix.

Pour conclure, je voudrais rappeler que la résolution 2282 (2016) constitue un pas important dans nos efforts pour adapter le dispositif de consolidation de la paix aux défis actuels et il convient dès lors de nous mobiliser davantage en vue de sa mise en œuvre effective.

Mme Power (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, Mme Mohamed et M. Chergui de leurs exposés. Je remercie chacun d'eux ainsi que tous les Ministres, dont le long déplacement jusqu'à New York témoigne de l'importance de la question à l'examen. Nous leur en sommes très reconnaissants.

La prévention des conflits et la promotion de la stabilité en Afrique est à l'évidence un sujet d'une très grande importance qui requiert toute l'attention du Conseil. La liste des facteurs politiques et socioéconomiques à discuter est longue, tout comme celle des nombreux outils à notre disposition. Mais au moment où des conflits sont en train de ressurgir en Afrique et où de nombreux autres pays sont en passe de plonger à leur tour, le Conseil doit faire davantage que de débattre des enseignements tirés. Il doit réaffirmer les principes qui sont essentiels pour mettre fin aux conflits et prendre des mesures concrètes pour les traduire dans les faits.

L'appropriation nationale des processus de consolidation est importante, comme de nombreux orateurs l'ont déjà souligné aujourd'hui et comme tant d'autres continueront à le faire. Mais l'appropriation nationale ne saurait servir de prétexte au Conseil ou à la communauté internationale pour se décharger automatiquement de la tâche sur les gouvernements quand on sait que leurs pratiques sapent la paix et la sécurité ou échouent à les renforcer. Or tel est trop souvent le cas. Lorsque le Conseil autorise de grandes missions de maintien de la paix à rétablir la stabilité, notamment, nous devons veiller à ce que les dirigeants politiques répondent de leur attachement au processus visant à faire cesser la violence, respectent l'état de droit et renforcent les institutions publiques. Je vais souligner l'importance d'une volonté politique soutenue dans les différentes phases du processus de consolidation de la paix, en m'appuyant sur les exemples du Soudan du Sud, de la République démocratique du Congo et de la Somalie.

Premièrement, la violence au Soudan du Sud ces quatre dernières semaines illustre ce qui arrive lorsque les dirigeants politiques ne tiennent pas les engagements qu'ils ont pris en faveur de la paix au début d'une intervention de consolidation de la paix. En seulement

quatre jours d'affrontements à Djouba, du 7 au 11 juillet, plus de 36 000 personnes ont été déplacées. L'ONU a signalé que le nombre des réfugiés arrivés en Ouganda en provenance du Soudan du Sud le 21 juillet était le plus important enregistré en une seule journée en plus de deux ans – avec quelque 8 337 nouveaux arrivants, dont beaucoup ont marché pendant des jours pour arriver en lieu sûr, avec souvent pour unique bagage les vêtements qu'ils portaient sur eux. Les femmes et les enfants représentent 90 % des réfugiés qui ont quitté le Soudan du Sud depuis le 7 juillet.

La communauté internationale a dépensé des milliards de dollars pour essayer d'éviter une famine dans le pays, argent qui, si ce n'était ce conflit causé par l'homme, un conflit qui contribue à la malnutrition aiguë sévère et bloque complètement l'économie, aurait pu servir à la construction de routes, au développement de l'économie, à l'éducation des filles et des garçons, mais qui en fait a été dépensé en vain. Et pourtant nous continuons de mobiliser des ressources afin de permettre à cette population qui souffre depuis si longtemps de garder un peu de dignité et surtout de vivre ou plutôt de survivre.

Des atrocités effroyables sont commises tous les jours. Des civils sont pris pour cible et tués, des femmes sont violées, des maisons sont pillées et détruites. Des soldats du Gouvernement aussi bien que ceux associés à l'opposition sont impliqués dans ces horreurs. Pourtant, aucun effort n'a été fait pour que les auteurs répondent de leurs actes, ce qui dès lors accentue la tendance à la culpabilisation collective, laquelle encourage en retour le fait que des groupes ethniques sont pris pour cible, alimentant ainsi un peu plus le cycle de la violence. À la lumière de tout ce qui précède, je voudrais citer un Sud-Soudanais de 42 ans, James Benjamin Wani, qui a posé une question simple à un reporter après plusieurs des jours de combats à Djouba : « Pourquoi nos dirigeants ne veulent-ils pas s'asseoir et régler leurs problèmes? Qu'ils nous entendent. Qu'ils pleurent. Nous ne voulons pas des combats. Nous voulons la paix ».

Visiblement les dirigeants en question représentent bien mal leur population, eux qui refusent de s'engager à mettre en œuvre les mesures approuvées par la communauté internationale. Voilà des années que nous posons les mêmes questions que ce Sud-Soudanais de 42 ans. En 2011, nous avons investi lourdement dans l'avenir du Soudan du Sud en octroyant à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) un mandat pour assister l'État à tous les niveaux – renforcement des institutions, stimulation du développement économique, réforme du secteur de la sécurité et promotion des droits de l'homme. À chaque étape, la Mission a cherché à collaborer étroitement avec le Gouvernement sud-soudanais, en s'efforçant d'éviter d'imposer des solutions. La MINUSS a été conçue en ayant à l'esprit les meilleures pratiques en matière de consolidation de la paix. Ce sont les dirigeants sud-soudanais qui n'ont pas respecté leur part du contrat en se montrant incapables de mettre de côté leur lutte personnelle pour le pouvoir.

Le Conseil et la communauté internationale doivent maintenant unir leurs forces autour d'une approche unique pour mettre fin à la violence au Soudan du Sud et, surtout, empêcher sa résurgence. Dans l'immédiat, cela signifie qu'il faut œuvrer avec les dirigeants sud-soudanais pour rétablir la sécurité à Djouba, préserver la liberté de circulation et garantir un accès humanitaire sans entrave. Cela signifie aussi qu'il faut répondre à l'appel lancé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine demandant le renforcement de la MINUSS afin qu'elle puisse mieux protéger les civils et contribuer à créer un environnement sûr pour que les parties puissent réellement faire des avancées politiques.

Rétablir la sécurité est peut être nécessaire mais nous avons tous que c'est loin d'être suffisant. Les dirigeants sud-soudanais doivent gouverner au nom de leur peuple et démontrer leur volonté politique de faire la paix. Concrètement, les parties doivent mener à bien les piliers de la réforme énoncés dans l'Accord de paix de 2015, professionnaliser le secteur de la sécurité, entreprendre des réformes économiques, promouvoir la justice et l'application du principe de responsabilité et élaborer une constitution. Autant d'éléments qui soulignent que la consolidation de la paix, ainsi que d'autres l'ont dit, est en soi une forme de prévention des conflits, et elle nécessite que nous redoublions d'efforts dans un pays où trop de drames se déroulent depuis trop longtemps. Cette formule n'est pas révolutionnaire ni même nouvelle; la différence est que les membres du Conseil de sécurité, avec leur partenaires de la région et de la communauté internationale, doivent redoubler d'efforts pour influencer les choix faits chaque jour par certains, dont les dirigeants sud-soudanais.

Pour ce qui est de la République démocratique du Congo, nous avons là un pays qui entre dans la dernière phase de son processus de consolidation de la paix, en s'apprêtant à tenir des élections. La poursuite des progrès dépend de la volonté du Président Joseph

Kabila de respecter la Constitution. Les Congolais ont passé de nombreuses années à construire une paix relative grâce aux milliards de dollars investis dans la mission de maintien de la paix qui est déployée dans le pays, à savoir la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La Constitution n'autorise pas le Président Kabila à solliciter un troisième mandat lorsque son mandat actuel viendra à expiration à la fin de l'année, mais il est fort à craindre que les élections ne se dérouleront pas dans le respect de la Constitution.

À mesure que la date des élections approche, l'instabilité, comme nous l'avons vu, s'accroît, et c'est pourquoi les États-Unis ont insisté sur la nécessité de créer un environnement qui favorise les efforts internationaux visant à amener les parties prenantes congolaises à définir ensemble la voie à suivre. Or, c'est précisément au moment où le dialogue s'avère nécessaire pour apaiser les tensions que le Gouvernement limite le droit de réunion des groupes de l'opposition politique et de la société civile, et ne prend pas les mesures voulues pour libérer les prisonniers politiques.

Ces derniers mois, le Gouvernement a continué de harceler et d'emprisonner hommes politiques et militants de la société civile, et les manifestations pacifiques se sont trop souvent soldées par des arrestations arbitraires, des blessés et même des morts. Selon des rapports de l'ONU, le Gouvernement a arrêté arbitrairement des dizaines de personnes pendant des rassemblements de l'opposition en avril et en mai, et des affrontements entre manifestants et forces de sécurité ont fait des victimes et des blessés des deux côtés. De grands rassemblements devant se tenir cette semaine même et avec le retour hier du chef de l'opposition, Étienne Tshisekedi, nous appelons le Gouvernement et les forces de sécurité à respecter le droit fondamental de réunion pacifique qu'ont les citoyens. Là encore, il ne s'agit pas d'une préoccupation purement nationale mais du prolongement des objectifs que le Conseil a appuyés depuis le déploiement de la MONUSCO il y a six ans afin de consolider une paix fragile.

Troisièmement et pour finir, les dirigeants somaliens doivent manifester la volonté politique d'étendre l'autorité de l'État et mettre en place des institutions démocratiques qui fonctionnent. Le Gouvernement fédéral somalien doit assortir les réalisations de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en matière de renforcement de la sécurité de mesures de même importance pour renforcer les institutions afin d'assurer la sécurité des personnes.

Les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM méritent l'immense reconnaissance du Conseil pour la capacité de la Mission de renforcer la sécurité des Somaliens, en particulier autour de la capitale, et les sacrifices, notamment durant l'année écoulée, ont été extraordinaires. Les États-Unis condamnent dans les termes les plus énergiques l'attaque menée cette semaine par les Chabab contre la base des Nations Unies à l'aéroport de Mogadiscio, dernière en date dans une vague d'attaques odieuses.

L'AMISOM a un rôle décisif à jouer, reconnu et approuvé par le Conseil de sécurité, mais c'est également le cas du Gouvernement. Et c'est pourquoi l'intérêt qu'attache le Conseil à la Somalie ne s'arrête pas aux résultats obtenus par l'AMISOM. Comme la République démocratique du Congo, la réalisation de progrès en vue d'une paix durable en Somalie dépend de l'efficacité des mesures politiques prises par le Gouvernement, et le Conseil doit donc se féliciter de l'accord relatif à un modèle électoral pour 2016 et en préconiser la mise en œuvre rapide en vue d'avancer vers un suffrage universel direct d'ici à 2020. Cependant, pour que ce processus soit mené à bien, le Président Hassan Sheikh Mohamud et son gouvernement doivent accélérer la formation de l'armée nationale somalienne et le processus de renforcement des institutions publiques, et nous devons tous, bien entendu, apporter notre contribution pour aider le Gouvernement à le faire. Le Gouvernement doit notamment renforcer la protection des droits de l'homme, y compris en montrant qu'il respecte la liberté d'expression et les médias et en tenant les forces de sécurité pour responsables quand elles commettent des violations.

Nous savons tous que les conditions en Somalie et les circonstances et mesures que j'ai décrites sont non seulement difficiles mais véritablement effrayantes. Cela prendra bien entendu du temps. Mais les victoires militaires seules ne peuvent apporter la paix, à moins que le Gouvernement ne prenne des mesures concrètes pour instaurer la paix et l'étendre.

Si le Soudan du Sud, la République démocratique du Congo et la Somalie doivent chacun faire face à des problèmes très différents, le principe commun est que, pour être efficace, la consolidation de la paix exige une volonté politique. Les mesures palliatives que la région et le Conseil de sécurité peuvent apporter sont limitées.

Le Conseil a autorisé une mission de maintien de la paix dans chacun de ces pays pour faciliter le retour à la stabilité; mais, à chaque étape, le Conseil doit avant tout prendre des mesures pour veiller à ce que les dirigeants fassent des choix au service de la paix.

Sur fond de violence au Soudan du Sud, la British Broadcasting Corporation a récemment signalé qu'un groupe de musiciens appelés les « All Stars » s'était réuni pour écrire une chanson dénonçant les meurtres commis à titre de vengeance. La chanson, écrite dans de multiples dialectes sud-soudanais contient ces paroles : « Je souhaite que mon talent puisse être une arme. Je l'emploierais pour protéger les miens. »

Tant de Sud-Soudanais partagent le souhait de ce groupe de protéger les gens du conflit juste pour que leur famille soit en sécurité. Nous devons tirer parti des outils dont nous disposons pour contribuer à créer un environnement dans lequel ce talent peut être mobilisé et la paix peut enfin s'implanter.

M. Vallini (France) : Je remercie la présidence japonaise d'avoir organisé le présent débat public sur la consolidation de la paix en Afrique et d'avoir pris l'initiative de la déclaration présidentielle (S/PRST/2016/12) que nous venons d'adopter.

Rien de ce qui se passe en Afrique ne sera jamais indifférent à la France, du fait de ses liens historiques avec ce continent. Et chaque fois que c'est nécessaire, la France prend ses responsabilités en Afrique. Lorsque Bamako risquait de tomber aux mains des terroristes, nous avons pris nos responsabilités. Lorsqu'un génocide menaçait de se produire en République centrafricaine, nous avons pris nos responsabilités. Et face aux conflits qui persistent en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud ou en République démocratique du Congo, nous prenons aussi nos responsabilités.

Pour la France, être engagée en Afrique, cela ne veut pas dire agir seule et à sa guise, cela veut dire d'abord agir à la demande de nos partenaires africains, agir avec eux et, bien sûr, agir aussi dans le respect du droit international. Les interventions militaires décidées par le Président François Hollande ont toutes été approuvées et accompagnées par l'Union africaine et par l'ONU. Agir en Afrique ne veut pas dire non plus intervenir militairement puis laisser les pays livrés à eux-mêmes, cela veut dire rester à leurs côtés et les accompagner sur le chemin de la sécurité, de la démocratie et du développement.

D'abord la sécurité. La sécurité du continent africain est notre objectif premier. Je pense à l'Opération Barkhane dans le Sahel, et plus particulièrement au Mali, où se déploie également la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Je pense aussi à notre présence soutenue en République centrafricaine aux côtés de l'opération de l'Union africaine, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, puis de l'opération des Nations Unies, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Nous appuyons aussi les opérations africaines de maintien de la paix, et je pense en particulier à la Force multinationale mixte dans la région du lac Tchad, décidée lors du sommet de Paris sur la lutte contre Boko Haram. La France consacre des moyens humains et logistiques importants à la coordination des pays africains attaqués par ce groupe terroriste.

La responsabilité première de chaque État, c'est de garantir la sécurité de ses citoyens et de protéger sa population. Cela suppose des forces de police et des troupes militaires suffisamment nombreuses, bien formées et bien équipées. C'est pourquoi la France agit en matière de coopération sécuritaire, notamment dans les pays du Sahel, pour permettre aux Africains d'assurer autant que possible leur sécurité par eux-mêmes. Nous formons plus de 20 000 soldats africains par an en France et en Afrique, et nous jouons aussi un rôle actif pour déployer des missions européennes sur la sécurité en Afrique, comme actuellement en République centrafricaine par exemple.

Après la sécurité, la démocratie. La sécurité ne doit jamais être recherchée au détriment du respect de l'état de droit. Les droits de l'homme, le renforcement des institutions démocratiques, la lutte contre l'impunité et la mise en place d'une bonne gouvernance sont des impératifs.

Dans ce cadre, la tenue d'élections régulières et transparentes prend toute son importance et la France soutient résolument les règles de l'Union africaine qui s'opposent à des modifications tardives et non consensuelles de la Constitution d'un pays, en particulier lorsqu'elles visent à empêcher une alternance démocratique.

La France s'est toujours mobilisée dans la défense des droits de l'homme. Et nous venons ainsi de renouveler, en le renforçant, le mandat de la MINUSCA,

déployée en République centrafricaine, que nous avons voulu multidimensionnel : en effet, il ne concerne pas seulement la protection physique des civils; il touche également à l'état de droit, à la lutte contre l'impunité, à la bonne gouvernance et au renforcement de l'autorité de l'État, partout sur le territoire face à la menace des groupes armés. C'est dans ce contexte que la France organisera les 26 et 27 octobre prochains, à Paris, une conférence ministérielle sur le maintien de la paix en milieu francophone.

Enfin, après la sécurité et la démocratie qui doivent accompagner et consolider le rétablissement de la paix, je veux parler du développement humain. À ce sujet, je souhaiterais concentrer mon propos sur l'éducation. L'éducation, nous le savons tous, est le socle fondateur du développement. Qu'il s'agisse de santé, d'environnement, de droits des femmes, de lutte contre la radicalisation ou encore de gouvernance démocratique, tout passe par l'éducation, tout commence par l'éducation. Aucun pays n'a réellement décollé avant que 80 % de sa population n'ait achevé le cycle primaire, et les progrès réalisés depuis 15 ans sont considérables. Mesurons-les : le nombre d'enfants non scolarisés a été divisé par deux dans le monde.

Pour autant, les défis restent majeurs du fait des crises, du sous-financement chronique et, bien sûr, de l'explosion démographique. Aujourd'hui, 60 millions d'enfants sont totalement privés d'éducation dans le monde. D'ici à 2030, nous devrons scolariser plus de 600 millions d'enfants supplémentaires, dont 450 millions en Afrique. Les besoins d'investissements sont énormes. Ils s'élèvent à 40 milliards de dollars par an.

Il nous faut donc changer d'échelle et la communauté internationale doit réinvestir, de façon substantielle et urgente, comme elle a su le faire dans le domaine de la santé, dans une éducation de qualité, notamment en Afrique.

C'est pourquoi je salue le travail de la commission animée par Gordon Brown, à l'initiative de M. Ban Ki-moon, notamment autour de l'éducation en situation d'urgence, qui est centrale pour préserver la paix en Afrique. Les crises bouleversent la cohésion sociale et mettent en péril la capacité des États à se reconstruire. Elles empêchent aujourd'hui 75 millions d'enfants de suivre une scolarité normale. Le fonds « L'éducation ne peut attendre », mis en place à l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu à Istanbul, apporte une première réponse.

En conclusion, il n'y a pas une fatalité des conflits en Afrique. Regardons ce continent dans sa globalité, en ayant à l'esprit les échecs, bien sûr, mais aussi les réussites des Africains et de la communauté internationale dans de nombreux domaines, qui laissent espérer que l'Afrique sera un jour un continent de paix.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de présider ce débat important. Je tiens également à saluer la présence des autres Ministres.

Le Secrétaire général, Mme Mohamed et M. Chergui ont tous présenté en détail des questions importantes que nous devons examiner alors que nous nous employons à revitaliser les efforts de consolidation de la paix déployés par les Nations Unies en Afrique. Nombre de ces questions sont abordées dans la déclaration du Président (S/PRST/2016/12), que nous avons adoptée aujourd'hui sous la présidence japonaise. Je voudrais faire quelques observations portant sur certaines de ces questions.

Le dispositif de consolidation de la paix a été créé il y a 10 ans pour combler ce que l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, qualifiait de « faille énorme » dans la capacité des Nations Unies d'aider les pays à réussir la transition d'un conflit violent à une paix durable. Des progrès ont été réalisés depuis lors, notamment avec la reconnaissance du fait que le cycle du conflit dans son ensemble doit reposer sur la consolidation de la paix, et avec l'adoption, cette année, des résolutions relatives à la pérennisation de la paix. Toutefois, comme il est ressorti de l'examen effectué l'an dernier par le Groupe consultatif d'experts, de graves problèmes systémiques subsistent.

Nous sommes conscients que la consolidation de la paix est une tâche qui va bien au-delà du mandat et de la responsabilité du Conseil de sécurité, mais agir en faveur de l'efficacité de la consolidation de la paix est au cœur du rôle du Conseil, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'action du Conseil dans ce domaine est essentielle à la réussite des efforts des autres acteurs de la consolidation de la paix. Néanmoins, le cloisonnement entre les différentes approches adoptées au sein des Nations Unies et les efforts déployés par l'ensemble de la communauté internationale demeure un obstacle majeur. Une fois de plus, nous voudrions indiquer les principaux aspects pour lesquels nous estimons que le Conseil doit améliorer son action, pas seulement en Afrique, mais surtout en Afrique.

Premièrement, le Conseil doit jouer un rôle plus délibéré et plus actif dans la consolidation de la paix. Les missions autorisées par le Conseil contribuent directement à la création des conditions propices à la consolidation de la paix en garantissant la sécurité et la stabilité politique, en facilitant la réconciliation et le respect du principe de responsabilité et en appuyant la gouvernance. Ces efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix, qui se renforcent mutuellement, sont plus efficaces quand ils sont planifiés et envisagés depuis le déploiement d'une mission. L'action du Conseil – de formulation des mandats, de surveillance de l'accomplissement des tâches de consolidation de la paix et de mobilisation des ressources nécessaires – est essentielle pour le succès des efforts menés au lendemain des conflits. Il est essentiel de faire en sorte que la paix prenne racine pour prévenir un nouvel engrenage de conflit.

Deuxièmement, le Conseil doit apporter sa contribution afin de veiller à ce que les institutions chargées de la gouvernance, de la sécurité et de l'économie qui sont au cœur des efforts de consolidation de la paix bénéficient de l'appui d'un large éventail d'organisations. Une meilleure coordination avec les autres acteurs de la consolidation de la paix – y compris les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les partenaires régionaux et bilatéraux et les donateurs – est cruciale, à plus forte raison quand le cadre opérationnel commence à évoluer. Nous nous félicitons de ce qu'une formule encourageant ce type coopération figure dans la résolution 2301 (2016) qui a été adoptée récemment, portant renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Nous espérons que des dispositions analogues figureront dans le mandat d'autres missions de maintien de la paix, le cas échéant.

Même quand ils sont bien coordonnés, les efforts de consolidation de la paix sont compromis lorsque les activités d'une mission ne continuent pas au-delà de sa durée de vie. Comme nous l'avons vu dans des pays comme la Guinée-Bissau, faire la transition à partir d'une situation de conflit et de fragilité est un processus de longue haleine, qui exige également un engagement à long terme de la communauté internationale. Si l'on examine la situation au Soudan du Sud ou d'autres situations, on constate que trop souvent, nous ne nous concentrons sur un État fragile et touché par un conflit que le temps qu'il faut pour régler la crise immédiate. Et trop souvent, notre attention et nos ressources sont bientôt happées par une nouvelle crise.

Troisièmement, le Conseil doit veiller tout particulièrement à assurer l'appropriation et l'encadrement, par l'État hôte, des activités de consolidation de la paix pertinentes, dès le début. Cela ne signifie pas que les gouvernements hôtes peuvent décider à eux seuls de l'orientation des efforts de consolidation de la paix, pour tous les motifs qui ont été énumérés par Mme Power. Les problèmes extrêmement graves que nous constatons au Soudan du Sud ne font que renforcer l'argument selon lequel l'appropriation nationale est un facteur déterminant du succès ou de l'échec des efforts de consolidation de la paix. Pour renforcer la confiance de la population dans l'État, les missions des Nations Unies doivent s'attacher à renforcer l'appropriation nationale en contribuant à la prestation des services essentiels, mais sans se substituer à l'État. Elles doivent planifier le transfert des activités de consolidation de la paix à l'État hôte le plus tôt possible. Dans ce contexte, nous voudrions réitérer que nous sommes favorables à ce que les coordonnateurs résidents s'attachent en premier lieu à assurer la continuité des efforts de consolidation de la paix durant ces transitions.

En outre, s'agissant des engagements pris par les pays dans le sens de la consolidation de la paix et de la stabilité politique, il faut que le Conseil et les organisations régionales expriment haut et fort leur appui et veiller à ce que les dirigeants locaux tiennent leurs promesses. L'Union africaine et les communautés économiques régionales, telles la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe, ont démontré qu'elles pouvaient jouer un rôle important en encourageant les dirigeants politiques à honorer leurs engagements en faveur de la paix. Le Conseil de sécurité doit appuyer ces efforts et s'employer plus activement à recueillir les points de vue des organisations régionales en ce qui concerne la paix en Afrique. Ce faisant, nous devons nous attacher à renforcer la prise en main régionale des activités de consolidation de la paix en Afrique.

Enfin, le dispositif de consolidation de la paix est un cadre important pour la pérennisation de la paix en Afrique. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, il y a encore lieu d'améliorer les échanges entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Nous devons nous concerter davantage. L'écart profond qui persiste entre nos efforts respectifs

en raison des théories idéologiques artificielles tenant au rôle respectif du Conseil et de la Commission de consolidation de la paix est un obstacle majeur à la réalisation de notre objectif commun de pérennisation de la paix.

Nous réitérons notre ferme appui à une coopération étroite et à un dialogue constructif entre le Conseil et les formations pays, qui aillent au-delà des séances d'information, seul moyen d'échanges dont nous disposions actuellement. On pourrait, le cas échéant, envisager d'organiser des séances officieuses, analogues aux consultations menées avec les pays fournisseurs de contingents. Nous estimons également qu'il est logique que les présidents des formations pays participent aux missions du Conseil lorsque cela est possible et dans les situations où nous partageons les mêmes intérêts.

Les questions que je viens d'évoquer n'ont rien de nouveau. Elles doivent nous permettre de préciser et de renforcer l'objectif commun poursuivi par le Conseil et les autres parties à l'appui de la consolidation de la paix. La volonté du Conseil de relever les défis de la consolidation de la paix en Afrique sera jugée à l'aune des résultats, à l'aune de notre volonté de donner la priorité à la viabilité à long terme des efforts de consolidation de la paix, à l'aune de notre volonté de coopérer plus étroitement avec les organisations régionales et la Commission de consolidation de la paix, à l'aune de notre volonté d'encourager le renforcement de la coordination et une planification à plus long terme des activités de consolidation de la paix que nous autorisons.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public aujourd'hui. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la Ministre kényane des affaires étrangères, Mme Mohamed, et le Commissaire de l'Union africaine, M. Chergui, de leurs exposés.

Il y a 10 jours, l'ONU a célébré la Journée internationale Nelson Mandela, en commémoration de l'immense contribution apportée par ce grand homme d'État à la paix en Afrique. Aujourd'hui, l'Afrique déborde d'énergie. La conjugaison d'efforts en faveur de l'auto-perfectionnement et de la quête de la paix et du développement est le mot d'ordre sur l'ensemble du continent. La paix et le développement en Afrique revêtent la plus haute importance pour la sécurité, la stabilité et la prospérité collectives du monde entier.

La consolidation de la paix – qui englobe des aspects politiques, de sécurité et de développement – peut contribuer considérablement aux efforts déployés par l'Afrique pour parvenir à une paix et un développement durables. Le monde d'aujourd'hui est confronté à des défis de plus en plus graves liés au terrorisme. Les attaques terroristes se produisent fréquemment et en de nombreux endroits, faisant de nombreuses victimes et de lourds dégâts. L'Afrique elle aussi en est victime. Certains pays et régions continuent de souffrir du fait de conflits et de guerres. Les menaces classiques et nouvelles à la sécurité étant étroitement liées, renforcer efficacement la consolidation de la paix en Afrique pour aider de façon tangible le continent à réaliser des progrès durables représente un énorme défi pour la communauté internationale. À cet égard, la Chine tient à faire les observations suivantes.

Premièrement, il est impératif d'aider énergiquement l'Afrique à relever le défi du terrorisme. Les efforts antiterroristes de l'Afrique sont une composante importante de la lutte mondiale contre le terrorisme. La communauté internationale doit appliquer une norme uniforme face au terrorisme, appuyer les efforts antiterroristes en Afrique et résolument combattre les activités terroristes quels qu'en soient les prétextes, les cibles ou les moyens. L'ONU doit aider concrètement les pays d'Afrique à renforcer leur capacités antiterroristes et à accorder la priorité à ces efforts, et fournir une assistance plus constructive aux pays africains à cet égard.

Concernant, deuxièmement, le respect des choix faits en toute indépendance par les pays africains, l'Afrique appartient aux Africains, et une démarche africaine est la manière la plus efficace et la plus réalisable de régler les problèmes de l'Afrique. La consolidation de la paix en Afrique doit respecter les principes d'appropriation nationale et de respect de la souveraineté, et la volonté des pays concernés, auxquels elle doit éviter d'imposer une volonté extérieure. L'ONU doit aligner ses priorités sur celles des pays africains. Elle doit faire preuve d'empathie et s'attacher à régler les problèmes considérés comme étant les plus urgents par les pays concernés. S'agissant des activités de consolidation de la paix, les missions politiques spéciales des Nations Unies doivent strictement suivre leur mandat respectif et la répartition prévue des responsabilités, afin d'éviter des efforts redondants ou de tout affronter simultanément et, par conséquent, de réaliser un équilibre global entre efficience et bienfaits.

S'agissant, troisièmement, de laisser les organisations régionales jouer un rôle actif, l'Union africaine et les organisations sous-régionales compétentes disposent d'une profonde connaissance des pays de la région et de leurs besoins en matière de consolidation de la paix. Elles ont une long expérience de la médiation et des conflits complexes, et disposent d'atouts géographiques, historiques et culturels inégalés. Nous sommes favorables à ce que les pays africains proposent des stratégies de consolidation de la paix intégrales, sous l'angle régional. Nous appuyons les initiatives de consolidation de la paix de l'Union africaine, telles que sa politique de reconstruction et de développement post-conflit et l'Initiative africaine de solidarité, et encourageons les mécanismes régionaux à jouer un rôle actif.

Quatrièmement, pour aider l'Afrique à régler ses difficultés en matière de développement, la paix est la garantie fondamentale du développement. Nombre de pays africains sortis d'un conflit sont confrontés à de multiples difficultés dans les domaines de l'économie, des infrastructures, de la reconstruction, de l'élimination de la pauvreté, de l'emploi, de l'éducation, de la santé publique et de la protection sociale. La communauté internationale doit faire tous les efforts possibles pour aider les pays concernés à réussir rapidement leur relèvement économique et aider les peuples du continent, au moyen de l'industrialisation, de la modernisation de l'agriculture et du développement des ressources humaines, à bénéficier rapidement des dividendes de la paix.

La Chine est attachée à une politique et une conception de l'Afrique axées sur les résultats et inscrites dans des rapports de sincérité, d'affinités et de bonne foi, ainsi que dans une vision adaptée de la justice et des intérêts, et elle appuie avec constance la paix et le développement de l'Afrique. La Chine a participé à 16 opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Actuellement, plus de 2 600 soldats de la paix chinois sont déployés en Afrique. Au cours des deux derniers mois, trois jeunes soldats de la paix chinois ont sacrifié leur précieuse vie au service de la paix en Afrique.

Le Forum sur la coopération sino-africaine qui s'est tenu à Johannesburg a proposé 10 programmes de coopération, dans les domaines notamment de l'industrialisation, de la modernisation de l'agriculture, du développement des infrastructures, des finances, du développement vert, de la facilitation du commerce et des investissements, de l'élimination de la pauvreté au bénéfice du peuple, de la santé publique, des échanges culturels et personnels, et de la paix et la sécurité. La Chine est en bonne voie d'appliquer ces plans dans leur intégralité.

Au cours des cinq prochaines années, la Chine compte apporter à l'Union africaine une assistance militaire gratuite d'une valeur de 100 millions de dollars destinée à appuyer la mise en place de la Force africaine en attente et de la force de réaction rapide, et notamment à former 2 000 soldats de la paix originaires du monde entier et notamment d'Afrique. La Chine se tient prête à œuvrer avec le reste de la communauté internationale pour continuer de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et promouvoir le développement du continent.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de la tenue de cet important débat public sur la consolidation de la paix en Afrique, et de vous remercier d'être présent ici pour conduire cette séance du Conseil de sécurité. Nous tenons également à remercier de leurs exposés le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la Ministre kényane des affaires étrangères, Mme Amina Mohamed, qui a parlé en sa qualité de Présidente de la Commission de consolidation de la paix, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smail Chergui.

Au Venezuela, nous entretenons un lien étroit avec l'Afrique, et c'est pourquoi nous ne pouvons nous empêcher de réfléchir à ce qui s'y passe. Après la fin du colonialisme, l'Afrique a bénéficié d'une croissance politique et sociale sans précédent et accompli des progrès notables dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier concernant l'éducation, l'autonomisation des femmes et la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies. Elle a également progressé dans le renforcement de ses institutions de gouvernance aux niveaux national, sous-régional et régional. Néanmoins, l'Afrique est toujours face à d'importants défis comme la réduction de la pauvreté, les inégalités et l'exclusion, ainsi qu'un développement économique durable fondé sur son propre modèle. Tout comme l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique subit le fléau de la criminalité organisée, du trafic de drogues, du trafic d'armes légères et de petit calibre, et de la traite des personnes. À cela viennent s'ajouter les conflits armés qui touchent encore certains pays de la région.

Face à cette situation, nous pouvons à juste titre nous demander jusqu'à quel point le passé colonial de l'Afrique pèse sur son avenir. Ce qui est certain, c'est que, pour la majorité des Africains, le colonialisme européen a été synonyme d'exploitation, de violence et d'illégalité, et que le développement de l'Afrique par la suite est lié à ce legs. Répondant à une logique de domination, les puissances colonialistes en sont arrivées à l'esclavage, au pillage des ressources et à l'exploitation à leur profit des différends qui opposaient diverses communautés et leurs dirigeants. Des groupes qui avaient historiquement été unis ont été séparés, et inversement. L'une des erreurs les plus graves a été de ne pas comprendre que les identités tribales n'étaient que l'une des nombreuses facettes de l'identité des Africains, dont, par exemple, l'ascendance, le clan ou le métier. Il en est résulté des frontières artificielles, dénuées de tout sens national.

Les séquelles de cette exploitation pèsent toujours sur les peuples africains, et une colonie, le Sahara occidental, souffre encore des vexations de l'oppression. L'Afrique est aujourd'hui encore victime d'interventions armées de la part de puissances occidentales, telle l'équipée de Libye en 2011, cause dans toute la région d'une déstabilisation et d'une incertitude profondes, et, notamment, d'une prolifération des armes légères et de petit calibre vers des acteurs non étatiques violents et terroristes. Il nous faut également évoquer les retombées négatives des sanctions unilatérales imposées à des pays africains, comme c'est le cas des sanctions imposées par l'Union européenne, ou le fait que plus de 60 % des comités des sanctions des Nations Unies se concentrent sur cette région.

Au lieu de cela, il faudrait plutôt promouvoir la coopération, le dialogue et le respect des principes de souveraineté et d'autodétermination des peuples. La tâche principale des dirigeants africains consiste, comme ils le font depuis de nombreuses années, à continuer de faire évoluer le système dont ils ont hérité des anciennes puissances coloniales dont ils dépendaient et à forger un parcours éminemment africain en exerçant pleinement la souveraineté et l'autodétermination de leurs peuples.

Pour faire face à ces problèmes, les pays africains ont développé leur propre dispositif de paix et de sécurité, et l'Union africaine est l'instance dotée de la légitimité nécessaire pour traiter les questions africaines. En s'appuyant sur des institutions telles que le Conseil de paix et de sécurité, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, le Groupe des Sages, la Force africaine en attente et le Fonds pour la paix, et sur des cadres politiques tels que l'Initiative africaine de solidarité et les mesures de reconstruction et de développement après un conflit, l'Union africaine a jeté les bases de la consolidation de la paix sur le continent. Nous avons la responsabilité d'aider l'Union africaine, en tant qu'organisation légitime dans la région, ainsi que les instances sous-régionales compétentes.

Depuis 2005, la Commission de consolidation de la paix aide les pays africains sortant d'un conflit à surmonter l'héritage destructeur de la guerre. Actuellement, six pays africains sont inscrits à son ordre du jour. En outre, 18 des 33 pays qui bénéficient de l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix sont situés sur le continent africain. L'appui de ces entités est axé sur la modernisation de l'État, la création de capacités administratives et de gestion, la mise en place d'institutions démocratiques, le rétablissement de l'état de droit, la fourniture de services publics, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et la réinsertion des groupes vulnérables, entre autres.

Comme le signale la déclaration présidentielle S/PRST/2016/12 adoptée aujourd'hui, l'objectif de la consolidation de la paix doit être de développer des capacités institutionnelles et humaines qui permettront aux États d'éliminer les causes profondes qui ont provoqué ou pourraient provoquer un conflit. L'appui de la Commission et du Fonds pour la consolidation de la paix a permis à certains pays de laisser derrière eux l'héritage de la guerre et de s'engager dans la voie de la paix et du développement. Dans d'autres cas, les efforts ont été insuffisants et des conflits anciens sont réapparus. Avec l'adoption de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016), l'ONU a réalisé une avancée importante vers une compréhension plus globale de la consolidation de la paix axée sur la prévention des conflits et la primauté des solutions politiques aux fins d'un règlement pacifique des différends. Nous espérons que l'application de ces résolutions permettra d'éliminer définitivement les interventions militaires pour laisser place à des processus axés sur la recherche de solutions politiques et le développement des pays.

Un élément critique qui est négligé de manière persistante dans le cadre des activités de consolidation de la paix menées par l'ONU est la mobilisation de ressources internationales et la création de ressources nationales en vue de pérenniser la paix. Il est fondamental de mobiliser des ressources pour générer des dividendes de la paix, notamment la création d'emplois, la fourniture

de services publics, la création d’institutions politiques solides et l’administration de la justice. S’il n’a pas la capacité de mobiliser et de générer des ressources de manière durable et de les répartir de manière équitable, un pays sortant d’un conflit aura de graves difficultés à légitimer son mandat, à promouvoir la réconciliation et à créer des liens de confiance avec la population.

Nombre de pays africains, y compris ceux qui sortent d’un conflit, ont d’immenses réserves de ressources naturelles qui pourraient générer des recettes nationales importantes, mais il n’est pas toujours possible de les exploiter comme il convient. Une des causes principales de ce problème est l’attitude prédatrice de nombreuses multinationales qui commercialisent le pétrole, l’or, les diamants et d’autres ressources naturelles, s’ingèrent dans les affaires politiques et militaires régionales pour servir leurs intérêts, profitent de la fragilité de certains pays en situation de conflit ou de sortie de conflit et en exploitent illégalement les ressources naturelles. Nos frères des pays africains ont le droit de gérer leurs ressources naturelles au bénéfice de leur population. Il est fondamental que ces ressources soient gérées de manière souveraine pour permettre à l’Afrique de réaliser les objectifs de développement durable et le Programme 2030.

Pour freiner l’exploitation illégale des ressources naturelles et administrer et réglementer efficacement leurs ressources, les États sortant d’une conflit doivent créer les capacités et les compétences nécessaires pour négocier des contrats justes et comprendre les pratiques comptables des entreprises nationales et internationales avec lesquelles ils entrent en rapport, sachant que les ressources naturelles appartiennent à l’État et doivent bénéficier à l’ensemble de la population, et non à un petit nombre de personnes.

Par ailleurs, de nombreux pays placés dans de telles circonstances ont des difficultés à surveiller et contrôler les flux financiers illicites et les pratiques d’évasion fiscale des entreprises minières internationales. Ce problème ne concerne pas uniquement un, deux ou trois pays, il exige de mettre en place un cadre juridique adéquat pour lutter contre ces flux et réformer les lois sur la confidentialité bancaire et les régimes de taxation des sociétés transnationales. Les initiatives de consolidation de la paix en Afrique et dans le reste du monde, en particulier l’aide fournie aux États sortant d’un conflit pour leur permettre d’exploiter leurs ressources naturelles, ne peuvent rester passives face à ces injustices.

Pour conclure, nous estimons que l’une des fonctions principales de la Commission et du Fonds pour la consolidation de la paix doit être de créer des capacités nationales pour lutter contre les pratiques rapaces des sociétés minières internationales, tout en promouvant un système financier international plus juste et transparent. Seule la justice sociale permettra d’instaurer une paix durable sur le continent.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons l’initiative prise par la délégation japonaise de tenir cette séance importante, et nous vous remercions plus particulièrement, Monsieur le Président, d’avoir invité des orateurs aussi notables qui ont présenté des exposés très substantiels. Nous estimons que les positions des représentants africains sont très importantes dans le contexte du débat sur la consolidation de la paix qui se tient à l’ONU.

Nous savons d’expérience que tout document sur la consolidation de la paix rédigé à New York restera un chiffon de papier s’il n’est pas basé sur la situation spécifique dans un pays, la compréhension des causes profondes d’un conflit, l’expérience de la région concernée et une évaluation réaliste de la manière dont les objectifs fixés peuvent être atteints. En ce qui concerne l’examen des questions qui préoccupent l’Afrique au Conseil de sécurité et au sein d’autres instances de l’ONU, la délégation russe est fermement convaincue que l’Afrique a besoin de solutions africaines. Nous accordons de ce fait une attention particulière aux vues de l’Union africaine et des organisations sous-régionales du continent, en privilégiant l’instauration d’une coopération efficace entre elles et l’ONU. Il reste cependant beaucoup à faire. Nous estimons que le potentiel de coopération en matière de consolidation de la paix entre l’ONU, l’Union africaine et les organisations sous-régionales n’est pas pleinement exploité.

En avril, le Conseil de sécurité et l’Assemblée générale ont adopté des résolutions identiques à l’issue de l’examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Ces documents sont détaillés et contiennent des directives spécifiques relatives à la coopération internationale dans ce domaine. Aujourd’hui, alors que les conflits sont souvent nationaux, nous accueillons avec satisfaction l’idée que la pérennisation de la paix est fondée sur l’élimination des causes profondes des conflits, la réconciliation nationale, le relèvement et la reconstruction. Un autre élément critique consiste à faire en sorte que chaque pays ait une vision de son développement futur. Il est

clair que des résultats durables basés sur un règlement pacifique ne peuvent être obtenus qu'avec le plein appui de la population.

Les États Membres de l'ONU sont tous d'avis que les processus de consolidation de la paix doivent être basés sur l'appropriation nationale. C'est également notre opinion. En tenant compte des besoins de leur société, les gouvernements déterminent leurs priorités en matière de consolidation de la paix, et tous les acteurs nationaux reconnaissent qu'ils ont une part de responsabilité dans la pérennisation de la paix. L'ONU et les partenaires internationaux sont appelés, le cas échéant et avec le consentement du pays hôte, à fournir une assistance axée avant tout sur le renforcement de la capacité des États de surmonter un conflit et d'en gérer les suites.

Malheureusement, l'instauration d'une paix durable dans un État sortant d'un conflit est beaucoup plus complexe que le processus de rédaction ou d'adoption d'une résolution. En dépit de la réussite de certaines initiatives de consolidation de la paix des Nations Unies, nous avons également connu des échecs retentissants. Par exemple, une lacune persistante, qui a conduit à la détérioration de la situation en République centrafricaine et au Soudan du Sud, est l'attention insuffisante portée à la nécessité de lutter contre les problèmes de consolidation de la paix qui ont un lien direct avec les causes profondes du conflit, au maintien de la stabilité et de la sécurité et à la promotion de la réconciliation nationale. Il se pourrait que les priorités de ces pays n'aient pas été suffisamment claires ou justifiées, que les ressources nationales n'aient pas été utilisées à bon escient et que l'on ait empiété sur les prérogatives d'autres acteurs de l'ONU.

Par ailleurs, en ce qui concerne le Soudan du Sud, ce que nous y avons vu est essentiellement une approche comptable de la consolidation de la paix. Les partenaires internationaux n'ont pas hésité à donner des milliards de dollars d'aide à ce pays, mais ils ne se sont pas posé la question de savoir si cette aide serait efficace, s'agissant en particulier des défis que le pays doit relever en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État. On n'a pas non plus accordé l'attention qu'elles méritent aux causes de l'instabilité militaro-politique au Soudan du Sud, qui plonge ses racines dans une guerre civile féroce de plusieurs décennies. Les signes avant-coureurs de l'imminence d'un conflit armé se sont manifestés plusieurs mois avant décembre 2013. Nous n'allons pas commencer à juger des raisons qui expliquent pourquoi les partenaires internationaux sont restés les bras croisés, qu'il s'agisse d'erreurs systématiques dans l'analyse de la situation politico-militaire et dans les prévisions sur son évolution, ou bien d'une distorsion de la réalité et d'une volonté d'occulter les faits pour des raisons de propagande politique. Les résultats sont là et ils sont déplorables. Aujourd'hui, il ne peut être question de consolidation de la paix au Soudan du Sud, il faut d'abord éteindre le brasier, qui est lourd de conséquences pour les pays et la région.

Autre exemple, le Burundi. La formation pays de la Commission de consolidation de la paix est à l'œuvre depuis près de 10 ans et a mis en place plusieurs projets notables en faveur de la consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix a organisé des activités importantes, telles que la table ronde de décembre 2014 à Bujumbura, avec la participation de représentants du Gouvernement et des partenaires internationaux. Les Burundais eux-mêmes ont particulièrement applaudi son travail durant la présidence du Représentant permanent de la Suisse, qui a été reçu plusieurs fois à Bujumbura au plus haut niveau. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par le comportement de plusieurs membres de la formation, qui, au lieu de se pencher sur les questions de développement institutionnel du pays, ont réclamé la réduction des programmes d'aide. Lors des débats menés au sein du Conseil de sécurité sur la possibilité de fournir une assistance au Burundi, en particulier pour la police, nous avons été surpris d'entendre certains pays rejeter catégoriquement l'idée de fournir une aide aux organismes locaux de maintien de l'ordre afin d'améliorer les compétences de la police.

Nous pensons que cette façon de procéder n'est pas la bonne. Les mécanismes de l'ONU ne doivent pas être utilisés pour exercer des pressions politiques sur le Gouvernement. Les propositions de la communauté internationale doivent être fondées sur un plan réaliste et mûrement réfléchi, et bénéficier du plein appui du pays hôte. Sinon, les problèmes existants ne pourront que s'aggraver. Cette remarque vaut également pour le projet de résolution sur le Burundi, qui est actuellement examiné par le Conseil de sécurité. Les idées figurant dans ce document doivent être précisées. Nous ne pouvons pas nous contenter de changer l'ordre des mots.

La Commission de consolidation de la paix joue un rôle très important de coordination et de conseil dans les activités de consolidation de la paix de l'ONU. Nous avons tout lieu de croire, à la lumière des résultats de

l'examen de son travail, que son efficacité sera renforcée et que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et la Commission économique et sociale solliciteront plus souvent son avis. Nous pensons qu'il est important d'améliorer la connaissance qu'a la Commission de la situation sur le terrain, en particulier lorsque des modifications sont apportées à la forme d'assistance fournie par l'ONU, par exemple, à la veille du retrait d'une opération de maintien de la paix. Nous engageons la Commission à coopérer avec les bureaux des Nations Unies chargés de la consolidation de la paix et d'autres entités présentes sur le terrain. Nous estimons que la visite effectuée récemment par les membres du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest – Sénégal, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone – a été une mesure importante.

Lorsque nous parlons de consolidation de la paix, nous ne pouvons pas ne pas mentionner l'importance de la prévisibilité et de la régularité du financement de ces projets. Bien entendu, l'utilisation de fonds doit être transparente et responsable. Nous espérons que le Secrétaire général présentera, pour examen, des options réalistes et bien pensées aux États Membres. L'une d'entre elles porte sur l'amélioration de la boîte à outils du Fonds pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'attrait que celui-ci présente pour les donateurs potentiels.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous considérons que les délibérations d'aujourd'hui et la déclaration du Président (S/PRST/2016/12) représentent une étape importante vers la mise en œuvre pratique de la résolution 2282 (2016) sur la consolidation de la paix après les conflits, notamment sur le continent africain.

Nous nous associons à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, mais je voudrais faire quelques observations à titre national.

En ce qui concerne,premièrement, la prévention des conflits, il ressort clairement de la résolution 2282 (2016) que le dispositif de consolidation de la paix doit désormais se concentrer sur la prévention des conflits pour éviter que les tensions interétatiques ou internes ne dégénèrent en conflits violents et pour empêcher la reprise imminente de conflits.

Le Conseil doit être plus proactif, lorsqu'il examine de nouveaux conflits ou situations fragiles en devenir. Une fois encore, je voudrais souligner à cet égard le rôle important que le Secrétaire général doit jouer pour contribuer aux délibérations du Conseil sur ces questions. Dans le même temps, les missions de visite du Conseil sont un outil très utile, qui devrait être activement utilisé dans toutes les situations examinées par le Conseil. Selon nous, l'idée d'inviter des représentants des formations pays de la Commission de consolidation de la paix à participer à une mission du Conseil sur le terrain mérite également un examen approfondi.

Si un certain nombre de missions récentes du Conseil dans des pays africains se sont déroulées sans heurts et de manière efficace, nous devons préciser qu'il a fallu six mois au Conseil pour se mettre d'accord sur les modalités de sa visite au Burundi. Cela ne fait que souligner que ce mécanisme, qui est considéré comme un outil pouvant aider le Conseil à mieux comprendre et évaluer les situations sur le terrain, n'est pas à l'abri des marchandages politiques au sein du Conseil et nécessite, par conséquent, de sérieuses améliorations.

En ce qui concerne, deuxièmement, l'importance de la période de transition entre les opérations de maintien de la paix et d'autres formes de présence des Nations Unies, nous avons été les témoins du succès obtenu par le rétablissement de la paix en Côte d'Ivoire. Mon pays est fier d'être parmi ceux qui ont activement contribué à cette entreprise en appuyant l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. En avril dernier, le Conseil en a renouvelé le mandat, avec un retrait prévu pour la mi-2017. Toutefois, nous devons suivre la situation de près et mettre en œuvre une stratégie de sortie réussie afin de renforcer les tendances positives relatives au rétablissement de la stabilité et au maintien de la paix en Côte d'Ivoire.

La même approche devrait être appliquée au Libéria, où les autorités de l'État se sont déjà engagées sur la voie de la transition, prenant la relève de la Mission des Nations Unies au Libéria pour assumer la pleine responsabilité de la sécurité du pays. Nous jugeons encourageant la levée par le Conseil des sanctions concernant ces deux pays au début de cette année. Nous pensons que pendant la période de transition, il est essentiel de recevoir en temps utile des avis de la Commission de consolidation de la paix et de tenir compte de la primauté de l'appropriation nationale. Des consultations approfondies doivent être menées avec les autorités nationales, les principaux acteurs politiques et la société civile sur les besoins prioritaires existant sur le terrain.

En ce qui concerne, troisièmement, la question de la trop grande dépendance du pays hôte vis-à-vis de l'appui de la Mission des Nations Unies, le référendum constitutionnel en République centrafricaine, qui s'est tenu avec succès en décembre dernier, et les élections générales organisées avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ont contribué à stabiliser en partie le pays. Dans le même temps, en dépit de l'évolution positive de la situation politique depuis le début de cette année, les événements survenus récemment à Bangui et dans plusieurs autres parties du pays montrent que la situation, sur le plan de la sécurité, demeure fragile et peut à nouveau se dégrader.

Par conséquent, nous devons engager les autorités centrafricaines à redoubler d'efforts pour stabiliser la situation dans le pays. Lors de ma récente visite dans ce pays en mai dernier, en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, de nombreux responsables ont souligné que le succès de la réforme des forces armées nationales était de la plus haute importance. À cet égard, je pense que le Comité 2127 doit contribuer à ces efforts en examinant les demandes de dérogation à l'embargo sur les armes afin de répondre aux besoins de la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine et d'aider ainsi le pays à développer ses forces armées et de sécurité.

Enfin et surtout, au cours de la dernière décennie, le rôle de l'Union africaine dans la promotion de la paix et du développement durable entre les États africains n'a cessé de s'accroître. L'Union africaine a démontré sa capacité d'assumer le rôle de chef de file dans la résolution effective des conflits, et ses vues et politiques sur cette question sont particulièrement utiles pour l'ONU. La mise en route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, la mise en place de ses structures et le déploiement des opérations de l'Union africaine d'appui à la paix, qui sont autorisées par le Conseil de sécurité, attestent clairement de l'importance croissante que revêt le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

L'Ukraine, en tant que membre du Conseil doté du statut d'État observateur auprès de l'Union africaine, est prête à contribuer activement à cette entreprise.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat. Je me joins aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général, Mme Amina Chawahir Mohamed et M. Smail Chergui de leurs exposés, et tous les Ministres de leur présence.

Comme nous venons de l'entendre, l'Afrique est souvent associée au fléau de la guerre. Dans des pays comme la République démocratique du Congo, des millions de personnes ont perdu la vie dans le conflit le plus meurtrier qu'il ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale, tandis que dans des régions comme le bassin du lac Tchad, comme nous l'avons entendu tout juste hier (voir S/PV.7748), des millions de personnes risquent la famine en raison de l'instabilité causée par Boko Haram.

Mais ce portrait est incomplet. De nombreux pays d'Afrique vivent en paix et prospèrent, et d'autres échappent à l'engrenage des conflits, tels la Sierra Leone, le Libéria ou la Côte d'Ivoire. Alors comment pouvons-nous faire fond sur ces succès de consolidation de la paix? Que pouvons-nous en apprendre, et comment le Conseil peut-il appuyer la consolidation de la paix pour que d'autres succès de ce genre se produisent?

Tout d'abord, tout l'appui apporté doit l'être en partenariat avec la population et les gouvernements des pays africains. Ce n'est pas à nous de prescrire des solutions. Nous devons, au contraire, travailler ensemble afin de faire le nécessaire pour que chaque pays soit mieux à même d'identifier ses propres menaces et d'aider à y répondre avant qu'un conflit ne se produise. Cela signifie qu'il faut faire fond sur des pratiques existantes telles que le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et le Groupe des Sages, mécanismes adoptés par l'Union africaine. Nos efforts doivent être axés sur le renforcement des capacités des institutions d'un pays, tout comme l'a dit le Secrétaire général ce matin, pour qu'elles puissent s'assurer des financements prévisibles et viables. Cela leur permettra à leur tour de mettre au point des processus de prévention et de médiation sous direction africaine, à l'appui d'une appropriation africaine.

Deuxièmement, il est essentiel d'améliorer, à notre niveau, la planification, avec des interventions des Nations Unies qui tiennent compte de l'ensemble du cycle de conflit, notamment en envisageant dès le début de quelle façon compléter avec les missions des Nations Unies le travail du personnel existant des Nations Unies dans le pays. C'est un aspect capital, qui suppose une planification de la façon dont les missions opéreront la transition lorsque leurs objectifs auront été atteints. Par conséquent, j'appuie fermement le travail du bureau exécutif de la cellule de planification stratégique et

d'analyse du Secrétaire général. Un travail rigoureux d'analyse et de planification est en effet d'une importance vitale pour l'efficacité des Nations Unies, et la cellule doit se voir donner les moyens de mener une analyse des conflits naissants à l'échelle des Nations Unies.

Toute cette analyse doit reposer sur un constat : le fait que les pays sont différents et que leurs facteurs de conflit diffèrent également. Notre planification doit être fondée sur une compréhension réelle. Les mandats doivent être spécifiques à un pays, et par suite, d'une meilleure planification procède une meilleure utilisation des mandats échelonnés. Ces derniers peuvent permettre d'adapter au mieux les activités prescrites dans le mandat et les ressources en fonction des conditions politiques et de sécurité.

Dans certains cas, nous devons reconnaître que les opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies ne sont peut-être pas les mieux placées pour permettre le renforcement des institutions, qui exige un engagement spécialisé et à long terme. Le cas échéant, nous devons tirer parti de l'appui apporté par une équipe de pays des Nations Unies et d'autres moyens.

Troisièmement, une paix durable passe par une participation sans exclusive et par une bonne gouvernance. La mise en œuvre des objectifs de développement durable, et en particulier de l'objectif 16, est à cet égard primordiale. Des sociétés bien gouvernées et sans exclusion, dotées d'institutions efficaces et comptables de leur action, jettent les fondements de la stabilité et de la croissance économique. Par conséquent, en œuvrant à la transparence et au respect du principe de responsabilité, en nous attaquant à la corruption et en veillant à ce que les fonds soient utilisés efficacement, nous pouvons aider à aborder certaines causes sous-jacentes qui sont au coeur de la situation de fragilité et moteurs de conflit.

Dans le but d'instaurer une paix durable, chacun doit pouvoir apporter sa pierre. Les femmes ont un rôle crucial dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix ainsi que dans le renforcement des capacités institutionnelles et de la résilience. Il faut appuyer davantage la participation des femmes.

Le travail réalisé avec les acteurs non étatiques et les institutions informelles peut constituer une excellente façon d'aborder la question. Cela ne doit pas juste concerner l'élite. Obtenir le soutien voulu jusqu'au niveau des organisations de base et de la société civile peut également permettre de créer une évolution positive dans la vie des femmes et des filles, ce qui signifie que les femmes doivent être capables de prendre part à la politique sans crainte de représailles ou de réaction hostile, à tous les niveaux, officiels et officieux.

Nous pouvons également faire davantage pour associer les jeunes. L'Afrique a plus de jeunes âgés de moins de 20 ans qu'aucun autre endroit dans le monde. Il sera capital de savoir capter tout ce potentiel et transformer cette énergie en changement positif pour la paix, la stabilité et la prospérité. Et par conséquent, nous devons tous saisir cette occasion en soutenant les besoins des enfants et des jeunes par l'éducation, la formation et par notre déploiement.

Enfin, comme je l'ai dit précédemment, s'attaquer précocement aux risques potentiels qui pèsent sur la stabilité est la façon la plus efficace de mettre en place une paix durable. Cela permet de prévenir d'immenses souffrances, la peur et les déplacements, et c'est économiquement rationnel. Mais pour être efficace, l'alerte rapide nécessite une action rapide. Il faut pour cela de la volonté politique, au sein des différents pays, du Conseil, de la Commission de consolidation de la paix et des acteurs régionaux clefs. J'espère que nous saurons tous en faire preuve dans les semaines et les mois à venir.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation du Japon de la convocation du présent débat et du document de réflexion qu'elle a fait opportunément circuler (S/2016/586, annexe). Je remercie par la même occasion le Secrétaire général, M[me] Amina Mohamed et M. Smail Chergui de leurs déclarations d'aujourd'hui.

L'Uruguay considère qu'il est important de maintenir l'impulsion donnée par l'adoption simultanée des résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix par le Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) et par l'Assemblée générale (résolution 70/262), le 27 avril dernier, afin de continuer de générer des avis constructifs sur la gestion de la consolidation de la paix dans tout le système des Nations Unies.

Le caractère intra-étatique des conflits impose une nouvelle réalité qui se traduit par une augmentation de la pression subie par les gouvernements nationaux, obligés à faire face à d'innombrables défis avec des ressources et des capacités limitées. Le présent débat public a été abordé sous un angle particulièrement

intéressant et judicieux, qui est celui du renforcement des institutions, un des domaines prioritaires de la consolidation de la paix.

Faute d'un système étatique doté d'institutions fortes et fiables, la paix pourrait éventuellement être instaurée mais certainement pas consolidée ni pérennisée. Il y a des pays dans lesquels les conflits sont si profonds qu'il n'existe pas même un gouvernement d'unité avec lequel la population puisse s'identifier; par conséquent, le renforcement des institutions semble relever, dans ces cas, d'une réalité encore hors de portée.

Pour consolider la paix il est essentiel de prendre des mesures permettant de favoriser la croissance socioéconomique, la défense et la protection des droits de l'homme, et le renforcement des institutions afin de renforcer la confiance entre les gouvernements nationaux et leur population. L'Uruguay attache une importance particulière à la solidité des institutions, dans laquelle il voit un facteur de stabilité dans toutes les sociétés. Comme l'indique à juste titre le document de réflexion, la démocratie, la sécurité nationale et le maintien de l'ordre, la gouvernance locale, le système de gestion de l'administration publique, la structure économique et financière, les services sociaux de base et le mécanisme de concertation et de réconciliation doivent être stables, transparents et fiables pour pouvoir être efficaces, et il faut que toute la population ait accès aux dividendes de la paix sur un pied d'égalité.

Nous pensons que les femmes, les enfants et les jeunes doivent jouer un rôle capital en la matière, et pour cela, il faut prendre les mesures nécessaires pour leur donner la latitude d'intervenir. À cet égard, nous réitérons qu'il est nécessaire d'assurer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) relative aux femmes, et à la paix et la sécurité, en soulignant l'importance d'un renforcement de l'intégration sociale comme forme de garantie d'une prise en considération des besoins de tous les secteurs de la société.

Il n'existe pas de modèle unique s'agissant de réussir un développement durable, et c'est pour cela que l'Uruguay considère que l'élaboration des stratégies en la matière doit se fonder sur les particularismes de chaque pays. De même, nous devons promouvoir une participation et une coordination plus grandes avec les organisations régionales et sous-régionales, qui peuvent jouer un rôle fondamental dans l'édification des institutions, car ce sont elles qui comprennent le mieux les réalités et les besoins des pays qui en font partie.

De fait, la nouvelle feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour 2016-2020 constitue un excellent outil, clarifiant le rôle de chaque acteur concerné et établissant des indicateurs et des objectifs spécifiques dans les domaines prioritaires. De plus, l'Uruguay souligne les initiatives de consolidation de la paix qui ont été prises avec succès par l'Union africaine en matière de politiques post-conflit de reconstruction et de développement.

L'Uruguay estime qu'il faut reconnaître le rôle joué par les opérations de maintien de la paix dans les processus de consolidation de la paix mis en œuvre au niveau national. D'autre part, il convient aussi de signaler que lorsqu'une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale se retire du terrain, l'État hôte et l'ONU ont la responsabilité partagée de consolider la paix. Cette responsabilité doit être assumée en premier lieu par le pays hôte, lequel doit diriger le processus de consolidation de la paix sur son territoire.

L'ONU agit en complément des pouvoirs publics pour aider aux efforts de consolidation de la paix, mais elle n'a pas été créée pour intervenir automatiquement dans toutes les situations où les pays ne s'acquittent pas de leurs responsabilités en tant qu'entités souveraines. C'est pourquoi il est extrêmement important que les processus de transition et de consolidation de la paix soient dirigés par les États concernés, et que ceux-ci utilisent tous les outils à leur disposition pour renforcer leurs capacités et leurs institutions.

L'Uruguay considère que c'est en s'attaquant aux causes structurelles des conflits et grâce au développement que l'on pourra consolider la paix mais aussi prévenir la résurgence des conflits dans la région.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Pourquoi n'avons-nous pas été capables tous ensemble de garantir un avenir de paix à l'Afrique? La vérité est qu'il n'y a pas de réponse simple à cette question. C'est pourquoi je sais particulièrement gré à la présidence japonaise du Conseil d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également les intervenants de leurs exposés qui nous ont permis d'avoir une idée plus nette de la réalité.

Une décennie après que l'ONU et l'Union africaine se sont dotées d'instruments de consolidation de la paix, telle la Commission de consolidation de la paix, nous n'avons toujours pas brisé le cercle vicieux des conflits. Les situations au Burundi et au Soudan du Sud en sont de tristes exemples. Au Burundi, nous

n'avons pas su aider les Burundais à édifier une paix solide. Et aujourd'hui encore, nous ne parvenons pas à faire preuve d'unité au sein du Conseil de sécurité pour signaler au Gouvernement burundais la nécessité de trouver une issue à la crise. Les horreurs survenues dans les années 90 viennent dès lors à l'esprit.

Le Soudan du Sud est un autre exemple où l'incapacité des dirigeants du pays est la première fautive. Je me souviens encore du jour où, il y a quelques années de cela, nous avons célébré dans la joie à l'ONU l'indépendance du Soudan du Sud. Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un Soudan du Sud bien différent.

Heureusement, il y a plus d'exemples positifs que d'exemples négatifs. Je pense notamment au Burkina Faso, où les instruments de l'état de droit ont fini par triompher, à la Guinée, au Libéria, à la Sierra Leone, où la crise causée par l'Ebola a pu être surmontée, ou encore à la Somalie, cas typique d'État failli, qui aujourd'hui aperçoit la lumière au bout du tunnel. Je vais m'appuyer sur ces exemples positifs pour tenter de tirer trois enseignements simples et édifiants en vue d'instaurer une fois pour toutes la paix sur le continent africain.

Premièrement, il faut une approche globale. La construction de la paix est un cycle, et pas un événement ponctuel. Et c'est un cycle qui commence par un mot fondamental, la prévention. Je vais donner un exemple avec la Guinée-Bissau où le travail préventif de l'ONU, y compris les efforts de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de sécurité, ainsi que de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine, est vraisemblablement en train de porter ses fruits. C'est aussi le cas de la Somalie, comme je l'ai déjà indiqué, où l'excellente collaboration entre les diverses institutions nous permet véritablement d'être optimistes.

Deuxièmement, il faut faire preuve de souplesse. C'est un lieu commun que nous répétons souvent, mais il n'y a pas de recette unique pour les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Une possibilité intéressante cependant, que je voudrais proposer au Conseil de sécurité, serait d'envisager la création d'un mécanisme automatique de transition qui permettrait de tirer parti du potentiel de la Commission de consolidation de la paix pour combler sans attendre le vide créé par le retrait d'une mission de maintien de la paix. Cela s'avérerait utile dans des situations telles celle en République centrafricaine où s'amorce le passage du maintien de la paix à un effort soutenu de consolidation de la paix. Éviter que les pays qui ne sont plus inscrits à l'ordre du jour du Conseil se retrouvent seuls face à leur sort est absolument crucial.

Troisièmement, il faut pouvoir établir des priorités. À qui cette tâche revient-elle? À l'évidence, aux autorités nationales, mais celles-ci ont aussi l'obligation de protéger leurs concitoyens. C'est aux dirigeants africains qu'incombe cette tâche difficile. Quant à la communauté internationale, elle doit les aider, à travers le renforcement de ses propres institutions. L'expérience nous enseigne que les exemples les plus réussis de reconstruction après un conflit sont ceux où on a su échelonner de manière judicieuse les réformes institutionnelles, à commencer par les institutions du secteur de la sécurité, l'accès à la justice et les mécanismes de réconciliation. L'expérience nous enseigne également qu'on ne parvient à briser le cycle des conflits que si l'on fait véritablement en sorte, et je crois que c'est la chose la plus importante que je vais dire, que toute la population participe à cet effort. Et faire participer toute la population signifie simplement donner un rôle actif et prépondérant aux femmes.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer, Monsieur le Président, toute la gratitude de la délégation égyptienne pour l'organisation de ce débat important sur la consolidation de la paix en Afrique. Il s'agit en effet d'une question très pertinente et qui touche directement au mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales du Conseil. Nous accueillons également très favorablement la déclaration présidentielle qui a été adoptée (S/PRST/2016/12). Nous voudrions par ailleurs dire que certaines des idées que nous avons entendues pendant le débat nous paraissent très intéressantes.

Ces dernières années, nous avons assisté à une intensification sans précédent des efforts de l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix. Ces efforts ont été couronnés par l'adoption des résolutions parallèles, la résolution 2282 (2016) du Conseil et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, qui définissent une approche globale tenant compte des facteurs et des activités propices à la consolidation de la paix. Nous espérons que cette approche donnera l'impulsion politique nécessaire afin de consolider la paix en Afrique. Les défis émergents et nouveaux auxquels l'Afrique est confrontée, notamment l'expansion des groupes terroristes, de la criminalité organisée, les défis environnementaux, ainsi que d'autres défis non

traditionnels, nous imposent d'adopter une démarche novatrice afin d'y faire face.

La nature de ces défis a conduit à mener de pair les processus de règlement des conflits, de maintien de la paix, de consolidation de la paix après un conflit, et de développement durable dans le cadre d'un effort continu. C'est pourquoi nous devons nous débarrasser de l'emprise du dogme de gestion des conflits pour évoluer vers une démarche permettant de régler ces conflits en s'attaquant à leurs causes profondes.

D'une certaine manière, on ne peut parler de consolidation de la paix en Afrique sans insister sur le caractère central du processus de réconciliation globale et de la réforme du secteur de la sécurité dans ses composantes militaire et de police. En outre, les efforts de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans la société ne peuvent aboutir si l'on n'apporte pas aux besoins de développement et aux besoins socioéconomiques les réponses nécessaires pour que cet effort soit couronné de succès, et si la justice sociale, l'impartialité et l'indépencance du système judiciaire ainsi que la primauté du droit ne sont pas garanties. C'est pourquoi le processus d'appui au renforcement des institutions pertinentes est à la base d'une consolidation durable de la paix en Afrique.

On ne peut ignorer le parallèle qui existe entre la consolidation de la paix en Afrique et les préparatifs de la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et de l'Agenda 2063, qui reflète la volonté de l'Afrique et la nature spécifique de ses priorités. Il ne peut être question de jeter les fondements de la bonne gouvernance, de l'état de droit, du respect des principes de la démocratie et de la justice dans des sociétés qui souffrent de la pauvreté, de la maladie et de la faim, et d'où sont absentes les conditions élémentaires d'une vie décente, telles qu'énoncées dans les résolutions internationales pertinentes. D'où l'importance qu'il y a à créer les conditions politiques, économiques et sociales nécessaires au lancement du processus de développement durable et à l'instauration d'une paix durable. C'est à cette fin que l'Égypte, par le truchement de l'Agence égyptienne de partenariat pour le développement, a formé plus de 700 cadres de pays figurant à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix dans le domaine de la sécurité, et dans les secteurs médical, judiciaire et agricole, en vue de renforcer dans ces pays les capacités des ressources humaines.

Je voudrais revenir, en y insistant, sur les fondamentaux.

Premièrement, il importe de respecter strictement le principe de l'appropriation nationale par les pays africains des processus de consolidation et de pérennisation de la paix en Afrique et de transférer aux autorités nationales la responsabilité de définir les priorités, et d'en planifier et exécuter la mise en oeuvre dans les domaines de la consolidation de la paix et du renforcement des institutions.

Deuxièmement, il importe d'oeuvrer au renforcement de l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix afin qu'elle puisse jouer son rôle d'organe chargé de coordonner les efforts nationaux, régionaux et internationaux et de prodiguer conseils et recommandations au Conseil de sécurité pour lui permettre d'attribuer les mandats qui permettent de mettre en oeuvre des stratégies intégrées de consolidation et de pérennisation de la paix.

Troisièmement, il importe de garantir un financement durable, prévisible et en temps voulu dans le cadre des processus de consolidation de la paix en Afrique, et d'oeuvrer à une plus grande cohérence entre les priorités des instruments internationaux de financement ainsi qu'au renforcement des capacités du Fonds pour la consolidation de la paix afin qu'il puisse investir dans les programmes et les projets qui visent à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays africains.

Quatrièmement, il importe d'encourager la participation des femmes et des jeunes africains aux différentes phases de la planification, de la mise en oeuvre et du suivi des processus de consolidation de la paix sur le continent.

Cinquièmement, il importe de redynamiser le Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit et l'Initiative africaine de solidarité, dans le contexte des efforts visant à renforcer l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

L'Égypte a déjà proposé de créer un centre spécialisé dans la reconstruction et le développement en Afrique, proposition on ne peut plus d'actualité, qui vise à soutenir la mise en oeuvre de projets et de programmes de renforcement des capacités africaines en matière d'édification et de gestion des institutions nationales. Nous saluons la proposition de M. Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, d'organiser une réunion annuelle entre l'ONU et l'Union africaine

pour échanger données d'expérience et enseignements dans le cadre d'un véritable partenariat stratégique entre les deux organisations.

En conclusion, les exigences de la consolidation et de la pérennisation de la paix sont énormes et complexes et requièrent un effort soutenu. Et c'est pourquoi il nous faut faire fond sur les enseignements tirés et l'expérience accumulée et éliminer les problèmes de cloisonnement et de double emploi qui empêchent l'ONU d'apporter une contribution et un soutien efficaces à la consolidation de la paix en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte intégral et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'ils prendront la parole dans la salle. Je demande aussi aux orateurs de lire leur déclaration à un rythme raisonnable afin d'en permettre l'interprétation exacte.

Je tiens à informer toutes les personnes concernées que, compte tenu de la longue liste d'orateurs, nous poursuivrons ce débat public pendant la pause du déjeuner.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M[me] Arrieta Munguia (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite de la tenue du présent débat public, qui encourage le décloisonnement et la remise en question de l'inertie face à l'énorme défi de la pérennisation de la paix. Il s'agit d'une tâche systémique qui nous oblige à mettre fin au morcellement du fonctionnement de l'Organisation et exige la participation active, cohérente et coordonnée de tous. À cet égard, nous saluons la participation du Secrétaire général et du Ministre japonais, M. Kishida, ainsi que les exposés présentés au nom de la Commission de la consolidation de la paix et de l'Union africaine.

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire d'établir un dialogue efficace entre le Conseil de sécurité et les acteurs clefs de l'Organisation. Il convient de souligner en particulier le rôle joué par le Japon en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité et de Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix dans la promotion de ce dialogue. Nous nous félicitons en particulier du changement total qui sera opéré par l'application de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016), qui établissent une feuille de route pour une paix durable.

Nous parlons d'un nouveau discours qui vise à axer nos efforts sur la prévention des conflits et sur une démarche dynamique, stratégique et à long terme, sans négliger le fait que chaque étape d'un conflit est décisive et qu'il faut s'attaquer à ses causes profondes, qui sont étroitement liées aux trois piliers de l'activité de l'ONU. En effet, nous ne pouvons envisager la paix et la sécurité sans le développement et les droits de l'homme. Nous sommes convaincus que le renforcement de l'état de droit et d'institutions responsables et transparentes est aussi important que la promotion d'un développement durable et sans exclusive. Dans ce contexte, la nouvelle notion de pérennisation de la paix s'appuie sur l'objectif 16 mais va au-delà, opérant en synergie parfaite avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce changement d'orientation appelle également l'attention sur la nécessité de mettre l'être humain au cœur de nos efforts. Il s'agit d'investir dans les populations et de préserver un tissu social sain afin de créer plus de possibilités de développement et de stabilité politique et sociale.

Ces dernières années, nous avons tiré un certain nombre d'enseignements importants. La communauté internationale a confirmé que la stabilité des pays touchés par un conflit ne dépendait pas seulement de l'amélioration de la sécurité, mais également du respect des droits de l'homme, du renforcement de l'état de droit et de la promotion du développement. Le Mexique est conscient que certaines des difficultés auxquelles se heurte l'Afrique dans l'appui aux processus de paix sont liées à la transition démocratique et au renforcement de la démocratie. C'est pourquoi nous fournissons, depuis 2009, une assistance et une formation techniques dans le domaine électoral aux pays africains qui en ont fait la demande. Le Mexique exprime sa volonté de continuer de fournir une assistance et une coopération électorales aux pays qui en ont besoin. Néanmoins, la récente résurgence des conflits en Afrique montre qu'il est nécessaire d'aller au-delà des processus électoraux et de promouvoir la participation active et sans exclusive de toutes les composantes de la société – les femmes et les jeunes en particulier – aux processus de paix.

La pérennisation de la paix nous oblige également à unir nos efforts au sein du système et en dehors, et c'est pourquoi la mise en place d'alliance stratégiques avec des organisations régionales et sous-régionales, telle

l'Union africaine, apporte une grande valeur ajoutée. Le Mexique réaffirme que les organisations régionales et sous-régionales africaines, s'agissant en particulier des pays africains qui sont inscrits à l'ordre du jour de la Commission, doivent régulièrement tirer parti du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix et de sa vision à long terme. Cela permettrait d'améliorer la coordination et de contribuer à l'élaboration et au partage des meilleures pratiques en matière de consolidation de la paix.

Nous voulons également appeler le Conseil de sécurité à promouvoir le rôle spécifique et stratégique, visant des objectifs précis, de la Commission de consolidation de la paix, et à en tirer régulièrement parti, dans le cadre de l'examen périodique effectué par le Conseil de sécurité des situations inscrites à son ordre du jour et de celles liées à la mise en place, à l'examen et à la diminution des effectifs des opérations de maintien de la paix. À cet égard, notre principal message est que nous devons trouver plus de solutions créatives à tous les processus liés au dispositif de consolidation de la paix. À cet effet, les États Membres doivent s'engager à aller au-delà des moyens traditionnels et évidents par lesquels nous venons en aide aux pays touchés par un conflit. Par exemple, et dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le Mexique et Cuba, par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale de la Santé, ont apporté une assistance aux pays frappés par l'épidémie d'Ebola. Le Mexique a fourni des ressources à l'équipe et du matériel aux brigades médicales cubaines qui ont été déployées en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, pays les plus touchés par cette situation d'urgence sanitaire. Les résultats ont été très positifs. Ces meilleures pratiques en matière de coopération pourraient être appliquées dans d'autres domaines, notamment au niveau du Fonds pour la consolidation de la paix.

Le Mexique continuera de jouer un rôle actif et constructif à la tête du Groupe des amis de la pérennisation de la paix. C'est pourquoi je suis très heureuse de signaler qu'une trentaine de pays ont participé à la première réunion du Groupe, car ils sont convaincus que la pérennisation de la paix doit devenir un objectif dynamique et une forte présence transversale à l'échelle du système des Nations Unies. Cela suppose un changement de mentalité dans la façon de travailler pour parvenir à une paix pouvant assurer elle-même sa pérennisation et qui soit durable pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Sobral Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : Nelson Mandela, dont la Journée internationale a récemment été célébrée, a dit un jour qu'il avait rêvé d'une Afrique en paix avec elle-même. Jusqu'à ce que ce rêve devienne réalité, regardons l'Afrique comme un continent caractérisé non pas uniquement par ses défis mais également par une grande sagesse, une créativité et un avenir prometteur. Dans cet esprit, je me permets de mentionner certains des progrès récemment observés sur le continent africain en matière de paix et de sécurité.

L'Union africaine a notamment élaboré un modèle de coopération important avec l'ONU. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest joue un rôle décisif et constructif dans des pays tels que la Guinée-Bissau. D'autres organisations sous-régionales jouent également leur rôle dans la promotion de la paix et le renforcement des institutions.

Il convient de noter que trois opérations de maintien de la paix importantes en Afrique sont maintenant dirigées par des femmes – la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. En Afrique de l'Ouest, des progrès considérables ont été faits en ce qui concerne les processus de transition au Libéria et en Côte d'Ivoire. Les régimes de sanctions qui leur étaient imposés ont été levés. En Côte d'Ivoire, le mandat de l'ONUCI a été prorogé une dernière fois. Au Libéria, le mois dernier, le Gouvernement a assumé pleinement ses responsabilités en matière de sécurité nationale.

L'Afrique de l'Ouest s'est récemment relevée de l'épidémie d'Ebola. Malgré le décès tragique de 11 000 personnes, l'action coordonnée de l'ONU et le rôle essentiel d'alerte rapide joué par la Commission de consolidation de la paix ont contribué à empêcher que le nombre de victimes soit encore plus grand. Cela souligne la pertinence des activités de la Commission dans la pérennisation de la paix sur le continent. La Commission a acquis un savoir-faire considérable dans l'aide apportées aux pays tout en prenant en considération une perspective à plus long terme. Sa composition diversifiée permet des discussions dont personne n'est exclu et qui aboutissent à l'expression de vues très différentes.

Comme en témoigne malheureusement la récurrence des conflits dans certains pays, pérenniser la paix est l'un des défis les plus sérieux auxquels soit confrontée la communauté internationale. Le

Brésil préconise depuis longtemps de promouvoir des politiques de développement visant à créer des conditions favorables à la stabilité dans les situations de conflit et de lendemains de conflit. L'interdépendance entre la sécurité, le développement et les droits de l'homme est au cœur même de la notion de consolidation de la paix.

Tout en saluant les progrès accomplis, il importe de garder à l'esprit les difficultés auxquelles l'Afrique continue de faire face. Selon le rapport du Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, le continent a subi des pertes d'environ mille milliards de dollars au cours des cinq dernières décennies à cause des flux financiers illicites. Dans le même ordre d'idées, un rapport plus récent de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement indique que les pays en développement perdent des milliards de dollars chaque année en raison de falsifications de factures relatives au commerce de matières premières. Il ne s'agit pas seulement d'un problème africain, mais d'un problème qui concerne l'ensemble de la communauté internationale.

On ne peut pas régler les conflits en Afrique sans prendre en considération la question fondamentale de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Il faut aborder cette question dans le cadre des efforts de consolidation de la paix pour promouvoir une paix durable. Par exemple, la situation dans la région des Grands Lacs démontre que la violence peut être alimentée, entre autres choses, par une abondance de ressources naturelles, et non par leur absence.

En ce qui concerne le Burundi, nous sommes conscients que des mesures rapides s'imposent pour prévenir de nouvelles violences. Cependant, nous estimons que le Conseil doit accorder la priorité à la promotion de la réconciliation grâce à un dialogue sans exclusive et à l'appropriation nationale. La situation humanitaire précaire qui règne dans la région continue de se détériorer suite à l'afflux de 270 000 réfugiés en provenance du Burundi vers les pays voisins. Le statut et les droits de ces réfugiés doivent être pleinement reconnus et respectés. Il faut inviter la formation pays de la Commission de consolidation de la paix à s'exprimer à ce sujet.

La crise actuelle au Soudan du Sud est particulièrement affligeante. Les Nations Unies doivent rester engagées dans leur coopération avec tous les Soudanais du Sud, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et d'autres partenaires régionaux.

Le Sahel continue de devoir faire face aux conséquences d'une intervention malheureuse en Libye, qui a contribué à l'intensification du commerce illicite des armes et à la propagation des activités des groupes terroristes dans la région, comme l'illustre la situation au Mali. De même, un extrémisme violent avant-coureur du terrorisme sévit dans le bassin du lac Tchad, où Boko Haram continue de terroriser et de faire souffrir les populations civiles. Cette situation doit nous servir d'avertissement très fort contre le recours privilégié à la force militaire pour régler les conflits.

Il est décourageant de constater que bon nombre de ces situations auraient pu être moins traumatisantes ou auraient pu être évitées si l'on avait usé d'autres méthodes. À cet égard, les examens effectués récemment sur les opérations de maintien de la paix, le dispositif de consolidation de la paix et le programme « les femmes et la paix et la sécurité » sont un pas dans la bonne direction. Ils ont tous mis l'accent sur la prévention et sur la recherche de solutions politiques aux conflits par le dialogue et la diplomatie en Afrique et ailleurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Italie.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cet important débat public d'aujourd'hui qui, à notre avis, arrive à point nommé, dans le sillage de la décision prise récemment à l'occasion du Sommet de l'Union africaine à Kigali de rendre opérationnel le Fonds africain pour la paix et de la Conférence ministérielle Italie-Afrique tenue avec succès en mai à Rome, à l'occasion de laquelle un nouveau modèle de dialogue et de coopération avec le continent africain a été mis sur pied. L'Italie s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Union européenne, à laquelle elle voudrait ajouter les observations suivantes à titre national.

En qualité de membre de la Commission de consolidation de la paix, l'Italie appuie pleinement la nouvelle notion de pérennisation de la paix et la nécessité d'investir dans les travaux de la Commission pour lui garantir un financement durable. Cette année, nous avons décidé de contribuer à nouveau au Fonds pour la consolidation de la paix et d'accroître notre aide au développement. En cette année placée sous le signe de la viabilité, la notion nouvelle de pérennisation de la paix revêt un caractère essentiel s'agissant de parvenir à une paix durable, stable, sur le long terme, en particulier en Afrique, continent où sont déployés la grande majorité des soldats de la paix des Nations Unies et qui se trouve

au cœur même des efforts de consolidation de la paix des Nations Unies.

Pour ces motifs, nous avons proposé, à Rome, de conclure un « *Sustainability Compact* », un pacte de viabilité, entre l'Italie et l'Afrique, qui accorde la plus haute importance à la pérennisation de la paix et de la sécurité, en vue de prévenir le déclenchement et la reprise des conflits et de réaliser l'objectif d'une Afrique exempte de conflits. Deuxièmement, le Pacte vise à appuyer la viabilité socioéconomique, en vue de tirer parti des immenses possibilités offertes par le continent. Troisièmement, le Pacte confirme l'importance de la virabilité dans le domaine de la gestion des migrations, en faisant fond sur le Pacte des migrations que l'Italie a proposé à l'Union européenne en vue de promouvoir une démarche stratégique sur cette question, en collaboration avec les partenaires africains et européens.

En notre qualité de nouveau membre du Conseil de sécurité, nous allons mettre pleinement en œuvre les recommandations figurant dans le document de réflexion (S/2016/586, annexe) et dans la déclaration du Président qui vient d'être adoptée (S/PRST/2016/12), en étroite collaboration avec les Pays-Bas, compte tenu de l'accord conclu entre nous sur une répartition équitable du mandat de membre pour la période 2017-2018 afin d'assurer la continuité de notre action. Je voudrais à présent attirer l'attention sur quelques points.

Premièrement, nous voudrions souligner l'importance de l'appropriation, l'un des axes principaux des activités de consolidation de la paix en Afrique et ailleurs. Pour garantir le respect de ce principe, il faut faire participer activement tous les acteurs nationaux concernés de manière responsable et inclusive.

Deuxièmement, nous tenons à mettre en exergue l'importance des partenariats et du rôle que joue l'ONU dans la promotion de la paix en vue de faciliter la fourniture de l'appui politique, économique et financier nécessaire à la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix. Dans ce contexte, l'Union africaine et les organisations sous-régionales jouent un rôle crucial. Je voudrais également mentionner les formations pays de la Commission de consolidation de la paix et les visites de leurs présidents dans les pays concernés en tant qu'exemple concret d'un travail mené en partenariat pour la réalisation d'objectifs communs.

Troisièmement, nous voudrions souligner qu'il importe de promouvoir une culture de la prévention et de renforcer les capacités des acteurs locaux pour qu'ils puissent jouer un rôle de premier plan en matière de médiation. L'Italie a toujours apporté son appui à l'Union africaine, dans le cadre du renforcement de ses capacités à cet égard. Il est essentiel de faire participer les femmes, les jeunes et les chefs religieux modérés à ces efforts en vue d'asseoir solidement une réconciliation durable et une vision commune pour l'avenir.

Quatrièmement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) doit être mis en œuvre et perfectionné de manière à être harmonisé avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il faut que ces deux programmes soient considérés comme des programmes intégrés si l'on veut pouvoir poursuivre le développement sur les plans économique, social et environnemental face aux risques de reprise de conflits. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est le meilleur outil dont nous disposions pour nous attaquer aux causes profondes des conflits et de l'instabilité sur la base du lien établi dans ce programme entre le développement et la paix, les droits de l'homme – en particulier, l'égalité des sexes – la gouvernance et l'application du principe de responsabilité. Compte tenu de la vision synthétique que propose le Programme 2030, il convient de mener une réflexion sur les moyens de renforcer le lien entre la pérennisation de la paix et le développement en faisant fond sur l'objectif 16 de développement durable, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et stables.

Enfin, je voudrais insister sur l'importance du renforcement des capacités et des institutions, essentielles pour la pérennisation de la paix. Des institutions stables et qui fonctionnent sont le meilleur moyen de prévenir la reprise des conflits car elles fournissent aux citoyens les services dont ils ont besoin et créent un environnement favorable aux activités commerciales. Dans ce contexte, je voudrais rappeler que la police douanière italienne a prodigué une formation aux agents des douanes et du contrôle aux frontières de plusieurs pays africains en vue d'en renforcer les capacités dans ce secteur très important.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. Munir (Pakistan (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur la consolidation de la paix en Afrique. Nous voudrions remercier tout particulièrement le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Kishida, le Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, les intervenants

et les autres Ministres de leurs déclarations. Nous nous félicitons de la présence de l'Ambassadeur Kishida au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Tous les pays inscrits actuellement à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix sont des pays africains. En effet, les efforts de la Commission de consolidation de la paix continuent de se concentrer sur l'Afrique. Malgré des exemples de changements positifs, obtenus grâce aux activités de consolidation de la paix dans des pays comme le Libéria et la Côte d'Ivoire, l'Afrique demeure confrontée à des défis de taille. Les activités de la Commission de consolidation de la paix – mobiliser des ressources, fournir des conseils sur des stratégies intégrées en faveur de la paix et du relèvement après les conflits, attirer l'attention sur les efforts de reconstruction et de renforcement des institutions, jeter les bases d'un développement durable, contribuer à l'élaboration des pratiques optimales et garantir un financement prévisible – ont eu des effets réels sur le terrain, et l'Afrique en a bénéficié.

La violence en Afrique a déstabilisé des gouvernements, détruit des moyens de subsistance, mis à mal les économies nationales, endommagé des infrastructures, provoqué des déplacements de populations et perturbé la prestation de services d'éducation et de santé. L'un des messages les plus importants figurant dans le rapport du Groupe consultatif d'experts (S/2015/490) est que la consolidation de la paix doit privilégier la prévention des conflits, grâce à des partenariats élargis et sans exclusive. Le rapport du Groupe et les résolutions adoptées au printemps par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité (résolutions 70/262 et 2282 (2016) respectivement) ont mis en exergue les défis auxquels se heurte la consolidation de la paix au lendemain des conflits et les outils qui pourraient permettre d'en améliorer l'efficacité. Ils ont évoqué la nécessité que les acteurs politiques, des secteurs de la sécurité et du développement déploient des efforts collectifs en faveur d'une paix durable.

Ne pas établir d'ordre des priorités pourrait entraîner des cycles de rechute tragiques. De la même manière, l'élimination des causes profondes des conflits n'a rien perdu de son importance s'agissant d'éviter la reprise des conflits. Je voudrais préciser certaines de nos réflexions concernant les meilleures pratiques.

Premièrement, l'éventail des besoins post-conflit en Afrique s'étend du renforcement des institutions à la reconstruction économique, en passant par la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice. Les interventions de consolidation de la paix doivent être adaptées aux contextes spécifiques.

Deuxièmement, les succès enregistrés sur le continent ont un point commun : une appropriation nationale sans exclusive. Il ne nous faudra pas l'oublier lorsque nous élaborerons les futurs programmes.

Troisièmement, la réorientation rapide de la Commission de consolidation de la paix dès les premières phases de la crise de l'Ebola a fait la preuve de sa souplesse et de sa capacité d'adaptation, et montré que cela donne des résultats. Les crises naissantes doivent continuer à susciter l'attention requise.

Quatrièmement, lorsque nous parlons de la consolidation de la paix comme d'un processus continu, les activités menées dans ce cadre ne peuvent assurément pas se limiter à une seule phase. Il est tout aussi important de créer les conditions propices à la sécurité et au bien-être économique que d'assurer la prévention et le règlement d'un conflit. Le renforcement des capacités institutionnelles, la formation et le développement des compétences doivent viser à soutenir les parties prenantes au niveau local et à associer les acteurs extérieurs aux structures et activités de consolidation de la paix.

Cinquièmement, les organisations régionales ont un intérêt immédiat à promouvoir la paix. Il demeure essentiel de renforcer la capacité des organisations régionales et sous-régionales de régler les conflits, de maintenir la paix et la sécurité régionales et de promouvoir le développement politique et socioéconomique.

Le potentiel de croissance et de développement de l'Afrique, inégalé et inexploité, son histoire récente positive – d'après une étude, depuis le début des années 80, le nombre de guerres qui ont pris fin est plus grand que celui des conflits ayant éclaté en Afrique – et les processus de transition pacifiques réalisés dans de nombreux pays sont autant de signes encourageants. Il ne sera possible de voir s'installer la prospérité et la paix en Afrique que lorsque les dimensions locales, nationales, régionales et internationales des crises auront été réglées. Le Pakistan appuie l'Afrique par ses contributions au maintien de la paix, ainsi qu'en participant au renforcement des capacités et en apportant une aide normative et monétaire dans le domaine de la consolidation de la paix. Nous restons très attachés à la paix, à la sécurité et au développement de l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Plasai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, le Viet Nam et mon propre pays, la Thaïlande. Je tiens, au nom de l'ASEAN, à remercier la présidence japonaise d'avoir convoqué le débat public de ce jour, et je remercie également tous les intervenants de leur déclaration respective. L'ASEAN salue également l'adoption par le Conseil de sécurité de la déclaration présidentielle S/PRST/2016/12 sur cette question.

L'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies a donné lieu à un appel, selon lequel il convenait de s'éloigner d'une approche axée sur la consolidation de la paix après un conflit et à envisager la consolidation de la paix de manière plus globale, dans le cadre d'un concept intégral de paix, qui s'étende de la prévention des conflits à leur règlement et à la mise en place des fondations d'une paix durable. Ceci est conforme à l'approche globale qu'a adoptée l'ASEAN en matière de paix et de sécurité. Pour que la paix puisse s'installer et s'épanouir, un pays doit être doté des moyens et mécanismes lui permettant de maintenir les efforts déployés par la communauté internationale et de faire fond dessus. À cet égard, le document de réflexion élaboré par la présidence (S/2016/586, annexe) insiste à juste titre sur l'importance que revêt le renforcement des institutions et des capacités pour l'avènement d'une société pacifique et résiliente.

La priorité accordée à l'Afrique aujourd'hui est particulièrement importante pour le Conseil de sécurité. Bien que certains pays africains qui étaient inscrits à l'ordre du jour du Conseil soient désormais stabilisés et en paix, un nombre assez élevé d'entre eux sont toujours ont toujours affaire au conflit et tentent de préserver une paix fragile. À titre de contribution à ce débat, nous souhaitons mettre en relief les réflexions ci-après.

La première concerne l'appropriation nationale. L'une des causes sous-jacentes du conflit et de l'instabilité réside dans l'exclusion des processus politiques et de prise de décisions. Une appropriation nationale sans exclusive est donc indispensable pour le succès de la consolidation de la paix. Elle doit commencer par un dialogue véritable entre toutes les parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes. Ce processus est nécessaire pour faire naître un sentiment d'appropriation des institutions nationales, ainsi que pour leur redonner une légitimité et la confiance du public.

Ma seconde observation concerne les partenariats. L'ASEAN souhaite que l'Afrique joue un rôle plus important dans le règlement des problèmes africains. La région possède une grande expérience et de vastes connaissances en matière de consolidation de la paix. Nus faisons écho, en particulier,à la reconnaissance, dans les résolutions respectives du Conseil et de l'Assemblée générale sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, du rôle prééminent que joue l'Union africaine à cet égard. Nous nous félicitons que la consolidation de la paix soit l'une des priorités clefs de la Feuille de route 2016-2020 sur l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous encourageons également des échanges de vues et un dialogue accrus entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité, ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies prenant part à la consolidation de la paix, afin de parvenir à une synergie et de garantir une complémentarité entre les deux. En outre, l'expérience vécue au sein de notre région a montré qu'un partenariat avec la société civile pouvait contribuer à régler les difficultés liées à la consolidation de la paix, notamment dans le domaine du développement. Nous estimons qu'un partenariat renforcé avec la société civile africaine est susceptible de produire des effets positifs similaires.

Enfin, j'aborderai la question de la régularité de l'appui. Nous tenons à évoquer deux aspects particuliers. La consolidation de la paix exige un financement adapté et prévisible, or le Fonds pour la consolidation de la paix, qui a soutenu de nombreux projets à effet catalyseur dans le monde entier, continue de souffrir de financements insuffisants. L'introduction de quotes-parts s'agissant du Fonds doit être envisagée. Nous devons également rechercher d'autres moyens de financer les activités de consolidation de la paix en Afrique. La possibilité de nouer des partenariats avec le secteur privé, les institutions financières internationales et les banques régionales de développement doit être étudiée avec sérieux. Pour notre part, nous avons apporté, au sein de l'ASEAN, une coopération technique aux pays d'Afrique, par le biais de divers programmes de coopération pour le développement. Nous préconisons un approfondissement et un renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la consolidation de la paix.

La précieuse contribution des pays de l'ASEAN à la consolidation de la paix, dans le cadre des opérations de maintien de la paix et des missions

politiques spéciales, est bien reconnue. Plus d'un millier d'agents des pays de l'ASEAN sont déployés à l'appui des missions des Nations Unies en Afrique, comme la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, où le renforcement des institutions de justice et de sécurité fait partie des tâches prioritaires. Pour garantir cohérence et continuité, et pour préserver les acquis en matière de consolidation de la paix, une planification attentive de la transition de la mission et de l'appui accordé par les Nations Unies au-delà de la fin de la mission doit être en place très rapidement. La participation des équipes de pays des Nations Unies et du système des Nations Unies pour le développement est tout aussi cruciale dans ce but.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer l'attachement de l'ASEAN à la consolidation de la paix en Afrique. Nous ne pouvons pas attendre que les canons se soient tus. Le travail de consolidation de la paix doit commencer dès maintenant. Les membres de l'ASEAN se tiennent prêts à apporter leur appui et leur coopération au Conseil ainsi qu'à leurs amis d'Afrique, afin que ces sociétés puissent devenir prospères et résilientes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Lauber (Suisse) : Je remercie d'abord la Présidence japonaise du Conseil d'avoir organisé le débat de ce matin. Je me concentrerai sur trois aspects qui me paraissent particulièrement importants pour la consolidation de la paix : l'appropriation nationale; la cohérence entre les acteurs internationaux, régionaux et nationaux; et le rôle de l'architecture onusienne de consolidation de la paix.

Dans son engagement pour la consolidation de la paix en Afrique, la Suisse attache une grande importance au principe de l'appropriation nationale inclusive en coopérant étroitement avec les autorités et communautés nationales et locales. Cependant, quand bien même un pays affecté par un conflit aurait besoin de l'aide internationale, la consolidation de la paix ne peut réussir si elle est conçue ou perçue comme une intervention étrangère. Une société ne peut pas atteindre une paix durable et mettre en place un dialogue inclusif sans une volonté correspondante du gouvernement et des acteurs nationaux clefs. Dans un environnement post-conflit, réduire le risque que les institutions étatiques s'affaiblissent et deviennent moins inclusives et représentatives constitue un défi central pour la consolidation de la paix. La volonté et la capacité des décideurs politiques d'assumer la responsabilité de leurs offices, ainsi que l'existence d'institutions responsables et inclusives, sont indispensables pour la réussite de la consolidation de la paix. Dans ce contexte, j'aimerais souligner qu'il existe de nombreux exemples de consolidation de la paix réussie en Afrique. Apprenons de ces réussites et appuyons-nous sur celles-ci.

Cela m'amène à mon deuxième point. Une des raisons menant à l'échec des efforts de consolidation de la paix est le manque de coordination entre les acteurs internationaux, régionaux et nationaux. Trop souvent, les différents efforts de paix se travestissent en des compétitions ou contradictions peu constructives. La récente résolution sur l'examen de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU (résolution 2282 (2016)) souligne la nécessité d'une plus grande cohérence entre l'ONU et les acteurs régionaux, voire sous-régionaux. C'est surtout en Afrique que l'ONU peut s'appuyer sur des partenaires régionaux et sous-régionaux disposant de réseaux étendus et de connaissances solides du continent, de ses défis et de ses opportunités. De tels partenariats doivent être portés par des synergies, tant dans leur substance que dans leurs structures institutionnelles. En ce sens, il me plaît de faire référence à l'accord innovant entre l'Union africaine et le Fonds pour la consolidation de la paix concernant le financement des observateurs de l'Union africaine au Burundi. Essayons de tirer profit de cette expérience en termes de substance, mais aussi en termes de coopération administrative.

Troisièmement, je souhaite mentionner le dispositif de la consolidation de la paix. Les États Membres de l'ONU ont, à de nombreuses reprises, reconnu que le développement, la paix et la sécurité, ainsi que les droits de l'homme, sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. La volonté d'agir sur la base de ce constat sera déterminante quant au succès de la mise en œuvre de la nouvelle résolution sur la consolidation de la paix, en particulier au regard de la prévention. De nombreuses mesures seront nécessaires pour progresser dans cette direction, dont les deux suivantes.

Tout d'abord, il est nécessaire de renforcer les relations entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, bien sûr dans le respect de leur mandat respectif. Le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande l'a mentionné ce matin, la Commission de consolidation de la paix n'a pas encore atteint son plein potentiel s'agissant du soutien qu'elle peut apporter au Conseil de sécurité en matière de

prévention inclusive, structurelle et à long terme. Des échanges plus réguliers et substantiels entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, y compris les présidents des formations pays, sont nécessaires. Cela permettra au Conseil d'intégrer ces mesures dans des perspectives de paix plus globales et de longue durée. Allons dans le sens de la pérennisation de la paix.

D'autre part, nous encourageons tous les États Membres à prêter encore plus attention à la corrélation entre les droits de l'homme et la paix. C'est dans cette perspective que la Suisse a lancé, conjointement avec 63 autres États Membres, à l'occasion du dixième anniversaire du Conseil des droits de l'homme le 13 juin dernier, un appel pour mettre les droits de l'homme au cœur de la prévention des conflits. Cet appel public souligne que les droits de l'homme doivent jouer un rôle crucial à toutes les étapes du continuum de prévention, et qu'il faut donc intensifier la coopération entre le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Sandoval Cojulún (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie le Japon d'avoir convoqué le présent débat public dans le cadre de sa présidence. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé, et Mme Amina Mohamed et M. Smail Chergui de leurs déclarations. Nous nous félicitons de l'adoption à point nommé de la déclaration présidentielle S/PRST/2016/12.

Ma délégation approuve le contenu du document de réflexion élaboré à l'occasion du présent débat public (S/2016/586, annexe), qui indique que pour consolider une paix stable et durable, il importe que les différents secteurs de la société se mobilisent, notamment les femmes, les jeunes, les enfants et la société civile organisée. À cet égard, le rapport du Groupe consultatif d'experts pour la consolidation de la paix fait référence à la nécessité de faire participer les différents secteurs de la société à la consolidation de la paix, et ce afin qu'ils s'identifient aux processus de dialogue et de réconciliation pour réaliser une paix durable.

La mise en œuvre de la consolidation de la paix en Afrique a créé des exemples qui peuvent être considérés comme de bonnes pratiques, alors que dans d'autres cas la réalisation d'une paix durable n'a pas répondu aux attentes et que la situation sur le terrain s'est aggravée, avec des effets négatifs pour la population civile, les Casques bleus et les diplomates. Ma délégation saisit cette occasion pour condamner énergiquement de tels actes. Le Guatemala salue le travail qu'accomplissent les contingents militaires, les officiers d'état-major et les observateurs militaires déployés sur le terrain en Afrique, qui restent sur le terrain pour accomplir leur mandat, très souvent dans des situations d'une extrême violence qui font des morts et des blessés. Nous apprécions le rôle que jouent les missions de paix déployées en Afrique dans la protection des civils, mais il importe de souligner que les premiers responsables de la protection des civils sont les gouvernements.

Lorsque le moment est venu de rétablir la paix au Guatemala, pays qui a connu un conflit long de plus de trois décennies, la société guatémaltèque a joué un rôle crucial dans le rétablissement de la paix et le processus de réconciliation. Il faut bien comprendre que pour instaurer une paix solide et durable, le processus doit être fondé sur un développement socioéconomique participatif axé sur le bien commun et qui réponde aux besoins de l'ensemble de la population. Ce développement doit être fondé sur la justice sociale, qui est un pilier de l'unité et de la solidarité nationales, et sur une croissance économique durable, qui est essentielle en vue de répondre aux besoins sociaux de la population. De même, il est fondamental que des citoyens issus de tous les secteurs de la société participent à un dialogue ouvert et participatif et aux processus de réconciliation nationale dans le cadre des commissions vérité, qui contribuent au rétablissement de la confiance et à la restauration du tissu social. L'État doit ouvrir de tels espaces de participation, qui guident le développement national. Dans le même temps, il est impératif d'axer les efforts, le cas échéant, sur la mise en œuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des parties à un conflit au sein de la société.

Comme je l'ai souligné au début de mon intervention, il importe que la société organisée puisse participer directement à la recherche d'une paix durable sur le terrain, et c'est pourquoi il est impératif de faciliter, de respecter et de renforcer la participation de la société civile pour garantir le caractère démocratique des processus et permettre la consolidation d'une paix durable. Dans les cas où le conflit s'est apaisé, le contexte national offre la possibilité de revitaliser les institutions nationales afin qu'elles soient clairement garantes de la vie, de la liberté, de la justice, de la sécurité, de la paix et du développement intégral de la personne, au bénéfice de tous les citoyens.

Pour terminer, il importe de reconnaître que l'ONU a déjà à sa disposition diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que des rapports actualisés, qui doivent être consultés et appliqués au niveau national par les États Membres dans le cadre de la consolidation de la paix sur le terrain avant, pendant et après les conflits. Nous devons nous rappeler que le principal reproche que l'on peut faire à l'Organisation, c'est de n'avoir pas su mettre en œuvre ses propres décisions ni assurer un véritable suivi. C'est le cas de la consolidation de la paix. Il est dans l'intérêt de tous de veiller à l'application effective des décisions du Conseil, ainsi que de renforcer et de mettre à profit les travaux de la Commission de consolidation de la paix, de l'Assemblée générale et du Conseil lui-même.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Krapp (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne se félicite du thème de ce débat sur la consolidation de la paix en Afrique. Nous partageons la vision de nos partenaires africains pour un continent pacifique, prospère et intégré et avons toujours appuyé les mécanismes africains ainsi que ceux de l'ONU qui œuvrent à cette fin. L'Allemagne estime également que la consolidation de la paix doit être considérée comme une entreprise couvrant l'ensemble de la vie d'un conflit, depuis la prévention de la crise jusqu'aux efforts déployés après le conflit. Nous avons besoin d'une approche plus novatrice que celle fondée uniquement sur le renforcement des institutions.

Tirant les enseignements des conflits passés, l'Allemagne a joué un rôle de premier plan dans la définition et la promotion de la notion de stabilisation civile. Cette stabilisation vise à créer un environnement sûr et à améliorer les conditions de vie des populations touchées par des conflits armés internes ou interétatiques. Ce faisant, elle répond à l'objectif primordial qui est d'appuyer et de soutenir les processus politiques visant la résolution non violente des conflits. Grâce à des mesures concrètes sur le terrain, la stabilisation contribue à contenir la violence et, à terme, à y mettre fin.

À titre d'exemple, nous avons mis en place le Fonds de stabilisation pour la Libye en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Le Fonds permet la rapide remise en état des infrastructures essentielles, renforce la capacité des municipalités et appuie les autorités locales dans leurs efforts pour jouer un rôle plus actif dans la consolidation de la paix. Il soutient les efforts déployés par le nouveau Gouvernement d'entente nationale pour renforcer sa légitimité aux yeux de la population. L'Allemagne fournit une grande partie du financement du Fonds. Toutefois, nous avons également constaté que les mesures de stabilisation sont vouées à l'échec en l'absence d'une réelle volonté politique de changement. Par conséquent, ces mesures doivent être conçues de manière à permettre les premiers pas vers la réconciliation entre les parties au conflit. La stabilisation peut contribuer à jeter les bases d'un consensus social et politique et de structures politiques légitimes.

Au Mali, par exemple, l'Allemagne aide le Gouvernement à mettre en œuvre l'accord de paix, l'accent étant mis en particulier sur la décentralisation. Ce n'est que lorsque la décentralisation deviendra visible sur le terrain et que les populations touchées sentiront un réel changement dans leur vie que l'accord de paix trouvera l'élan nécessaire.

Nous plaidons vigoureusement pour une mise en œuvre généralisée du concept de stabilisation civile dans le cadre des missions des Nations Unies. Cela suppose, premièrement, une approche intégrée. Tous les outils à notre disposition doivent être utilisés, lorsque la situation l'exige, notamment la diplomatie et la médiation, la politique de développement, les contributions financières, l'aide à la police et, le cas échéant, les opérations de paix militaires.

Deuxièmement, il faudrait renforcer les outils existants. La Commission de consolidation de la paix est un mécanisme précieux qui peut nous aider à mieux cibler nos efforts. La Commission doit jouer un rôle plus actif dans la pérennisation de la paix, en étroite coordination avec le Conseil de sécurité. Pour ce faire, le Règlement intérieur de la Commission de consolidation de la paix doit être réexaminé et rationalisé.

Troisièmement, tout cela nécessite de l'argent. Le Fonds pour la consolidation de la paix est un catalyseur important pour la mise en œuvre des projets de stabilisation. C'est pourquoi en 2016, l'Allemagne a une nouvelle fois contribué au Fonds, à hauteur de 11 millions de dollars.

L'Allemagne est prête à affiner, en consultation avec ses partenaires, le concept de stabilisation civile en tant que contribution au maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Belgique.

Mme Frankinet (Belgique) : Je remercie la présidence japonaise de l'organisation de ce débat, qui vient à un moment particulièrement crucial pour la consolidation de la paix en Afrique.

Ma délégation s'aligne sur la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne et, à titre national, je voudrais faire les commentaires suivants.

Tout d'abord, il faut souligner que l'Afrique n'est pas faite d'une seule pièce et que la diversité des situations y est grande. Les conditions varient d'une sous-région à l'autre. La paix, cependant, peine à prendre pied durablement dans certaines parties du continent. Plusieurs pays africains émergeant d'un conflit sont encore confrontés à des défis importants, comme le Mali et la République centrafricaine. Des pays, qui avaient progressé sur le chemin de la consolidation de la paix, comme le Burundi, connaissent à nouveau une situation de crise. Le Soudan du Sud vient de connaître une nouvelle flambée de violence ainsi que de graves violations des droits de l'homme, presqu'un an après la signature d'un accord de paix. En République démocratique du Congo, il reste encore un long chemin à parcourir pour le bon déroulement du processus électoral, mais des étapes positives viennent d'être franchies comme, par exemple, l'octroi récent de grâces collectives et individuelles, qui sont de nature à favoriser un climat politique de confiance dans le contexte du dialogue national.

Le document de réflexion (S/2016/586, annexe) diffusé pour ce débat identifie une série d'éléments cruciaux pour la consolidation de la paix en Afrique. Ayant à l'esprit les situations que je viens d'évoquer, un point semble essentiel pour le système des Nations Unies, en général, et pour le Conseil de sécurité et les missions qu'il mandate, en particulier, à savoir le caractère fragile et sensible des situations de transition. Un accord de paix n'est souvent qu'une première étape, et non la fin d'un processus. Cela est pleinement reflété dans la définition de la pérennisation de la paix, telle que désormais consacrée par les résolutions identiques du Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) et de l'Assemblée générale (résolution 70/262). La Belgique encourage vivement le Conseil de sécurité à pleinement intégrer cette perspective d'une paix durable dans ses délibérations et dans ses décisions.

Un défi majeur dans ce contexte de transition après un conflit ou après une crise est celui de la tenue d'élections crédibles. Cela implique, en amont et en aval, le maintien d'un espace politique où règnent les libertés d'opinion et de rassemblement pour tous les acteurs politiques et pour toutes les composantes de la société civile. De nombreux pays du continent, dont un certain nombre de pays sortant de conflit, ont récemment tenu ou sont appelés à tenir prochainement des élections. Ce sont parfois des périodes délicates et de reprise des tensions. Elles méritent un regain d'attention pour éviter que l'on revienne sur les progrès démocratiques déjà accomplis et pour pérenniser les avancées en matière de consolidation de la paix. Nous devons, en particulier, être attentifs aux garanties nécessaires pour assurer le déroulement d'élections libres, transparentes et inclusives, ce qui va de pair, comme je l'ai déjà dit, avec le respect des droits de l'homme, y compris les libertés publiques, durant toutes les phases des processus électoraux.

En matière de soutien aux processus électoraux et de médiation post-électorale, l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales sont depuis longtemps déjà des acteurs reconnus. Il est important, toutefois, qu'elles se mettent d'accord sur des principes communs. La communauté internationale a intérêt à ce que tous les acteurs s'accordent sur la répartition des tâches et sur une vision commune de ce qu'ils souhaitent accomplir dans ce domaine.

Comme le reflètent les objectifs du développement durable, la mise en place ou le rétablissement d'institutions responsables et efficaces dans les pays émergeant de conflits est crucial, que ce soit dans le secteur de la justice, le secteur de la sécurité, mais également dans le secteur des finances publiques, avec les partenaires pertinents, tels que les institutions financières internationales et régionales.

Il faut à cet égard souligner les initiatives internationales et régionales visant à améliorer la transparence dans l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, qu'il s'agisse d'assurer leur traçabilité et d'éviter qu'elles n'alimentent les conflits ou d'assurer la transparence des flux financiers qui en résultent. La richesse en ressources naturelles du continent africain ne se traduit pas encore suffisamment en prospérité et en emplois pour la population, ni en ressources pour l'État. Une gouvernance adéquate et transparente dans ce secteur est centrale pour une paix durable.

À ce titre, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) mérite d'être mentionnée. Au-delà de l'organisation du secteur même des industries extractives, ce processus a engagé les pays concernés à renforcer la gouvernance de leurs finances publiques. Il est donc susceptible de jouer

un rôle utile dans le cadre du Programme 2030 car il contribue à encourager les pays dotés de ressources naturelles à en mobiliser les revenus au bénéfice de leur développement durable. L'exploitation illégale des ressources naturelles a longtemps nourri le cycle infernal des conflits armés et rendu impossible tout essor économique et social. Une approche inclusive impliquant toutes les parties prenantes peut rétablir la confiance des populations et ressouder le contrat social entre celles-ci et leurs autorités.

En conclusion, tous ces efforts resteront vains si les causes profondes des conflits et des crises en Afrique, source d'instabilité chronique, persistent. L'appropriation nationale et le caractère inclusif des processus visant à répondre à ces enjeux, mais aussi, et on ne le soulignera jamais assez, la volonté politique des dirigeants sont des conditions *sine qua non* pour assurer une paix durable. Au même titre, du reste, que la participation accrue des femmes dans les processus de consolidation de la paix. Le rôle des femmes comme acteurs du développement mais également en matière de prévention et de résolution des conflits est essentiel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Carl Hallergard, Ministre conseiller à la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Hallergard (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, de cette initiative de convoquer le présent débat public sur une question importante ainsi que du très bon document de réflexion y afférent (S/2016/586, annexe). Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général, la Ministre kényane des affaires étrangères, en sa qualité de Présidente de la Commission de consolidation de la paix, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, ainsi que les nombreux Ministres qui ont parlé aujourd'hui, attestant ainsi de l'importance de ce débat. Je me félicite également de l'adoption de la déclaration présidentielle (S/PRST/2016/12).

La programmation de ce débat est extrêmement opportune, eu égard en particulier à la décision récente adoptée au Sommet de l'Union africaine, à Kigali, de rendre opérationnel le Fonds africain pour la paix. La Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, et le Commissaire européen chargé de la coopération internationale et du développement, Neven Mimica, se sont tous deux félicités de ce fait. Ainsi qu'ils l'ont déclaré, cette décision constitue un pas important vers un système de « ressources propres » de l'Union africaine.

L'Union européenne est le premier partenaire de l'Union africaine, et sa coopération, dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique, est dispensée principalement d'un point de vue continental et régional dans le cadre du Partenariat Afrique-UE. L'Union européenne a toujours à cœur de travailler avec l'Union africaine en vue d'assurer la paix et la sécurité sur le continent.

En ce qui concerne le renforcement des institutions, l'Union européenne a fourni un soutien financier substantiel à un certain nombre d'organisations sous-régionales en Afrique, afin de les rendre mieux à même de mettre au point des politiques régionales et de les faire appliquer, et ce pas seulement dans le domaine de la paix et de la sécurité. S'il y a eu des progrès relativement satisfaisants dans le domaine de la paix et de la sécurité, dans lesquels l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), entre autres, remplissent des fonctions patentes, les progrès des initiatives et programmes d'intégration régionale sont remis en cause par une multitude de facteurs corrélés. Les problématiques particulières varient d'une région à l'autre mais, dans l'ensemble, il y a un certain nombre de problèmes que l'on peut trouver partout. Les États membres appartiennent souvent à différentes organisations régionales aux mandats identiques ou se recouvrant, afin de répondre à différents objectifs et programmes nationaux. Les mandats politiques et les ambitions régionales sont souvent insuffisamment sous-tendus par les capacités opérationnelles et ressources correspondants, ce qui, à son tour, limite la capacité qu'ils ont d'absorber l'aide fournie,

L'Union européenne appuie l'Union africaine et ses communautés économiques régionales (CER) par

l'intermédiaire, avant tout, de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Depuis sa création en 2004, la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique a versé près de 1,6 milliard d'euros en contributions au programme de l'Union africaine pour la paix et la sécurité. Notre soutien est utilisé pour renforcer les capacités de l'Union africaine et de ses communautés économiques régionales et fournit les ressources de base de leur travail opérationnel : la gestion des conflits naissants ou des crises en cours. Les exemples récents à cet égard comprennent le Soudan du Sud, où l'IGAD reçoit l'appui de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique dans le cadre de la gestion du processus de médiation à Addis-Abeba, et au Burundi, où la Communauté d'Afrique de l'Est essaie d'endiguer la crise. La Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique apporte également un soutien au travail de consolidation de la paix en Somalie depuis 2007.

La Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique a changé la donne en rendant possible un nombre croissant d'interventions sous direction africaine dans le cadre de crises politiques se déroulant sur le continent. En fournissant les ressources nécessaires à l'intervention de ces organes, la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique a rendu possibles des actions de sécurité africaine collectives inscrites dans le rôle politique naissant du Conseil de paix et de sécurité, permettant ainsi à ce dernier une mise à l'épreuve et un passage à l'action.

Comme l'ont confirmé les deux résolutions identiques adoptées par le Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) et l'Assemblée générale (résolution 70/268) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, la prévention des conflits fait partie intégrante de la pérennisation et de la consolidation de la paix. La capacité de gérer rapidement et efficacement les tensions est absolument essentielle au succès de tout processus de paix. Les organisations régionales et continentales sont en général les mieux placées pour le faire, à condition d'avoir le mandat et les capacités nécessaires à cette fin. L'Afrique est dotée à cet égard de plusieurs atouts sur lesquels nous pouvons faire fond.

Avec son Architecture africaine de paix et de sécurité, l'Afrique dispose d'un cadre bien établi de gestion des conflits, et notamment de prévention des conflits. En outre, l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont clairement la volonté et le mandat qu'il faut – tel qu'énoncé dans la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour 2016-2020 – pour jouer un rôle dynamique dans la prévention des conflits sur le continent et acquérir les capacités nécessaires pour le faire.

Ces efforts doivent être appuyés. Une capacité de diplomatie préventive africaine efficace ne peut qu'avoir indubitablement une incidence majeure sur la consolidation de la paix sur le continent. L'Union européenne finance déjà la mise au point d'un système continental d'alerte rapide, complété par des systèmes analogues au niveau régional, et le renforcement d'unités d'appui à la médiation, à même d'intervenir sur la base d'analyses d'alerte rapide. La promptitude du déploiement d'efforts de prévention des conflits est également la clef de leur succès. Il est par conséquent nécessaire que les propres efforts de financement de l'Afrique soient complétés par un financement souple, rapidement déboursable. La Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique a mis en place un mécanisme de relèvement rapide précisément prévu pour cela.

Les opérations d'appui à la paix, consistant à déployer des forces de dissuasion visant à empêcher que les tensions politiques ne se traduisent par un conflit ouvert, peuvent être d'une importance critique pour la consolidation de la paix dans des situations particulièrement précaires. Elles permettent de disposer du temps voulu pour renforcer les institutions nationales et pour instaurer la confiance nécessaire entre les parties. C'est une stratégie qui a bien fonctionné en Guinée-Bissau, où la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, qui est financée par l'Union européenne depuis juin 2015, a joué un rôle non négligeable afin que les tensions au sein des institutions démocratiques soient réglées au sein du cadre constitutionnel. Le Soudan du Sud, malheureusement, offre lui un exemple négatif.

Si la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique ne peut fournir de formation directe aux institutions nationales, le mandat des opérations d'appui à la paix qu'elle finance peut comprendre une composante formation des institutions de sécurité nationale, telles que l'armée ou la police, dans le cadre d'un processus plus large d'édification de l'État. C'est le cas de la Somalie, où l'Union européenne appuie la Mission de l'Union africaine en Somalie pour la reconstruction d'un centre de formation destiné à l'Armée nationale somalienne et dispense une formation en cours d'emploi aux forces de police dans le cadre de patrouilles conjointes et d'autres activités.

La participation de l'UE à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en Afrique va au-delà de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Hormis les programmes de coopération bilatéraux pour le développement avec de nombreux pays africains favorables à une bonne gouvernance et à une participation sans exclusive, par l'intermédiaire du Fonds européen de développement, l'Union européenn utilise également d'autres instruments de politique étrangère, tels que l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix, les missions d'observation des élections de l'Union européenne, et les missions menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, par exemple au Mali ou en République centrafricaine.

Ils sont eux-mêmes complétés par d'autres outils, tels que le dialogue politique, le recours à des sanctions préventives, l'assistance humanitaire, l'action des représentants spéciaux de l'Union européenne et l'appui à la société civile, ce qui permet d'avoir une stratégie globale dans les situations fragiles ou d'après-conflit.

L'Union européenne joue également un rôle actif en tant que membre à part entière de toutes les formations pays de la Commission de consolidation de la paix, où elle contribue de manière constructive aux efforts en cours sur la base de la démarche globale évoquée plus haut, aidant ainsi les présidents des formations à coordonner les efforts de consolidation de la paix et à mobiliser l'élan et les ressources en faveur des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Dans le cas de la République centrafricaine, par exemple, l'Union européenne, qui est le premier bailleur de fonds du pays, va accueillir une conférence des donateurs à l'automne pour soutenir les priorités des autorités nouvellement élues; une initiative qu'elle mène en pleine coordination avec ses interlocuteurs de l'ONU et avec la présidence de la Commission de consolidation de la paix dans le but de convenir d'un pacte global.

En conclusion, l'Union européenne va continuer d'être un participant et un contributeur majeurs aux efforts de consolidation de la paix en Afrique, un défi auquel nous devons tous nous attaquer en étroite coordination avec les partenaires internationaux et en coopération avec les institutions et les gouvernements africains qui ont de plus en plus la capacité et la volonté d'assumer un rôle de chef de file.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La délégation kazakhe félicite le Japon d'avoir organisé ce débat public sur le renforcement de la consolidation de la paix en Afrique grâce à une mise en œuvre plus efficace des résolutions 2282 (2016) et 70/262 de l'Assemblée générale, en s'appuyant sur les enseignements énoncés dans le rapport de 2015 du Groupe de travail de la Commission de consolidation de la paix. Membre observateur de l'Union africaine et fervent supporter de la renaissance africaine, mon pays partage la vision de la région en matière de consolidation de la paix à long terme.

L'évolution des conflits fait que nous devons adopter une nouvelle stratégie multidimensionnelle et énergique alliant maintien de la paix, consolidation de la paix, développement durable et atténuation des effets des changements climatiques. La mise en place d'une démarche stratégique, intégrée et cohérente dans les pays touchés par un conflit devrait être la priorité dès l'apparition du conflit, et la communauté internationale doit mobiliser son attention non pas seulement pendant quelques années mais durant plusieurs décennies afin d'empêcher toute rechute.

Plus que jamais, la Commission de consolidation de la paix doit jouer un rôle de conseil entre les différents départements du Secrétariat, les organes et entités des Nations Unies et les opérations sur le terrain, en impliquant tous les acteurs concernés, ainsi que les divers services – politique, droits de l'homme, état de droit et problématique hommes-femmes – et les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales.

Les efforts de médiation, les négociations et la réconciliation entre les parties en conflit qui visent à résoudre les différends de longue date mais aussi ceux plus récents sont la colonne vertébrale du dispositif de consolidation de la paix. Ils sont le plus efficace lorsque les efforts du Secrétaire général et de ses représentants et envoyés spéciaux sont coordonnés, en conjonction avec les organisations régionales et sous-régionales.

Le vaste ensemble des organisations régionales en Afrique, ainsi que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les donateurs bilatéraux doivent être associés à ces efforts afin que la situation s'améliore sur le terrain et qu'un financement stable et prévisible soit garanti pour le renforcement des capacités et des institutions. Nous saluons à cet égard la contribution de l'Union européenne, grand défenseur de l'Afrique.

En outre, les dirigeants politiques et religieux, ainsi que la société civile, le secteur privé et les médias forment un ensemble d'acteurs influents. Ils œuvrent à la promotion de l'édification de l'État, de la primauté du droit, de la bonne gouvernance, de la protection des civils, en particulier les femmes et les enfants, de la démobilisation des combattants, de la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, et de la mise en place de processus politiques inclusifs. Cela nécessite donc d'élargir la notion de paix et de stabilité en la faisant passer d'un concept axé sur la sécurité de l'État à un concept axé sur la sécurité des personnes, d'un concept exclusivement militaire à un concept de sécurité non militaire englobant la sécurité hydrique, alimentaire et énergétique. Dans ce processus de reconstruction de l'Afrique, l'axe femmes/jeunes et paix et sécurité doit être la pièce maîtresse et il doit être appuyé par la société civile et l'ensemble des différentes parties prenantes.

Le Kazakhstan estime qu'il est nécessaire de mettre en place une stratégie de développement mondiale afin de créer des structures justes et un ordre mondial juste à même d'éliminer à jamais les conflits, car tout le monde sait que le sous-développement, les inégalités financières et le fossé numérique sont les principales causes des conflits. Ma délégation est fermement convaincue que la communauté internationale doit mettre au point et mettre en œuvre une stratégie d'assistance cohérente à l'appui de la reconstruction de l'Afrique.

Le Kazakhstan appuie pleinement la vision pour l'Afrique énoncée dans l'Agenda 2063, qui vise à faire de cette région du monde une région exempte de conflits. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Kazakhstan met en œuvre un projet de partenariat Afrique-Kazakhstan pour le développement durable. Nous avons également été les premiers à créer un centre régional d'excellence de la fonction publique afin de former des cadres sur la base de la méritocratie, et les perspectives de partenariat avec l'Afrique sont nombreuses à cet égard. Le Kazakhstan est disposé à contribuer à la consolidation de la paix en Afrique en tant que médiateur et partenaire fiable et éprouvé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Mission permanente d'observation du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Kassas (Saint-Siège) : Ma délégation souhaite remercier la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public sur la consolidation de la paix en Afrique.

Les résultats divergents des efforts de consolidation de la paix dans les pays africains dans les situations post-conflictuelles laissent entendre qu'il n'y a pas un modèle unique de consolidation de la paix. Certains pays ont acquis la paix et la stabilité et ont atteint un développement soutenu, tandis que d'autres continuent à s'enfoncer dans l'extrême pauvreté et des institutions instables voire inexistantes.

Ma délégation voudrait mentionner d'abord le rôle que les mouvements populaires, les organisations confessionnelles et les communautés locales jouent dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Ils jouissent de la connaissance concrète des réalités locales et d'interactions immédiates avec la population locale. Ils permettent aux individus et aux sociétés au niveau local d'identifier et de susciter de nouveaux dirigeants, et de rallier les communautés à travailler ensemble pour le bien commun. Ils obtiennent des résultats dans lesquels les individus et les communautés locales peuvent facilement se reconnaître et auxquels s'identifier.

À cet égard, l'Église catholique en Afrique contribue directement à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix grâce à la présence capillaire de ses dizaines de milliers d'institutions, comme les hôpitaux et les dispensaires, les écoles et autres centres de formation. Des organisations humanitaires et caritatives catholiques travaillent dans tous les pays d'Afrique dans divers domaines, promouvant le dialogue dans les villages, fournissant une assistance d'urgence et renforçant les capacités des petites entreprises. Le Saint-Siège supervise ce vaste réseau de programmes à impact rapide, à moyen et long terme, pour favoriser les meilleurs niveaux possibles d'éducation et de santé, assurer la poursuite des efforts pour prévenir les conflits et consolider la paix par le dialogue et le développement intégral humain.

En effet, le Saint-Siège estime que pour parvenir à une paix durable, il est nécessaire de réunir concrètement les gens dans le dialogue, de sorte que des positions opposées puissent être équitablement et également entendues et que des solutions puissent être trouvées, convenues et mises en œuvre. Les contributions des femmes et des jeunes sont, par ailleurs, particulièrement importantes à la consolidation de la paix. À cet égard, le Saint-Siège salue les efforts du Conseil et des gouvernements nationaux pour reconnaître davantage le

rôle vital des femmes dans la diplomatie préventive, la médiation et le processus de consolidation de la paix. De même, le Saint-Siège enjoint les Nations Unies et les organisations non gouvernementales de reconnaître les jeunes comme acteurs actifs, participants, dirigeants et partenaires dans le processus de paix.

La prévention des conflits et les efforts de consolidation de la paix exigent de faire pression pour plus de progrès dans les efforts de désarmement et dans le contrôle du commerce légal et illégal des armes. La prolifération des armes aggrave les situations de conflit et aboutit à un énorme coût tant humain que matériel, portant profondément atteinte à la recherche de la paix. Il est de la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale d'inciter à davantage d'efforts concrets dans ce domaine et de soutenir l'engagement de la société civile et des institutions religieuses visant à prévenir les conflits.

La consolidation de la paix ne sera efficace que si les droits humains sont promus et encouragés, si la dignité humaine de chaque être humain est reconnue et protégée, et si nous nous tenons tous ensemble dans la solidarité mutuelle, en ne laissant personne en arrière. Lors de sa visite au Brésil il y a trois ans, le pape François a dit :

> « Aucune initiative de consolidation de la paix ne pourra durer, non plus que l'harmonie et le bonheur ne seront atteints, dans une société qui ignore, qui pousse à la marge ou exclut une part d'elle-même; elle perd quelque chose d'essentiel. Nous ne devons jamais, jamais laisser la culture du jetable entrer dans nos cœurs! Personne n'est jetable! ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public du Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix en Afrique, et de l'appui continu de votre pays au programme de développement de l'Afrique.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et la prévention des conflits et la consolidation de la paix, en particulier sur le continent africain, font partie de son mandat et, en fait, du mandat des Nations Unies en général. L'Afrique du Sud est convaincue que la clef d'une consolidation de la paix durable réside dans le renforcement des stratégies politiques, y compris la diplomatie préventive, la prévention et la gestion des conflits, la médiation et la consolidation de la paix. Cela permettrait de s'assurer que les pays visent non seulement à éviter le conflit, mais traitent également les défis de manière à éviter de sombrer de nouveau dans le conflit.

C'est pourquoi l'Afrique du Sud est d'accord avec l'affirmation contenue dans le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen, en 2015, du dispositif de consolidation de la paix, à savoir que la consolidation de la paix

> « doit être le principe qui sous-tend toutes les actions de l'Organisation et inspire toutes ses activités – avant, pendant et après de violents conflits – et non pas celui dont il est fait peu de cas » (*S/2015/490, p.3*)

D'une certaine manière, sous une forme ou une autre, la majorité des États Membres ont été touchés par un conflit. Ce qui empêche ces conflits d'avoir une incidence disproportionnée sur les États Membres, c'est la capacité des États, des économies et des sociétés de faire front face à ces menaces à leur stabilité. C'est le principe fondamental sous-tendant le programme de consolidation de la paix : assurer le développement durable et la bonne gouvernance pour éviter la reprise des conflits. Veiller à ce que l'engrenage de l'instabilité ne se transforme pas en conflit ouvert revêt donc une importance cruciale. À cet égard, une attention accrue de la communauté internationale aux pays sortant d'un conflit et une contribution positive de sa part à leur stabilité, à leur croissance économique et à leur développement sont essentielles pour la paix et de sécurité dans le monde.

Afin de renforcer les États du continent sortant d'un conflit, l'Union africaine a élaboré un plan de reconstruction et de développement après les conflits. Il s'agit d'un guide visant l'élaboration de politiques et de stratégies globales destinées à consolider la paix et à prévenir la reprise des conflits violents. En 2014, l'Union africaine a lancé l'Initiative de solidarité africaine, qui vise à mobiliser un appui de l'intérieur du continent en faveur de mesures de consolidation de la paix. Toutes ces initiatives contribuent à l'ambitieux « Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons », qui défend une prévention des conflits axée sur le dialogue, pour que « d'ici à 2020, toutes les armes à feu se soient tues ».

Nous nous félicitons de la résolution 2282 (2016) ainsi que de la résolution identique de l'Assemblée générale, la résolution 70/262, adoptée en avril, qui porte sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Ces résolutions reconnaissent les importantes activités de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe chargé de veiller à la cohérence des efforts internationaux de consolidation de la paix. Comme c'est toujours le cas, l'élaboration de politiques nationales au lendemain d'un conflit ne pourra être couronnée de succès sans la fourniture positive d'un financement adéquat, prévisible et cohérent qui, en retour, permette d'accroître les probabilités d'une paix durable.

L'Afrique du Sud, comme les autres États Membres, est tout à fait consciente des différents défis auxquels est confrontée la Commission de consolidation de la paix du fait de l'insuffisance des financements. C'est pourquoi le Conseil de sécurité devrait se féliciter de l'annonce faite par l'Union africaine à l'occasion de la Journée internationale Nelson Mandela, le 18 juillet 2016, à Kigali, concernant la création du Fonds africain pour la paix. Nous pensons que le processus permettra d'équilibrer les actions de la Commission de consolidation de la paix et de faire fond sur celles-ci. Le Fonds africain pour la paix sera financé par le prélèvement d'une taxe de 0,2 % sur les importations aux fins de répondre aux difficultés de financement rencontrées par l'UA. Le Fonds africain pour la paix, entre autres choses, traitera des facteurs concernant la médiation, la diplomatie préventive, le renforcement des capacités institutionnelles et les opérations d'appui à la paix.

Nous ne devons pas perdre de vue l'excellent travail que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont effectué et continuent d'effectuer. Nous sommes conscients du fait que tous les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix sont africains et aussi que ces pays ont reçu près de 80 % des financements alloués par le Fonds pour la consolidation de la paix entre 2007 et 2014. Même présentement, le Fonds pour la consolidation de la paix aide à appuyer la Commission de l'Union africaine dans les efforts qu'elle fait pour renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'ONU en faveur de la pérennisation de la paix.

L'absence de l'autorité de l'État et la faiblesse des institutions publiques sont des conditions favorables à l'éclatement d'un conflit. C'est pourquoi l'Afrique du Sud appuie le renforcement des institutions de gouvernance des pays sortant d'un conflit et la promotion de la bonne gouvernance. Il convient de noter que l'UA a adopté une Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, qui énonce la vision qu'a le continent de la gouvernance, qui, en retour, contribue en fin de compte à étayer la consolidation et la pérennisation de la paix.

Enfin, nous demandons que soit élargi le concept d'appui à la consolidation de la paix pour y inclure non seulement le financement du développement, mais aussi, conformément à l'idée qui sous-tend l'Initiative de solidarité africaine, un appui en nature, comme la formation et le renforcement des capacités des institutions publiques. Les initiatives comportant un tel appui en nature contribueront grandement à reconstruire la capacité de l'État d'assurer la paix, la stabilité et le développement dans un pays donné.

L'idée de consolidation de la paix est essentiellement fondée sur la perception que la paix ne peut exister sans le développement et que ce dernier ne peut prospérer sans la paix et la stabilité. Nous pensons que cela doit sous-tendre la démarche des Nations Unies dans le cadre de sa responsabilité première de maintien de la paix et de la sécurité internationales, lesquels dépendent fortement d'une Afrique prospère et pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée félicite le Japon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois et de l'initiative qu'il a pris de convoquer le débat public d'aujourd'hui sur la consolidation de la paix en Afrique. Je remercie le Ministre des affaires étrangères, M. Fumio Kishida, d'être venu à New York présider le présent débat. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de l'exposé qu'il a présenté tout à l'heure.

Depuis la tenue, en février, du dernier débat public consacré à la consolidation de la paix (voir S/PV.7629), l'adoption, le 27 avril, de la résolution 2282 (2016) a marqué la fin de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Conjointement avec la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, largement identique, cette résolution définit, pour la première fois, la notion de « pérennisation de la paix », qui fait de la prévention l'élément central de l'activité de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité.

De plus, ces résolutions précisent que l'objectif de la consolidation de la paix est de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits. Cette nouvelle façon ambitieuse d'aborder la consolidation de la paix est saluée par un grand nombre de ceux qui doivent faire face à des problèmes liés à la paix et à la sécurité, l'Afrique en particulier.

Ma délégation peut en témoigner, la République de Corée ayant rejoint le Président de la Commission de consolidation de la paix, en qualité de Vice-Président, lors de son récent voyage en Afrique de l'Ouest. Tout au long de la visite effectuée dans cette région, nous avons directement pu entendre, de la bouche de responsables publics et de représentants de la société civile, tout ce qui était attendu de la nouvelle conception de consolidation de la paix. Je voudrais aborder quelques points qui pourraient nous aider à définir la voie à suivre.

Premièrement, il faut donner la priorité au renforcement des institutions, comme cela est également souligné dans le document de réflexion qu'a fait circuler le Président (S/2016/586, annexe). On peut dire que la République de Corée a été l'un des premiers bénéficiaires de l'appui apporté par l'ONU après un conflit, et ce, avant même que les notions de maintien ou de consolidation de la paix n'aient vu le jour. Au lendemain de la guerre de Corée, afin de sortir la République de Corée des conditions très difficiles, notamment de pauvreté extrême, dans lesquelles elle se trouvait, l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée a été créée pour mettre en œuvre un ensemble de projets visant à rétablir la stabilité et à jeter les bases du développement économique. Durant les premières phases de ce processus, nous avons déterminé que le renforcement des institutions, en particulier dans le domaine de l'éducation, était une priorité nationale qui fournirait les ressources humaines dont le besoin se faisait cruellement sentir pour un retour à la normale dans le pays. En s'appuyant en partie sur notre expérience, la Présidente Park Geun-Hye a souligné l'importance de l'éducation, qui constitue un élément central du plan d'action pour une coopération globale avec l'Afrique, présenté dans le cadre de l'allocution qu'elle a prononcée le 28 mai à l'Union africaine.

Deuxièmement, un engagement soutenu et durable des partenaires internationaux est essentiel. Souvent, dans les situations de lendemains de conflit, un manque de confiance général règne entre les nombreuses parties prenantes – entre le Gouvernement et la population du pays, et entre les différentes régions du pays. Dans ces conditions, les perspectives d'un dialogue à long terme avec la communauté internationale peuvent servir de facteur de stabilisation et faciliter la cohésion nationale.

En Afrique, nous considérons que l'Architecture africaine de paix et de sécurité, composée de la Commission de l'Union africaine, du Conseil de paix et de la sécurité de l'Union africaine et du Fonds africain pour la paix, entre autres, constitue un complément naturel du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et un mécanisme permettant à la communauté internationale de faire connaître la fermeté de sa détermination. Afin d'appuyer ses partenaires en Afrique, la République de Corée s'est engagée à accroître sa contribution financière au Fonds africain pour la paix. À cet égard, nous saluons également la décision de restructurer le Fonds qui a été prise au sommet de l'Union africaine tenu dernièrement à Kigali.

Enfin, la prise en main au niveau national revêt une importance capitale. Dans les périodes de transition, les gouvernements doivent jouer un rôle moteur pour identifier les priorités en matière d'investissement, élaborer des stratégies de développement et les mettre en œuvre. Notre propre expérience nous a appris que c'est le sentiment d'appropriation, ainsi que l'esprit d'entraide et de coopération, qui nous ont encouragés à puiser dans le potentiel de tous, et pas seulement de quelques-uns au sein de notre population.

Je tiens à réaffirmer la volonté de la République de Corée de travailler en partenariat avec l'Afrique au service de la paix et de la stabilité. Comme l'a promis notre Présidente il y a quelques mois à Addis-Abeba, la Corée entend parcourir avec l'Afrique le chemin de la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

M. Petersen (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques : la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

Je tiens pour commencer à saluer l'adoption en avril des résolutions 70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016) du Conseil, relatives à la consolidation de la paix. Elles ne marquent, rien de moins, qu'un jalon historique. Je tiens également à saluer les examens des opérations de la paix qu'a récemment réalisés l'ONU et à exprimer notre plein appui à la poursuite du processus de mise en œuvre de leurs recommandations.

La diversité et la complexité des différents efforts de consolidation de la paix déployés en Afrique appellent une démarche modulée et globale à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de l'Organisation des Nations Unies. L'expérience des pays nordiques en matière d'appui aux efforts de consolidation de la paix au Sahel est un exemple représentatif en ce qu'elle permet de souligner les liens indissociables entre paix, sécurité et développement, et de cibler les causes profondes des conflits. L'inscription de l'objectif 16 dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en est une preuve politique.

Les solutions politiques doivent être au cœur de tout processus de paix, et pour que toute solution politique crédible puisse être trouvée et appliquée, une direction politique comptable de son action, transparente et sans exclusive est nécessaire. Les expériences les plus récentes en Somalie, au Mali et au Soudan du Sud l'ont de nouveau clairement démontré. En dépit des progrès accomplis, nous devons encore mettre davantage l'accent sur la prévention et le règlement des conflits. Dans le cadre de ces efforts, nous avons besoin d'un solide pouvoir mobilisateur au niveau africain et nous devons faire de la consolidation de la paix un élément central de toutes les mesures que nous prenons.

L'Union africaine, les différents groupes, institutions et dialogues régionaux ainsi que l'Union européenne et l'ONU ont chacun un rôle particulier à jouer pour faciliter les processus politiques. Les pays nordiques félicitent vivement l'Union africaine des efforts qu'elle déploie pour promouvoir la paix et la sécurité sur le continent africain, avec, notamment le rôle joué par Groupe des Sages ainsi que des groupes de haut niveau, les hauts représentants et les envoyés spéciaux de l'Union africaine.

Nous saluons également la volonté de nombreux pays africains de fournir des contingents et d'autres types de personnel. L'Union africaine et les organisations régionales sont généralement les premières à intervenir face aux crises en Afrique, déployant des contingents dans les délais les plus brefs, souvent dans des conditions dangereuses assorties, malheureusement, parfois de pertes tragiques. Nous sommes pleinement conscients de la nécessité de rechercher des solutions financières plus prévisibles pour les missions de paix de l'Union africaine et nous saluons la décision historique prise à l'unanimité à Kigali, comme l'ont indiqué d'autres orateurs, de financer les opérations de paix de l'Union africaine et sous conduite africaine. Nous considérons que cette décision marque un jalon important, et comptons en appuyer la mise en oeuvre. Nous prenons également acte de la nomination du Président rwandais, M. Kagame, chargé de mener la réforme institutionnelle de l'Union africaine en cours afin d'en accroître l'efficacité.

Pour lutter contre l'apparition de nouvelles menaces – aux niveaux national et régional –, de solides structures de gouvernance s'imposent. Au moment où nous nous employons à adapter et redynamiser les structures de l'ONU pour qu'elles correspondent aux réalités actuelles, il importe de signaler que l'Union africaine a de fait mis au point et rendu opérationnels sa propre architecture de paix et de sécurité et son dispositif de gouvernance. Il est bien entendu essentiel de renforcer des liens solides entre ces structures africaines et le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies.

Il faut en outre absolument faire des progrès dans l'application des résolutions 1325 (2000) et 2242 (2015). Les femmes sont toujours la ressource la plus sous-exploitée s'agissant d'accroître l'efficacité de la consolidation de la paix. L'expérience montre que le fait de donner aux femmes les moyens d'agir et d'en appuyer la participation pleine et active à la prise de décisions politiques et économiques liées à la paix permet d'aboutir à des accords plus largement représentatifs et durables. Il faut en faire l'axe central de tout effort de médiation et de prévention des conflits.

Enfin, n'oublions pas qu'une intégration véritable est la clef d'une paix durable et d'un développement à long terme. Tous les citoyens doivent pouvoir se faire entendre, être respectés et participer, et le meilleur moyen d'y parvenir est de faire participer la société civile. Le peuple burkinabè a montré récemment comment une société civile puissante et active pouvait jouer un rôle déterminant dans la préservation de la stabilité et de la démocratie.

Pour conclure, je tiens à indiquer que les pays nordiques se félicitent du processus en cours au sein des Nations Unies et réaffirmer que l'Organisation a un mandat et un rôle irremplaçables en vue de l'avènement d'une Afrique viable et pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bouah-Kamon (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, au nom du Ministre des affaires étrangères de mon pays, je voudrais vous adresser mes remerciements

pour l'honneur qui lui a été fait en l'invitant à cette réunion de haut niveau. Toutefois, en raison des contraintes de calendrier, il ne pourra prendre part à cette rencontre et me charge donc d'exprimer ses regrets et ses vœux de plein succès à nos travaux.

Je voudrais d'emblée me réjouir de cette initiative du Conseil de sécurité, sous la présidence du Japon, qui nous offre cette plateforme d'échange et l'opportunité de partager nos expériences respectives sur la question de la consolidation de la paix en vue de promouvoir une paix solide et durable, notamment dans les États africains qui ont connu des crises et en ont été fragilisés.

En effet, l'une des clefs du succès d'un processus efficace de consolidation de la paix demeure l'existence d'une stratégie commune bénéficiant de l'appropriation nationale et comportant des priorités claires. S'agissant de la Côte d'Ivoire, qui a connu pendant près d'une décennie des troubles ayant mis à mal la solidité de ses principales institutions, les autorités ont su remettre le cap sur le progrès en s'appuyant sur la capacité du peuple ivoirien à développer une résilience et à parvenir à la paix. Pour le Gouvernement ivoirien, la cohésion sociale, la réconciliation nationale et la normalisation de la vie politique sont des déterminants fondamentaux pour la consolidation d'un climat de paix durable et favorable à la mise en œuvre du développement.

Avec l'appui du système des Nations Unies, mon gouvernement a mis en place un plan national de consolidation de la paix dénommé « plan d'action prioritaire de consolidation de la paix », qui s'articule autour de plusieurs axes programmatiques, notamment : la restauration de l'autorité de l'État et la sécurité communautaire; l'appui à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale et la réduction des risques de conflits; le soutien et l'identification des populations vulnérables.

La première phase couvrant la période 2011-2014, a été financée par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à hauteur de 11,15 millions de dollars. Son exécution a permis la réhabilitation de nombreuses infrastructures sécuritaires et administratives en milieu urbain, notamment dans l'ouest du pays, le renforcement des capacités des agents de police et de gendarmerie, l'enregistrement de plusieurs centaines de milliers de naissances ainsi que la réforme de l'état-civil ivoirien.

Dans le souci de consolider ces acquis et de prendre en compte les défis encore existants, une deuxième phase pour la période 2015-2017, d'un montant global de 15 millions de dollars, dont 12 ont été déjà mobilisés par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et 3 sont à mobiliser par l'État ivoirien, est en cours. La mise en œuvre de cette phase devra permettre, à terme, d'aplanir et de résoudre entre autres, les conflits fonciers en milieu rural ainsi que les difficultés liées à l'identification.

Concernant la question de la réconciliation nationale et d'une cohésion sociale durable, outre la création du Ministère en charge de la cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes, l'État ivoirien a mis en place dès 2011, une Commission « Dialogue, vérité et réconciliation » qui a récemment fait place à la Commission nationale de réconciliation et d'indemnisation des victimes. De même, le fort taux de réalisation du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (près de 94%) et les résultats prometteurs de la réforme du secteur de la sécurité participent au renforcement de la défense de l'intégrité territoriale et de la construction de l'état de droit. Par ailleurs, la création d'une haute autorité pour la bonne gouvernance contribue à la promotion des valeurs de la gestion publique.

En définitive, ce plan a permis au Gouvernement ivoirien d'obtenir à ce jour des résultats probants, parmi lesquels figurent, entre autres, le parfait déroulement de l'élection présidentielle d'octobre 2015, la capacité de la justice ivoirienne à se prendre désormais en charge et la promotion de l'emploi des jeunes. Toutes ces réalisations du Gouvernement ivoirien, avec à sa tête le Président Alassane Ouattara, ont conduit le 28 avril dernier le Conseil de sécurité à adopter la résolution 2284 (2016) qui a reconduit pour un dernier mandat, jusqu'en 2017, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

L'expérience ivoirienne a vocation à être poursuivie et renforcée. Toutefois, je ne saurais clore mon propos sans renouveler l'expression de la reconnaissance du Gouvernement et du peuple ivoiriens pour le rôle inestimable que les Nations Unies ont joué et continuent de jouer à nos côtés. Grâce à ce précieux soutien, la Côte d'Ivoire a repris sa marche en avant et retrouvé le chemin de la stabilité, de la croissance et du développement social et économique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Grant (Canada) : Le Canada est heureux de participer à cet important débat sur la consolidation de la paix en Afrique, un débat axé sur le renforcement des institutions. D'expérience, nous savons que le

renforcement des institutions nationales est essentiel pour gérer les conflits et rompre les cycles de la violence et de la fragilité. Nous savons aussi que la création d'institutions inclusives et responsables est un travail de longue haleine. Pour permettre aux acteurs locaux de combler les besoins et les aspirations des États africains, le processus doit s'appuyer sur l'engagement et les efforts de ces acteurs.

Je tiens à souligner brièvement trois points : la nécessité d'appuyer et de promouvoir la prise en charge par les États africains des efforts de consolidation de la paix en Afrique; l'importance de la création d'institutions inclusives qui répondent aux besoins de tous les secteurs de la société; et l'importance de la cohérence de l'ensemble du système de l'ONU.

Premièrement, dans le cadre de nos efforts de consolidation de la paix en Afrique, il est essentiel d'appuyer et de promouvoir la prise en charge à l'échelle nationale, conformément aux engagements pris en ce sens dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles. L'Union africaine et les communautés économiques régionales assument un plus grand rôle pour réagir aux conflits et consolider la paix, et elles jouissent du soutien de l'ONU et de ses bureaux régionaux. En renforçant les capacités de ces organisations et les liens entre l'Union africaine et l'ONU, on contribuera à assurer l'efficacité des interventions en cas de conflit et à instaurer une paix durable. Le Canada est résolu à appuyer ses partenaires en Afrique et à renforcer davantage les capacités du continent en matière de consolidation de la paix.

Par exemple, le Canada a renforcé les capacités du Centre de formation sur les opérations de la paix de la Tanzanie pour qu'il puisse dispenser des formations sur le maintien de la paix aux soldats de la paix africains.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Dans un deuxième temps, pour que les institutions soient efficaces, nous savons qu'elles doivent être à la fois inclusives et responsables, comme l'indique l'objectif de développement durable n°16 (voir résolution 70/1, annexe, de l'Assemblée générale). Si nous tenons vraiment à créer des institutions inclusives et responsables en mesure de pérenniser la paix, nous devons permettre aux personnes habituellement marginalisées de se faire entendre. Cela signifie qu'il faut faire participer les femmes, les jeunes et la société civile à tous les niveaux du processus décisionnel.

Au Mali par exemple, le Canada soutient les efforts visant à renforcer le système judiciaire en y améliorant l'accès pour les personnes touchées par le conflit, plus particulièrement les femmes et les jeunes. Le Canada est aussi fier d'appuyer le travail des organisations maliennes de la société civile pour que le système de justice pénale soit en mesure de juger équitablement les cas de corruption et de crimes contre les droits de la personne. Ces initiatives, mises en œuvre dans une perspective de consolidation de la paix, appuient les dirigeants locaux, surtout les femmes et les jeunes, qui travaillent à la réconciliation et à la prévention des conflits.

Dans un troisième temps, nous devons corriger les lacunes et les faiblesses de notre propre approche de la consolidation de la paix. Nous savons qu'il faut du temps pour renforcer les institutions – des décennies et non des années; or nos missions ont des mandats à court terme. Nous savons que certaines institutions semblent jouer un rôle plus déterminant dans le maintien de la paix, notamment celles qui assurent aux citoyens la sécurité, l'accès à la justice et des emplois; or ce sont dans ces institutions que nous investissons le moins de ressources. Nous savons qu'il faut procéder à une mobilisation à grande échelle pour jeter les bases d'une paix et d'un développement durables; or, même si nous établissons des mandats ambitieux pour les opérations des Nations Unies, les programmes du système qui exécutent la plupart des travaux dans les pays ne disposent pas d'assez de ressources. Notre approche est fondamentalement erronée, et nous devons la corriger.

Pour conclure, je voudrais faire valoir une fois de plus que la création d'institutions inclusives et responsables doit être au cœur des efforts de pérennisation de la paix de l'ONU. Le Programme 2030 et les récentes résolutions sur le dispositif de consolidation de la paix (résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale) établissent une feuille de route claire sur la façon dont l'ONU doit améliorer l'efficacité de l'ensemble de son système afin de pouvoir pérenniser la paix. Le Canada se réjouit à la perspective d'appuyer ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir convoqué cette très importante séance.

La Pologne s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne. En ma qualité de représentant de la Pologne, je tiens à faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous considérons que la question de la consolidation de la paix en Afrique revêt la plus haute importance, en particulier au regard des résolutions parallèles récemment adoptées par le Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) et l'Assemblée générale (résolution 70/262) sur le dispositif de consolidation de la paix, qui qualifient la pérennisation de la paix de responsabilité cruciale du système des Nations Unies tout entier. Je voudrais évoquer quelques éléments qui nous semblent très pertinents dans le contexte actuel.

La pérennisation de la paix ne pourra être obtenue qu'en présence d'institutions ouvertes, efficaces et responsables, et de l'état de droit. Ce sont principalement les institutions qui déterminent la répartition des ressources, le fonctionnement des marchés, la fourniture des services sociaux et la gestion des ressources naturelles. Elles contribuent souvent à définir des solutions efficaces face aux conflits, à améliorer l'accès à la justice et à assurer la protection des droits de l'homme. Les réformes socioéconomiques sont moins susceptibles d'être porteuses d'effets à long terme si elles ne sont pas ancrées dans un système de gouvernement démocratique, stable et transparent.

Les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle important dans le processus de consolidation de la paix. Nous attachons beaucoup d'importance au rôle que jouent l'Union africaine et les communautés économiques régionales dans le renforcement des institutions. Nous estimons que les initiatives telles que l'Architecture africaine de gouvernance et l'Architecture africaine de paix et de sécurité contribuent au maintien de la paix et de la sécurité tout en favorisant plus globalement l'intégration du continent tout entier. La difficulté consiste à rester en permanence attaché à ces initiatives. Il est important de veiller au transfert progressif des responsabilités à nos partenaires africains – y compris sous la forme d'un cofinancement – tout en mobilisant les ressources auprès d'acteurs extérieurs.

L'inclusion des femmes, des jeunes et de la société civile de l'Afrique dans les processus de prise de décisions est importante pour faire avancer les efforts de consolidation de la paix à long terme. Nous nous félicitons que les dirigeants africains aient pris acte du rôle des femmes, des jeunes et de la société civile dans l'Agenda 2063, et que l'année 2016 ait été proclamée Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes.

Concernant le rôle des jeunes, je voudrais souligner que l'éducation est indispensable pour pérenniser la paix, car elle contribue aux transformations politiques, économiques et sociales de la société. C'est pourquoi la Pologne, ces dernières années, a apporté un appui financier à des projets éducatifs dans divers pays africains, notamment en Éthiopie et au Soudan du Sud.

Le renforcement des capacités des forces militaires et de la police locale, la mise en place d'un système judiciaire crédible et la lutte contre la corruption doivent être au sommet de nos priorités. L'expérience engrangée dans le cadre de diverses missions et opérations de gestion de crise montre que la formation des contingents et des effectifs de police doit s'accompagner d'un appui matériel adapté.

Il est important de consolider l'activité de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. À cet égard, nous accueillons favorablement l'initiative d'organiser le 21 septembre, en marge du prochain débat général de l'Assemblée générale, une conférence de haut niveau sur le Fonds pour la consolidation de la paix, sur le thème « Investir dans la pérennisation de la paix ».

L'on a beaucoup parlé aujourd'hui des caractéristiques singulières de l'Afrique en matière de consolidation de la paix. Dans ce contexte, je terminerai en disant notre conviction que c'est principalement grâce à l'ouverture d'esprit, à la créativité et au formidable optimisme des fiers peuples africains qu'il sera possible de pérenniser la paix sur le continent africain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué l'important débat public de ce jour. De même, nous remercions de leurs observations le Secrétaire général et les autres intervenants.

À la lumière des injustices historiques du colonialisme, de l'apartheid et des autres obstacles au développement, les progrès accomplis en Afrique sont loin d'être anodins. En instaurant la démocratie et l'état de droit et en mettant en place des institutions au service de leurs concitoyens, plusieurs pays africains ont obtenu de bons résultats. Partout où le dialogue

politique, la réconciliation et la coexistence ont été adoptés, la stabilité graduelle a abouti à un progrès économique marqué. Certes, l'Afrique n'est pas la seule à faire face à des conflits, qui se produisent aussi dans d'autres régions du monde. Mais, à l'instar d'autres situations, il est indispensable d'appuyer pleinement les parties afin qu'elles règlent leurs différends de manière pacifique. Il est également primordial que l'ONU et les autres partenaires apportent aux pays concernés une assistance efficace dans leurs efforts de renforcement des capacités et de consolidation de la paix globale, dans le respect des priorités définies sur le plan national. L'appropriation nationale de la consolidation de la paix et du développement est fondamentale

En tant que pays ayant lui-même connu l'autocratie et l'instabilité avant d'instaurer la démocratie, l'état de droit, le développement équitable, l'harmonie et une économie dynamique et résiliente, l'Indonésie sait bien qu'il est impératif de rétablir la paix et de prendre pleinement en main les efforts nationaux en vue d'une paix et d'un développement durables. L'Indonésie est encouragée de voir que l'Afrique est déterminée à honorer les désirs et les aspirations du peuple africain. Nombre de courageux dirigeants africains œuvrent avec diligence pour restaurer la paix et la prospérité au bénéfice de leurs populations et pour mettre fin à la discorde et à la pauvreté. Ils s'emploient sans relâche à lutter contre la maladie, la faim, la mauvaise gouvernance, la corruption et l'extrémisme, et à faire en sorte que leurs concitoyens puissent jouir rapidement des bienfaits de la démocratie.

Il nous plaît également de constater que – comme c'est le cas dans notre propre région, l'Asie du Sud-Est, où l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est joue un rôle crucial – l'Union africaine est une force propice au dialogue, au règlement pacifique des différends et à l'entretien de relations cordiales entre les pays africains. La déclaration des dirigeants africains en faveur d'une Afrique exempte de conflit – l'une des clefs de voûte du programme visionnaire que constitue l'Agenda 2063 de l'Union africaine – est louable. L'Indonésie appuie les cinq priorités thématiques de la nouvelle feuille de route 2016-2020 pour l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous félicitons également les Gouvernements africains du document final qui a couronné le vingt-septième Sommet de l'Union africaine. L'opérationnalisation du Fonds pour la paix, qui honore également l'engagement pris par l'Afrique de financer 25 % du coût des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, témoigne concrètement, une nouvelle fois, de la détermination de l'Afrique à se consacrer à la consolidation de la paix. L'ONU et la communauté internationale doivent par ailleurs jouer efficacement leur rôle pour aider les pays africains et l'Union africaine à instaurer la paix et le bien-être.

Depuis la convocation de la Conférence Asie-Afrique tenue à Bandung il y a plus de six décennies, l'Indonésie attache une grande importance à l'Afrique. À l'occasion du Sommet Asie-Afrique qui s'est déroulé en Indonésie l'année dernière, les dirigeants asiatiques et africains ont rappelé les liens historiques inaltérables qui unissent les deux continents et formulé des mesures importantes et détaillées pour aider l'Afrique à atteindre ses objectifs.

L'Indonésie appuiera toujours les pays africains. Nous continuerons d'étendre notre coopération bilatérale et nos programmes de formation pour le renforcement des capacités civiles et dans d'autres domaines. Notre centre national pour le maintien de la paix fournit une formation multidimensionnelle à des soldats de la paix et à du personnel de consolidation de la paix originaires d'un certain nombre de pays africains, et il va poursuivre dans cette voie. Actuellement, 1 537 soldats et policiers indonésiens participent à huit opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission des Nations Unies au Libéria, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Ma délégation espère que la dynamique intergouvernementale suscitée par l'examen des opérations de paix et du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et l'Étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) permettra également d'intensifier les efforts de prévention et de médiation, de trouver des solutions politiques crédibles et d'approfondir les partenariats avec l'Union africaine et ses mécanismes. Suite à l'adoption de la résolution 2282 (2016), sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, nous comptons sur le renforcement du partenariat entre le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et les autres entités compétentes,

qu'elles fassent ou non parties du système des Nations Unies, en vue d'améliorer l'efficacité de la consolidation de la paix en Afrique. Nous espérons également que la Commission de consolidation de la paix, s'appuyant sur ses expériences passées et utilisant au mieux toutes les dispositions des résolutions nouvelles et anciennes, renforcera l'efficacité des initiatives de consolidation de la paix dans les pays africains.

Enfin, l'Indonésie tient à souligner la nécessité de mettre en place une approche globale qui englobe la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme afin d'éliminer les causes profondes des conflits. Le système des Nations Unies doit veiller à ce que ces trois préoccupations ne soient pas isolées l'une de l'autre et il doit mener une action intégrée, soutenue et de nature à répondre aux besoins des populations touchées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Lal (Inde) (*parle en anglais*) : Nous saluons la tenue du présent débat sur la consolidation de la paix en Afrique, qui ne concerne pas uniquement le continent africain, mais chacun d'entre nous à l'heure de la mondialisation.

L'Inde collabore depuis longtemps avec l'Afrique. Nous avons travaillé ensemble pour la décolonisation et contre l'apartheid, ainsi que pour les droits des pays en développement, et nous sommes aujourd'hui des partenaires de développement importants.

Des contingents indiens ont été déployés au sein de 22 missions de maintien de la paix dans 16 pays africains à ce jour, dont six actuellement. L'Inde participe activement à l'examen des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, y compris au Conseil de sécurité. Elle reste le premier fournisseur de contingents, en termes d'effectifs cumulés, aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, et elle est membre de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création. Nous reconnaissons la complexité de l'évolution des conflits et des problèmes liés à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix.

L'Inde est résolument convaincue que la prévention et le règlement des conflits doivent être des activités avant tout politiques. De même, la paix et la sécurité ne sauraient être dissociées des questions générales de développement. Une approche globale doit être mise en œuvre pour prévenir les conflits et consolider la paix.

La Commission de consolidation de la paix n'a jusqu'à présent pas été prise suffisamment au sérieux à l'ONU. Son financement est largement insuffisant – pas même 1 % du budget du maintien de la paix. Nous devons autonomiser la Commission de consolidation de la paix en la dotant des ressources et des capacités nécessaires pour évaluer les besoins sur le terrain et en veillant à ce que le Conseil examine ses conseils avec sérieux.

La récente adoption de la résolution identique par l'Assemblée générale (résolution 70/262) et le Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) sur la question de la pérennisation de la paix traduit une reconnaissance croissante par la communauté internationale de l'importance à long terme des efforts de consolidation de la paix, aspect dont nous ne saisissons pas encore pleinement l'importance. Nous nous félicitons en particulier de l'accent mis sur l'importance du développement durable, de la croissance économique et de l'accroissement des financements.

L'année dernière, nous avons arrêté les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), soulignant l'importance du développement durable en vue de consolider la paix et la sécurité. L'année dernière également, l'Union africaine a adopté l'Agenda 2063, qui comporte une vision similaire d'un renforcement généralisé des institutions et des capacités. L'esprit manifesté pendant l'adoption des objectifs de développement durable n'a malheureusement pas été aussi présent durant le débat sur la mobilisation collective des ressources en vue de réaliser nos objectifs communs. Cela montre encore une fois l'incapacité à reconnaître qu'il ne peut y avoir, dans le monde actuel, d'îlots de paix et de prospérité. Nous le voyons tout autour de nous avec la portée transnationale des groupes terroristes, l'accentuation de la crise des réfugiés, l'apparition de pandémies et la propagation d'idéologies prônant la haine.

Ces deux dernières décennies, l'Union africaine et plusieurs groupes régionaux africains ont entrepris des initiatives de maintien de la paix dans le cadre d'une vingtaine de conflits africains. La coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été institutionnalisée. Depuis 10 ans, plusieurs pays africains sont devenus des fournisseurs de contingents importants. Six des 10 premiers pays fournisseurs sont africains, et l'Afrique est aujourd'hui le principal pourvoyeur d'effectifs de maintien de la paix. Quelque 38 pays africains fournissent la moitié des

soldats de la paix des Nations Unies, 60 % du personnel civil international déployé au sein des missions de maintien de la paix et 80 % du personnel national de maintien de la paix. À cela s'ajoute la participation à des opérations de maintien de la paix hors du cadre de l'ONU dirigées par nos amis africains, soit plusieurs milliers de personnes supplémentaires. Nous saluons ces évolutions, notamment la récente décision prise par l'Union africaine de renforcer son autonomie en ce qui concerne le budget consacré à la paix et à la sécurité grâce à la création d'un fonds pour la paix.

L'Union africaine, les organisations régionales et les gouvernements africains sont les mieux placés pour régler la plupart des problèmes auxquels est confrontée leur région. Cependant, il relève de la responsabilité de la communauté internationale, et il est dans notre intérêt à tous, de renforcer leurs capacités.

Le grand succès du troisième Sommet Inde-Afrique qui s'est tenu en octobre dernier, et auquel ont participé nos 54 partenaires africains, a permis àé notre partenariat de longue date de franchir un nouveau cap. Il a été consolidé par une série de visites effectuées par le Président, le Vice-Président et le Premier Ministre de mon pays en Afrique durant la première moitié de l'année. Notre coopération avec l'Afrique est fondée sur le partage des compétences et des ressources et sur l'aide au renforcement des capacités en fonction des priorités du continent. Nos domaines de coopération englobent l'éducation et la formation professionnelle, les soins de santé, l'autonomisation des femmes, les processus constitutionnel et parlementaire, la connectivité numérique pour l'éducation et la médecine à distance, la gouvernance en ligne, l'énergie propre, la productivité agricole, l'industrie agroalimentaire, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des catastrophes, l'économie bleue, la sécurité maritime, les infrastructures et le commerce, l'investissement et les liens technologiques.

Au cours des cinq dernières années, l'Inde a offert près de 25 000 bourses scolaires dans le cadre de plus de 300 programmes de formation dans plus d'une soixantaine d'institutions en Afrique. Durant la décennie écoulée, près de 9 milliards de dollars de crédits à des conditions avantageuses ont été approuvés pour financer près de 140 projets de développement dans plus d'une quarantaine de pays d'Afrique, avec un accent particulier sur les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

La première unité de police constituée composée entièrement de femmes a été déployée par l'Inde au Libéria. Cette initiative a été qualifiée de modèle en matière de promotion de l'égalité des sexes. En début de semaine, un cours sur les missions de maintien de la paix des Nations Unies à l'intention de partenaires africains, organisé en coopération avec le Gouvernement des États-Unis, a débuté en Inde. Il vise à contribuer au renforcement des capacités des pays africains fournisseurs de contingents pour concourir aux efforts régionaux de maintien de la paix et de la sécurité.

Tous ces efforts contribuent au renforcement des capacités de l'Afrique dans les domaines des ressources humaines, des institutions, des technologies appropriées, des infrastructures et de l'accès à l'emploi. Un grand nombre de ces efforts sont déployés dans des pays qui sortent d'un conflit prolongé. Tous contribuent à promouvoir le développement, à améliorer la vie des personnes et à renforcer la paix et la prospérité. Mais ce qui nous manque toujours, c'est une compréhension réelle de l'importance que revêt le développement durable dans le renforcement de la paix et de la sécurité et, surtout, du caractère indivisible de la paix et de la sécurité par-delà les frontières dans le monde actuel. Si nous ne comprenons pas comment aborder ces questions sur le long terme, et n'avons pas par conséquent la volonté politique de les régler, les conflits continueront d'entraver notre marche vers avenir meilleur pour tous.

La semaine dernière, l'Inde a démontré son attachement à la cause de la consolidation de la paix dans le contexte de l'ONU en versant 1 million de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix. Nous espérons que d'autres partenaires s'engageront eux aussi à fournir des ressources, notamment durant la conférence d'annonces de contributions pour la consolidation de la paix prévue en septembre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Alors que nous nous approchons de la fin du mois, je voudrais féliciter le Japon de sa conduite avisée du Conseil de sécurité.

Les peuples et les pays du continent africain sont parmi les plus résilients de la planète. Les États, les communautés et les familles à travers l'Afrique ont connu des décennies de pauvreté, de guerre civile et de conflit ethnique, mais ils sont résolus à surmonter ces difficultés. Ils sont mus par l'espoir d'un continent

en paix et par la promesse d'un avenir radieux. L'État d'Israël est déterminé à œuvrer en partenariat avec nos amis africains pour instaurer non seulement la stabilité et la sécurité, mais aussi la prospérité.

Afin d'assurer une croissance durable pour les générations à venir, la communauté internationale doit œuvrer de concert pour établir le genre de paix qui durera pendant des générations. La résolution 2282 (2016) sur le dispositif de consolidation de la paix est une déclaration ambitieuse qui nous pousse à repenser la manière dont nous voyons la consolidation de la paix. Une démarche globale doit porter sur tous les stades du conflit – avant, pendant et après. Par conséquent, nous ne devons pas attendre le début des combats pour nous atteler à la consolidation de la paix. Il est important pour nous tous de mettre un terme à la violence actuelle et de reconstruire les communautés sortant d'un conflit, mais nous devons aussi développer les capacités de prévention afin d'éviter toute escalade et de faire cesser les conflits avant même qu'ils n'éclatent. Pour cela, il faudra agir sur plusieurs fronts.

Premièrement, il est temps de concentrer nos ressources pour établir des institutions sur le terrain qui permettent aux États de maintenir la paix et de résoudre les tensions avant qu'elles ne dégénèrent en conflit et en violences. Deuxièmement, nous devons promouvoir des mécanismes solides pour la réconciliation nationale, y compris dans le domaine de la justice et de la gouvernance, mettant l'accent sur l'appropriation nationale et l'inclusion. Enfin, nous devons comprendre que dans notre monde aujourd'hui, les effets de la maladie, du terrorisme et des conflits ne se limitent plus à une seule région ou à un seul peuple. Ce sont des défis collectifs que nous devons relever grâce à des mesures collectives.

Garantir la stabilité après un conflit exige la participation pleine et active de tous les acteurs de la société. Nous devons autonomiser les communautés locales et encourager davantage de femmes à prendre part à la consolidation de la paix et au règlement des conflits. Israël estime que la participation des femmes est la clef pour ouvrir la voie à une paix durable en Afrique et partout dans le monde. Chaque année, en coopération avec ONU-Femmes, Mashav – l'Agence israélienne de coopération internationale au service du développement – organise un atelier pour les femmes africaines sur l'autonomisation politique des femmes. L'objectif est d'examiner le rôle des femmes et les possibilités qui s'offrent à elles dans le domaine de la consolidation de la paix, de la médiation et du règlement des conflits. Des participantes de plusieurs pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix ont été formées par Mashav, en Israël et à l'étranger, dans des cours portant sur divers sujets, notamment le développement communautaire, le leadership des femmes et leur autonomisation économique.

Nous sommes également fiers d'avoir joué un rôle dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Israël était le principal donateur par habitant en faveur des efforts internationaux visant à mettre fin à cette maladie mortelle. Cela participe de notre engagement constant à contribuer à un avenir plus sûr pour les peuples d'Afrique. Il y a quelques semaines, notre premier ministre, Benjamin Nétanyahou, a effectué une visite historique en Afrique, la première d'un Premier Ministre israélien sur le continent depuis trois décennies. Au début de sa visite, M. Nétanyahou a déclaré qu'« Israël revient à l'Afrique et l'Afrique revient à Israël ».

Israël s'est engagé à renforcer ses liens, qui existent depuis longtemps, avec l'Afrique et à créer de nouveaux partenariats pour le XXIe siècle. Je suis fier d'annoncer aujourd'hui que la semaine dernière, l'État d'Israël a établi des liens avec la République de Guinée. Nos gouvernements ont déjà commencé à examiner les nombreuses façons dont ce nouveau partenariat peut être bénéfique pour le peuple israélien et pour le peuple guinéen. L'État d'Israël se réjouit à la perspective d'œuvrer de concert avec la Guinée et d'autres pays africains à la réalisation d'un objectif commun et à la construction d'un avenir commun.

L'Afrique n'est pas seulement riche en ressources naturelles, elle est également riche en talents, en énergies et en espoirs. D'ici le milieu du siècle, 37 % des enfants du monde vivront en Afrique. L'avenir du continent sera façonné par sa jeunesse dynamique et pleine d'énergie, dont l'autonomisation et la participation sont plus marquées que jamais auparavant. Afin de libérer ce vaste potentiel, nous devons déployer des efforts internationaux durables sur le long terme pour que cette génération de jeunes puisse jouir d'un avenir sûr.

Israël s'engage à œuvrer de concert avec les peuples et les pays d'Afrique pour faire de cet avenir une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Mawe (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat.

L'Irlande s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Dans notre déclaration nationale, nous allons répondre à l'utile document de réflexion (S/2016/586, annexe) en soulignant les quatre questions hautement prioritaires qui, à notre avis, doivent être abordées pour assurer une consolidation efficace de la paix en Afrique.

Premièrement, nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits. Nous ne pouvons pas parler sérieusement de promouvoir la paix sans étudier les facteurs qui la menacent, comme l'ont clairement démontré les récents processus conduisant à l'adoption de résolutions sur la consolidation de la paix par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi que les négociations de l'année dernière sur les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 16.

La nécessité de comprendre les facteurs de conflit n'est nulle part plus impérieuse que dans les pays qui sortent d'une crise. Dans de tels cas, la paix est tellement fragile qu'elle est plus facile à détruire qu'à maintenir. Comme nous l'avons vu dans le cadre de la collaboration étroite que l'Irlande entretient avec des pays partenaires tels que le Libéria et la Sierra Leone, nous devons, lorsque nous analysons des conflits multipartites, veiller à ce que toute réduction d'effectifs d'une mission de maintien de la paix soit compensée par l'appui technique et financier nécessaire au renforcement de la capacité des institutions nationales à maintenir la paix.

Je suis heureux de dire que nous avançons dans la bonne direction. Mardi dernier dans cette salle (voir S/PV.7747), nous avons entendu la Représentante permanente de la République centrafricaine se féliciter de la prorogation du mandat novateur de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, qui est conçu en fonction des priorités nationales. En outre, l'accent mis par la Commission de consolidation de la paix sur les situations de transition et la fourniture d'un financement catalyseur après un conflit par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix a également donné des résultats très encourageants. Ce sont ces types d'initiatives que nous devons voir plus souvent si nous voulons réaliser l'objectif de développement durable 16 et les objectifs des résolutions sur la consolidation de la paix.

La prévention des conflits est une deuxième question prioritaire. Pendant de nombreuses années, la prévention des conflits a été dépourvue de ressources et sous-estimée. Le cas du Burundi a renforcé chez nous le sentiment de la nécessité urgente d'investir dans la prévention des conflits. Au cours de cette année, les médiateurs dans ce pays ont traité près de 430 situations par mois, recevant des demandes d'intervention de la part de membres des communautés, des autorités locales et, dans certains cas, des gouverneurs de province.

Les ressources financières qu'il faut mobiliser pour qu'un médiateur ait les moyens d'intervenir dans un conflit sont presque infimes en comparaison avec les énormes coûts qu'entraîne le traitement de ses conséquences après qu'il s'est aggravé. L'Irlande a eu le plaisir d'appuyer une telle médiation en investissant dans l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire, qui avait été demandé par l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000).

Nous nous félicitons également des efforts accomplis par les présidents actuels et passés de la Commission de consolidation de la paix pour renforcer le rôle de la Commission dans la prévention des conflits, en particulier grâce à son potentiel d'interaction avec le Conseil de sécurité. Nous entendons poursuivre sur cette lancée et examiner comment la Commission peut appuyer d'autres activités des Nations Unies, telles que l'initiative du Secrétaire général « Les droits avant tout ».

Troisièmement, comme d'autres orateurs l'ont mentionné, nous devons inclure les jeunes et les femmes. Jusqu'à présent, nous n'avons tout simplement pas fait assez pour associer les femmes et les jeunes à la consolidation de la paix. L'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) nous a montré que la participation des femmes aux processus de paix a conduit à une augmentation de 20 % des accords de paix qui durent deux ans au moins, taux qui atteint 35 % sur une période de 15 ans. Nous avons également vu de première main le rôle crucial joué par les femmes dans la consolidation de la paix sur notre propre île, l'Irlande. Les enseignements que nous avons tirés ont inspiré les efforts que nous déployons pour promouvoir le programme « les femmes et la paix et la sécurité » aux niveaux national et international, et ont également été partagés avec des pays partenaires, comme le Libéria.

L'argument en faveur d'un appui à la question des jeunes, de la paix et de la sécurité est tout aussi clair, en

particulier en Afrique. Selon certaines sources, d'ici la fin de ce siècle, près de la moitié des jeunes du monde seront africains. L'Irlande étudie les moyens de répondre à l'appel lancé par les résolutions sur la consolidation de la paix pour accroître la participation des jeunes à la consolidation de la paix en Afrique, y compris par le biais de nos liens commerciaux et de notre coopération au développement.

Enfin, nous devons donner la priorité à l'appropriation africaine de la consolidation de la paix en Afrique. Il n'y aura pas de paix en Afrique qui ne soit dirigée par les Africains.

De même, la croissance de l'économie africaine ne sera durable que si l'impulsion vient du continent même. Nous sommes fermement convaincus que les efforts pour renforcer l'action des Nations Unies en matière de consolidation de la paix en Afrique ne réussiront que s'ils sont conçus et déployés en pleine coopération avec les parties africaines intéressées et avec la pleine participation des États africains.

On fait de plus en plus appel à la force que recèle cette collaboration. Entre autres exemples, citons le partenariat sans précédent entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de l'Union africaine au Burundi, ainsi que le souci croissant de la Commission de consolidation de la paix de resserrer ses liens avec l'Union africaine et les organisations africaines sous-régionales. Les initiatives de région à région, comme le partenariat Afrique-UE qui se manifeste avec la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, sont elles aussi encourageantes.

Nous devons non seulement briser les cloisonnements pour forger une approche de la consolidation de la paix qui soit commune à l'ensemble de l'ONU, mais aussi le faire d'une manière qui soutienne les politiques et objectifs propres de l'Afrique. Ce n'est pas une mince affaire, et nous nous félicitons des initiatives telles que le débat d'aujourd'hui. Elles nous offrent une occasion de partager les expériences sur la manière dont nous avons procédé jusqu'à maintenant, mais, encore plus important, d'entendre les idées proposées pour nous permettre de faire mieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur la consolidation de la paix en Afrique. La Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration prononcée antérieurement au nom de l'Union européenne et de ses États membres. En outre, je tiens à faire plusieurs observations à titre national.

Quand un violent conflit éclate, le développement est arrêté et l'impact, surtout sur les pauvres, peut être catastrophique. Les objectifs de développement durable qui ont été récemment adoptés renforcent le consensus au sein de la communauté internationale sur l'idée que la sécurité, la paix et l'état de droit sont indispensables à un développement durable. La transition du conflit à la paix et au développement durable suppose un système efficace et responsable de sécurité fondé sur l'état de droit. La notion que la sécurité, le développement et l'état de droit sont inextricablement liés s'impose depuis plus d'une décennie dans les politiques et débats de l'ONU. Le lien entre un secteur de la sécurité responsable et efficace, notamment grâce à sa réforme, et la paix et la stabilité est largement reconnu parmi les États Membres et les experts, et le Conseil de sécurité l'a admis à maintes reprises, notamment dans sa résolution 2151 (2014).

Le 21 juin, les coprésidents du Groupe des amis de la réforme du Conseil de sécurité – la Slovaquie et l'Afrique du Sud – en coopération avec l'Équipe spéciale pour la réforme du secteur de la sécurité, de concert avec son secrétariat et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, ont facilité un dialogue de haut niveau sur le renforcement de l'appui aux priorités de la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine. Cette rencontre a offert une plateforme incomparable à un débat entre représentants de haut rang du Gouvernement centrafricain, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, ainsi que des représentants de partenaires clefs, notamment l'ONU, l'Union européenne, la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux.

Le dialogue a porté sur deux questions prioritaires. Premièrement, les intervenants ont réfléchi aux éléments du processus de réforme du secteur de la sécurité qui sont nécessaires pour garantir une paix durable et empêcher la reprise du conflit. Deuxièmement, ils se sont penchés sur la nécessité d'une réforme immédiate et à long terme des institutions du secteur de la sécurité, notamment la police, la gendarmerie, l'armée, et les institutions civiles pertinentes chargées du contrôle et de la surveillance. Le rôle des communautés locales et leur capacité de participer de façon constructive à l'instauration de la

sécurité et de jouer leur rôle de contrôle démocratique ont également été signalés.

Pour qu'elle soit un instrument efficace dans la consolidation de la paix, la réforme du secteur de la sécurité doit être réellement représentative de la population d'un État. C'est pourquoi l'accent a été particulièrement mis sur les éléments clefs de la prise en main nationale et sur l'importance de la responsabilité nationale et du consensus politique à cet égard. Tout au long du dialogue de haut niveau, la réforme du secteur de la sécurité a été présentée comme un moyen clef d'empêcher la reprise du conflit et, en tant que telle, de nombreux orateurs ont souligné l'importance d'une approche stratégique de la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine. Dans les prochains jours, les coprésidents présenteront les conclusions de ces discussions au Secrétaire général, à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et à l'ensemble des Membres.

Avec l'adoption des deux résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (résolution 2282 (2016) et résolution 70/268 de l'Assemblée générale), l'Organisation a fait un pas en avant décisif et créé une dynamique prometteuse. Ensemble, nous devons maintenant défendre ces changements et créer un dispositif de consolidation de la paix qui permette que les tâches cruciales et en évolution constante de la consolidation de la paix soient menées à bien

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda.

Mme Byaje (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation d'avoir organisé cet important débat. Je voudrais aussi remercier de leurs exposés le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon; S. E. Mme Amina Mohamed, Ministre kényane des affaires étrangères et du commerce international; et S. E. l'Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Le présent débat intervient vraiment à point nommé au regard des multiples rechutes et des deux conflits qui font rage sur notre beau continent, l'Afrique. C'est pourquoi nous pensons que les recommandations issues des débats tels que celui-ci peuvent contribuer sensiblement à l'amélioration et à la rationalisation des pratiques en matière de consolidation de la paix et fournir aux parties prenantes des réponses appropriées pour endiguer la prolifération des conflits.

Les examens parallèles du dispositif de consolidation de la paix – le rapport du Groupe consultatif d'experts (S/2015/490) et le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (S/2015/446) – et l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), de pair avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), donnent l'occasion à l'ONU de repenser la manière de mener adéquatement et stratégiquement l'effort de pérennisation de la paix.

Quand on regarde la trajectoire de mon pays, le Rwanda, ces 22 dernières années – un État failli en situation d'après conflit devenu l'un des nombreux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix –, on peut affirmer à juste titre que la consolidation de la paix est un processus important, non seulement pour ce qui est de faire face aux conséquences des conflits mais aussi pour jeter les bases d'une paix durable, contribuant ainsi à la prévention à long terme des conflits. Toutefois, comme l'examen du dispositif de consolidation de la paix conclu récemment l'a montré, la consolidation de la paix est à la fois un processus politique et un processus technique, et l'ONU continue à avoir du mal à combler les écarts tandis qu'elle tente d'appliquer les stratégies techniques existantes imposées du sommet à la base aux réalités politiques sur le terrain, ce qui fait qu'elle a été incapable de remédier aux énormes insuffisances identifiées en 2005.

Pour les pays qui figurent à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix comme pour ceux où des activités de la consolidation de la paix sont en cours, la reprise du conflit amène à se demander si les mécanismes politiques locaux, les capacités et les dynamiques du conflit ont été pris en considération lorsque les programmes de consolidation de la paix ont été formulés. La détérioration de la situation dans plusieurs pays d'Afrique est, malheureusement, extrêmement préoccupante, en particulier s'agissant de ceux qui avaient enregistré quelques avancées antérieurement. La communauté internationale en général et l'ONU en particulier doivent prendre des mesures post-conflit ciblées, qui s'attaquent aux causes profondes du conflit tout en respectant, dans le même temps, les spécificités propres à chaque situation.

Nous partageons les avis exprimés dans le document de réflexion (S/2016/586, annexe) concernant la manière dont l'appui au renforcement des capacités et la garantie de l'appropriation nationale contribuent

à poser les fondements d'une paix durable. Nous pensons aussi que les processus de démocratisation, la primauté du droit, l'unité et la réconciliation ainsi qu'un développement socioéconomique sans exclusive permettent de construire des sociétés qui résistent au conflit, et doivent être considérés comme des piliers fondamentaux lorsqu'on s'attaque aux racines des conflits.

Il est regrettable, toutefois, de noter que le Conseil tend beaucoup plus à réagir aux conflits en cours qu'à aborder efficacement des aspects vitaux tels que la prévention. Bien que d'autres institutions spécialisées des Nations Unies jouent déjà un rôle plus important dans ces domaines, le Conseil de sécurité pourrait néanmoins prendre davantage les devants, en particulier dans les pays inscrits à son ordre du jour et/ou des opérations de maintien de la paix sont déployées. À cet égard, le rapport du Groupe consultatif d'expert a conclu de manière catégorique que le maintien de la paix n'est pas une activité périphérique pour les Nations Unies, mais une tâche essentielle que leur assigne implicitement la Charte et doit donc être le fil conducteur de toutes leurs actions. Le rapport affirme aussi, dans ses conclusions, que la Commission de consolidation de la paix doit être redynamisée afin d'accroître sa capacité de mieux appuyer les efforts visant à trouver des solutions viables et durables. Cela passe par le renforcement de son rôle de consultation et de coordination, et par la mobilisation de ressources. Il faut également continuer de faire campagne pour les pays inscrits à son ordre du jour. La Commission doit également servir de relais entre les organes principaux de l'ONU, y compris le Conseil.

Nous appelons donc à continuer de faire campagne pour les pays inscrits à son ordre du jour et considérons qu'il est impératif de contribuer à mettre en avant les progrès politiques et socioéconomiques accomplis pour obtenir une assistance ou attirer des investissements qui correspondent aux priorités nationales. Néanmoins, ces priorités ne peuvent être concrétisées sans financements prévisibles et durables. Il est regrettable de noter que, dans certains pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, de nombreux projets de consolidation de la paix n'ont pas abouti ou ont échoué à cause de l'absence d'un modèle de financement durable, car un grand nombre d'entre eux avaient des cycles de financement courts qui ne pouvaient être poursuivis au-delà des suites immédiates du conflit. Pour contrecarrer ce problème, nous espérons voir un Fonds pour la consolidation de la paix renforcé et plus souple jouer un rôle accru à cet égard.

Malgré les défis auxquels doivent faire face certaines formations pays, nous estimons encourageants les efforts déployés par les Présidents des formations pays, avec, en particulier, la multiplication des visites dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission en vue d'échanges avec les différentes parties prenantes. Ces pratiques pourraient permettre de mieux faire connaître la situation en question et, au besoin, d'assurer la fiabilité des informations dont dispose l'ONU afin de prendre les mesures qui s'imposent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Mendonça e Moura (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Japon d'avoir organisé le présent débat public, des plus pertinent et opportun.

Un grand nombre de pays africains restent aux prises avec des cycles de pauvreté et des questions liées aux réfugiés en raison des conflits qui ont entravé les efforts de développement socioéconomique et touchent des millions d'hommes, de femmes et d'enfants. La communauté internationale doit prendre position et s'attaquer à ce problème. Les efforts soutenus visant la pérennisation de la paix en Afrique doivent être collectifs.

La notion de consolidation de la paix introduite à l'ONU en 1992 doit encore être pleinement développée. L'examen, dernièrement, du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies a marqué une avancée importante à cet égard. L'élargissement du champ d'application de la consolidation de la paix à l'ensemble des étapes, de la prévention des conflits à la reconstruction après un conflit, a permis de montrer que la paix pouvait être mieux préservée si elle était conçue comme un concept synthétique et systémique allant au-delà de la simple cessation des hostilités. De fait, ce n'est qu'en mobilisant conjointement les trois piliers de l'ONU et en évitant les cloisonnements que la stratégie de consolidation de la paix peut être efficace.

L'Afrique est au cœur des activités de consolidation de la paix du système des Nations Unies depuis leurs mise en place. L'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix est actuellement axé uniquement sur des pays africains, qui sont donc les principaux bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix. Ces pays sont également les principaux hôtes des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Dans le même temps, et ce n'est que rarement mis en avant, l'Afrique est fondée à être un acteur central en

matière de paix et de stabilité, aussi bien à l'intérieur de ses frontières qu'au niveau mondial. L'Afrique fournit environ la moitié du nombre total de soldats de la paix déployés dans le monde. L'Afrique a mis au point l'Architecture africaine de paix et de sécurité, structure unifiée à l'échelle du continent dotée d'instruments de consolidation de la paix.

L'Afrique est dotée d'un certain nombre d'institutions régionales qui vont au-delà de l'intégration économique pour se concentrer également sur la paix et la sécurité. Et l'Afrique s'avère être un garant notable de la sécurité, par la mise en place d'opérations de maintien de la paix importantes, de plus en plus dans le cadre de partenariats entre l'Union africaine et d'autres parties prenantes internationales, y compris l'Union européenne.

À cet égard, le continent africain et l'Union européenne ont établi un partenariat stratégique consacré par la stratégie commune Afrique-Union européenne adoptée en 2007 à Lisbonne. Ce partenariat d'égal à égal est unique en son genre s'agissant de sa dimension, de sa portée stratégique et de ses objectifs ambitieux. Il a déjà donné des résultats concrets visibles non seulement au niveau de la prévention et du règlement des conflits mais également pour ce qui est d'assurer la reconstruction après un conflit et d'encourager à lutter contre les causes sous-jacentes des troubles, notamment en matière de bonne gouvernance, d'application du principe de responsabilité et de développement durable.

Si nous faisons le bilan de l'évolution de l'Afrique, ces dernières années, sur le plan de la paix, de la sécurité et du développement économique, nous devons conclure que les progrès accomplis sont plutôt remarquables. Il y a moins de guerres entre États et les perspectives économiques n'ont cessé de se multiplier, malgré une croissance anémique à l'échelle mondiale et l'instabilité des prix des produits de base. Il est toutefois également vrai que le continent doit toujours faire face à des problèmes majeurs non réglés. Des conflits destructeurs perdurent et la reprise des conflits demeure très fréquente, ce qui est inquiétant.

L'un des principes majeurs sur lesquels doivent s'appuyer nos efforts communs est qu'il ne faut pas considérer que la pérennisation de la paix et la prévention de la reprise des conflits appellent des solutions exogènes aux problèmes africains. Elles exigent plutôt un effort conjoint entre les pays africains et la communauté internationale, essentiel pour assurer la pleine prise en main des activités et veiller à ce que les solutions qui seront trouvées soient véritablement durables.

Membre actif de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le Portugal est parfaitement conscient que le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies joue un rôle important s'agissant d'affermir la paix et la stabilité dans les pays africains et de faire en sorte que la communauté internationale reste saisie de ces questions. Ce matin, le Ministre sénégalais a mentionné le rôle déterminant joué par la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Guinée-Bissau dans ce pays et l'importance de l'appui de l'Union européenne à cet égard. Il s'agit d'un bon exemple de ce que nous pouvons faire ensemble. Cependant, l'expérience de la Guinée-Bissau nous montre également que la responsabilité des États africains dans le déploiement d'efforts de consolidation de la paix sur leur territoire ne peut et ne doit pas être réduite.

L'ONU doit multiplier les échanges avec les organisations régionales et sous-régionales africaines compétentes dans un esprit de partenariat et de complémentarité des efforts et des ressources. Nous devons non seulement tirer parti des structures existantes que fait fonctionner l'Architecture africaine de paix et de sécurité mais également nous employer à renforcer les capacités des communautés économiques régionales et d'autres dispositifs régionaux compétents, dont un grand nombre ont mis au point des instruments en matière de sécurité et d'alerte rapide.

À cet égard, des initiatives telles que le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité ou le financement direct initial fourni récemment par la Commission de consolidation de la paix à la Commission de l'Union africaine, à l'appui de l'observation de la situation des droits de l'homme au Burundi, pourraient bel et bien être la voie à suivre. Le principe de prise en main par l'Afrique doit également attirer notre attention sur l'importance des efforts de consolidation de la paix déployés au niveau local et de la population. Études universitaires et pratiques politiques concordent sur le fait que les causes d'une paix et d'une stabilité sociale durables sont à trouver dans les fondements politiques et la culture publique d'une société. Si les populations locales et la société civile ne sont pas au coeur des activités de consolidation de la paix comme participants à part entière, cette intervention risque certainement d'être entachée d'illégitimité politique. Toute stratégie

visant à s'attaquer aux facteurs de conflits violents ne peut être dissociée du cadre général du développement durable. Elle doit donc s'inscrire dans le cadre des objectifs de développement durable du Programme 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), conjointement avec des modèles africains associant la paix, la sécurité et le développement, tel l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Cela signifie aussi qu'il faut également accorder une plus grande attention aux processus de justice transitionnelle au lendemain d'affrontements ayant une forte dimension ethnique ou communautaire. Promouvoir l'apaisement et la réconciliation est essentiel si l'on veut réduire au minimum les risques de reprise des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Minah (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Japon d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et le remercier d'avoir organisé ce débat public sur la consolidation de la paix en Afrique. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, la Ministre des affaires étrangères du Kenya, M[me] Amina Mohamed et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine de leurs exposés édifiants sur les initiatives prises en Afrique aux niveaux régional et continental.

D'emblée, je voudrais présenter toutes les excuses de notre ministre des affaires étrangères, S. E. M. Samura M. W. Kamara, qui n'a pas pu être des nôtres aujourd'hui pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Au nom du Président et du Gouvernement de la Sierra Leone, je voudrais exprimer la profonde gratitude de ma délégation au Conseil pour l'appui et l'assistance fournis à la Sierra Leone en vue de la pérennisation d'une paix et d'une sécurité obtenues à grand prix. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer également notre profonde gratitude aux membres de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix par l'entremise de son Président, l'Ambassadeur Marc-André Blanchard du Canada, qui défend sans relâche et appuie fermement la cause de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Sierra Leone.

La résolution 2282 (2016) et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, adoptées à l'unanimité en avril, démontrent très clairement notre engagement collectif en faveur d'une démarche globale en matière de justice transitionnelle et d'un secteur de la sécurité comptable de son action. Ce sont là des conditions préalables à la consolidation de la paix et à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à la prévention de la reprise des conflits dans les pays.

En juin, nous avons eu l'honneur d'accueillir en Sierra Leone le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Macharia Kamau, et son équipe lors d'une mission d'enquête. Nous avons trouvé encourageants ses propos mobilisateurs et ses observations concernant les progrès remarquables accomplis par la Sierra Leone, s'agissant en particulier d'identifier et de désamorcer les tensions et les risques de conflit. Il est vrai que l'Afrique a fait des efforts considérables pour être mieux capable de prévenir et de régler les conflits. Toutefois, il est impératif que nous maintenions, à l'ONU, la solidarité mondiale nécessaire pour continuer à renforcer les capacités de l'Afrique en matière de diplomatie préventive. Il nous faut de véritables partenariats fondés sur la coopération et la coordination dans le domaine du renforcement des capacités pour pouvoir mieux faire face aux tensions et aux risques de conflit.

Cette année marque le quatorzième anniversaire de la fin officielle du conflit en Sierra Leone. Depuis lors, nous avons fait, avec le soutien des Nations Unies, des progrès notables en vue de l'édification d'une Sierra Leone pacifique, sûre et démocratique. Par ailleurs, nous avons réduit notre profil de risque au niveau international en tant que pays sortant d'un conflit, ce qui a permis de renforcer la confiance des investisseurs pour les investissements directs étrangers.

La Sierra Leone a fait la transition d'un État en quasi-faillite inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité à un pays riche des enseignements retenus sur une transition réussie de la guerre à la paix, du désespoir à l'espoir. Depuis la fin de la mission de maintien de la paix, la Sierra Leone a fait des progrès considérables dans l'identification et l'apaisement des tensions et des risques de conflit, la surveillance et la promotion des droits de l'homme, et la consolidation de toute une série de réformes en matière de bonne gouvernance. Nous avons beaucoup appris, dans la douleur, et notre pays n'est plus stigmatisé en tant que pays aux diamants du sang.

Pour préserver ces acquis et réaliser les objectifs de développement durable au niveau national, il faudra un engagement indéfectible et constant en faveur de la consolidation et de l'autonomisation de nos institutions démocratiques. La Sierra Leone reste attachée à

des partenariats solides avec le système des Nations Unies et la communauté des donateurs. Nous prions la communauté internationale de continuer à investir dans notre développement économique. Nous demandons un appui en faveur de notre stratégie de réduction de la pauvreté – le Programme pour la prospérité, basé sur le New Deal promu par le Groupe g7+ des États fragiles.

Le Gouvernement sierra-léonais n'est que trop conscient des défis à relever, qui découlent d'un double choc : le virus Ebola – vaincu tout récemment – et la chute des cours des matières premières. En conséquence, nous avons aligné notre stratégie de réduction de la pauvreté sur les objectifs de développement durable et la stratégie de relèvement après l'épidémie de l'Ebola. Sur la base des enseignements que nous avons appris et que nous continuons d'apprendre en Sierra Leone, je voudrais faire quelques observations.

La Sierra Leone est consciente de l'impérieuse nécessité de mettre en place des institutions qui fonctionnent sur la base de l'équité et dans la transparence, afin de prévenir la reprise des conflits et de pérenniser la paix. Il faut consolider et renforcer des institutions telles que les commissions de lutte contre la corruption, sur la base d'une véritable appropriation nationale et d'une véritable intégration. Il faut adopter une conception intégrée et coordonnée de la consolidation de la paix permettant de mobiliser un appui fécond en faveur de tous les processus nationaux, des priorités de développement durable et de la relance économique.

La pérennisation de la paix doit être l'affaire de tous les citoyens et continuer, par conséquent, à être au cœur de l'action du système des Nations Unies. Les femmes doivent être pleinement parties prenantes de tous les processus de consolidation de la paix. Comme nous le savons, les femmes peuvent jouer un rôle important en faisant en sorte que les processus de paix ne déraillent pas et aboutissent. Les femmes peuvent également jouer un rôle en matière de gouvernance et de relance économique. C'est assez simple : un pays qui confie des responsabilités à ses femmes est un pays qui se responsabilise.

Il faut renforcer les capacités de l'État afin de créer des conditions favorables pour le secteur privé, de façon à conduire à la croissance à laquelle nous aspirons tous. Il importe que tous les citoyens puissent tirer profit de cette croissance.

Enfin, nous sommes conscients de l'importance qu'il y a à forger les alliances nécessaires aux niveaux sous-régional et régional afin d'endiguer les activités liées à la criminalité transnationales telles que le trafic de drogue, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et les activités des mercenaires. La Sierra Leone souscrit pleinement à l'appel lancé dans le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490) en faveur du renforcement de la coordination entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Ces deux institutions doivent œuvrer de concert de manière plus ciblée, en tirant parti de leurs atouts respectifs.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a fait ses preuves en tant qu'outil indispensable d'appui à des processus de consolidation de la paix essentiels, dans de nombreuses zones et communautés sortant de conflit. Toutefois, le caractère imprévisible, insuffisant et fragmenté du financement des activités de consolidation de la paix continue de compromettre l'efficacité et la cohérence des interventions essentielles pouvant jouer un rôle catalyseur. Nous devons tous appuyer la conférence d'annonce de contributions en faveur du Fonds pour la consolidation de la paix, qui doit se tenir en septembre, et réagir positivement. Il faut également appuyer la Commission de consolidation de la paix, ainsi que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Il est inadmissible, en particulier, que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doive se démener pour trouver des fonds, des ressources et du personnel. Si nous croyons à la cause de la paix, nous devons investir dans la cause de la paix.

Pour terminer, le Gouvernement sierra-léonais réitère sa détermination indéfectible de promouvoir une paix et une sécurité durables à l'intérieur de ses frontières et de défendre et promouvoir la paix dans la sous-région. La Sierra Leone et son peuple se sont engagés sur la voie qui, de la fragilité, les conduira à la stabilité. Le Gouvernement sierra-léonais estime qu'avec l'engagement et l'appui de leurs partenaires, la Sierra Leone et l'Afrique peuvent avoir la résilience institutionnelle nécessaire pour instaurer, cimenter, renforcer et pérenniser la paix à laquelle nous aspirons tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Éthiopie.

Mme Gaudey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur la consolidation de la paix en Afrique au titre du point de

l'ordre du jour intitulé « consolidation et pérennisation de la paix ». Pour des raisons évidentes, c'est une question qui revêt la plus haute importance pour le continent africain. L'Afrique est l'un des continents les plus touchés par les conflits, où est déployé le plus grand pourcentage de Casques bleus de l'ONU. Plus de 70 % des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité concernent l'Afrique, et tous les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix sont des pays africains.

Je remercie tout particulièrement S. E. Mme Amina Mohamed et S. E. M. Smail Chergui de leur participation à cette importante séance et des exposés qu'ils ont présentés avec tant d'éloquence. Ma délégation s'associe sans réserve à ces déclarations. Je m'associe également aux orateurs qui ont remercié le Secrétaire général de son exposé très complet.

Il n'est pas exagéré de dire que l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies conduit en 2015, qui a abouti à l'adoption parallèle, le 27 avril, de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, était un remarquable accomplissement. Le prochain défi sera d'entretenir et d'accélérer cette dynamique politique et de mettre en œuvre les principales recommandations de l'examen, en particulier celles qui concernent l'Afrique.

La première étape, pour traduire en action les termes de ces résolutions, est de mettre en place des partenariats et une coordination solides. Pour maintenir la paix en Afrique, la Commission de consolidation de la paix doit nouer des liens plus robustes avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales, et leur permettre de faire jouer leurs avantages comparatifs et d'assumer des rôles complémentaires et cohérents. À cet égard, l'ONU doit définir ses stratégies de consolidation de la paix d'une manière qui appuie et accompagne les propres efforts africains en matière de consolidation de la paix, tels que le cadre de Reconstruction et de développement post-conflit et l'Initiative africaine de solidarité. L'Union africaine et le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies ont beaucoup à apprendre l'un de l'autre et peuvent bénéficier de leurs approches et expériences respectives, tout en cherchant à renforcer la synergie, la coopération et la complémentarité. À ce stade, nous tenons à apporter notre appui à la proposition de M. Chergui de faire en sorte que la Commission de consolidation de la paix et la Commission de l'Union africaine élaborent une stratégie décennale conjointe pour renforcer les dividendes de la paix en Afrique.

Deuxièmement, il convient de changer définitivement l'état d'esprit qui consiste à assimiler la consolidation de la paix à un simple processus post-conflit. Pour maintenir la paix, il faut être déterminé à régler les causes profondes des conflits. Il est indispensable d'adopter des démarches globales et intégrées qui relèvent comme un tout les défis liés à la paix, à la sécurité, aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance et au développement. L'engagement de l'ONU envers le continent doit être plus stratégique et se concentrer sur les activités indispensables au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Nous devons renforcer les liens entre les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), car ils constituent les lignes directrices qui nous permettront de nous attaquer aux causes profondes et aux moteurs de conflits violents.

Quelles que soient nos promesses, nous n'aboutirons à des résultats significatifs que si nous sommes prêts à joindre les actes à la parole et à combler les lacunes pour garantir un financement prévisible et soutenu des activités de consolidation de la paix. Les efforts de consolidation de la paix en Afrique ont été sensiblement entravés par la nature ponctuelle de financements souvent affectés à des interventions d'urgence. Mettre fin au caractère imprévisible et insuffisant des fonds et ressources affectés à la consolidation de la paix est donc la principale tâche que nous devons accomplir par des efforts concertés afin de prévenir le déclenchement, l'intensification et la reprise des conflits en Afrique.

À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport que le Secrétaire général présentera à la prochaine session de l'Assemblée générale sur les options envisageables pour accroître, restructurer et mieux classer par ordre de priorité les financements affectés aux activités de consolidation de la paix, en particulier par le biais de quotes-parts.

Il nous faut aussi envisager d'autres moyens de financement, y compris en mettant en place une coopération avec les institutions financières multilatérales que sont la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement, par exemple, en nous rapprochant du secteur privé, et en tirant tout le

parti possible de la capacité effective de mobilisation des ressources nationales.

Pour terminer, je voudrais exhorter les États Membres à continuer d'entretenir et d'intensifier la dynamique politique insufflée jusqu'ici et à faire tous les efforts possibles pour garantir une paix durable en Afrique. Renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est indispensable à cet égard. Qu'il nous soit donc permis d'élaborer, pour nos efforts de consolidation de la paix en Afrique, une stratégie qui s'aligne sur le cadre de Reconstruction et de développement post-conflit, sur l'Initiative africaine de solidarité, sur l'objectif de l'Union africaine de faire taire les armes d'ici à 2020 et de voir naître une Afrique exempte de conflit en 2020, sur la Feuille de route 2016-2020 pour l'Architecture africaine de paix et de sécurité, sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et sur les objectifs de développement durable du Programme 2030.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La délégation du Bangladesh tient à féliciter la délégation japonaise de sa présidence très productive du Conseil ce mois. Nous apprécions qu'elle ait eu l'initiative de mettre l'accent sur la consolidation de la paix en Afrique, et la remercions du document de réflexion détaillé (S/2016/586, annexe) qu'elle a préparé à cet effet.

Dans son rapport l'an dernier, le Groupe consultatif d'experts du Secrétaire général (voir S/2015/490) avait dûment mis l'accent sur la nécessité de réorienter nos réflexions autour de la consolidation de la paix sur la base de l'expérience et des connaissances accumulées au cours de nos travaux en Afrique ces 10 dernières années. Il est peut-être donc logique que les deux résolutions parallèles adoptées cette année par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies (résolution 70/262 et résolution 2282 (2016), respectivement) aient porté une attention particulière à la poursuite de la rationalisation et de la revitalisation des activités de consolidation de la paix menées par les Nations Unies en Afrique.

Dans ce contexte, il est encourageant de prendre note des informations positives qui nous parviennent de l'Union africaine, laquelle continue d'aiguiser l'attention qu'elle porte à la consolidation de la paix et à la durabilité de la paix, sous l'égide de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. En parallèle, plusieurs initiatives sont prêtes à être lancées pour accélérer le rythme de l'intégration économique régionale et sous-régionale en vue d'instaurer le développement durable en Afrique. La convergence de ces priorités entre l'Union africaine et l'ONU est particulièrement favorable à la consolidation de la paix, dont elle entretient l'élan, notamment dans les pays les moins avancés touchés par un conflit qui sont actuellement à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Il est important de reconnaître que les activités de consolidation de la paix des Nations Unies en Afrique ces 10 dernières années ont joué un rôle critique s'agissant de réunir un consensus sur la notion de durabilité de la paix. La définition convenue de durabilité de la paix élargit à juste titre le concept traditionnel et relativement restrictif de consolidation de la paix, et met en lumière l'importance d'un accompagnement politique soutenu sur toute la gamme des conflits, notamment en s'attachant à prévenir l'éclatement ou la reprise d'un conflit. Nous soulignons qu'il faut que cette notion soit dûment prise en compte par tous les principaux organes de l'ONU, ainsi que par toutes les autres parties prenantes concernées, afin de donner à la consolidation de la paix une véritable occasion de concrétiser ses potentiels dans les contextes nationaux, régionaux et multilatéraux.

À cet égard, nous tenons à réaffirmer l'importance que nous accordons à cinq aspects critiques.

Premièrement, l'appropriation et le leadership nationaux sont un élément charnière de la consolidation de la paix qui doit être valorisé et préservé, notamment dans tous les pays africains concernés. Il est extrêmement important de promouvoir un environnement propice à une consolidation de la paix sans exclusive, auquel tous les divers acteurs nationaux, dont les vues et les intérêts sont légitimes, ont l'occasion de prendre part et de contribuer.

Deuxièmement, il nous semble encourageant d'observer les efforts positifs en cours au sein de l'ONU, y compris sur le terrain, pour éliminer les cloisonnements s'agissant d'assurer la durabilité de la paix. Il faut que la Commission de consolidation de la paix, par le biais de ses rôles consultatif et de coordination, se préoccupe en permanence de continuer à consolider ces efforts, en particulier dans l'optique de rapprocher les acteurs de la sécurité et du développement sans toutefois porter atteinte à leurs compétences et mandats respectifs. Les formations pays de la Commission disposent à cet égard

de certaines bonnes pratiques qui peuvent à bon escient être reproduites ou étendues à tout le système.

Troisièmement, nous accueillons favorablement la hausse des échanges entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales et sous-régionales compétentes, en particulier en Afrique, ainsi que son attention accrue aux questions transversales régionales. Les activités à forte valeur ajoutée de la Commission sont susceptibles d'être très utiles pour régler diverses questions d'actualité et questions nouvelles qui suscitent une préoccupation, comme la tâche fondamentale du renforcement des institutions. Dans ce contexte, nous saluons le travail important qu'accomplit actuellement le Japon en matière de renforcement viable et à long terme des institutions dans les pays qui sortent d'un conflit ou qui sont exposés à un risque de conflit.

Quatrièmement, la stratégie de la Commission en faveur de l'égalité des sexes, ainsi que les discussions autour du rôle des jeunes dans la consolidation de la paix, sont de précieuses contributions qui promeuvent un programme de maintien de la paix. Nous attendons avec intérêt que la stratégie en faveur de l'égalité des sexes soit adoptée comme prévu en septembre, car nous pensons qu'elle peut contribuer utilement à la promotion du programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité, notamment en Afrique.

Cinquièmement, et c'est peut-être le plus important, la question du financement de la consolidation de la paix reste un obstacle majeur à la réalisation de son potentiel. Nous espérons que l'accent sans équivoque mis sur un financement accru, prévisible et durable dans les résolutions sur le dispositif de consolidation de la paix adoptées cette année contribuera à susciter un appui politique suffisant pour mobiliser des ressources absolument nécessaires, notamment au profit du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous comptons sur le Secrétaire général pour proposer des idées originales en vue de mobiliser des fonds, en tenant compte des contributions volontaires et de celles mises en recouvrement. Le financement insuffisant des mécanismes de l'Union africaine doit également faire l'objet d'un regain d'attention de la part de la communauté internationale.

Le Bangladesh demeure un fervent partisan de la consolidation de la paix et continuera de participer au renforcement du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, avec une attention particulière à l'Afrique. Notre gouvernement a récemment pris l'initiative, avec l'assurance que le Gouvernement japonais lui fournira un appui, de créer un centre pour la consolidation de la paix à Dacca. Nous estimons que le centre concourra aux efforts régionaux et internationaux à cet égard en menant des recherches de fond et en organisant des activités de formation. Nous invitons les partenaires intéressés d'Afrique et d'ailleurs à se faire connaître pour faire de cette initiative un succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Nduhuura (Ouganda) (*parle en anglais*) : Le Ministre ougandais des affaires étrangères, M. Sam Kutesa, regrette sincèrement de ne pas pouvoir participer au présent débat public du fait d'obligations nationales prévues de longue date qui le retiennent sur place. Cependant, il est avec nous par l'esprit, et je fais la présente déclaration en son nom. Notre mission remercie le Japon d'avoir convoqué le présent débat public et de promouvoir la paix et le développement en Afrique. Pays situé entre les régions des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique, l'Ouganda est extrêmement sensible au thème du présent débat public.

L'Article 1 de la Charte des Nations Unies charge l'Organisation de maintenir la paix et la sécurité internationales et, entre autres, de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix. Concrètement, le Conseil de sécurité est chargé de s'occuper de la dernière partie de l'Article, et c'est ce qu'il fait, comme on peut le voir aujourd'hui, en tenant le présent débat public.

Les troubles mondiaux actuels pourraient amener certains à conclure que le monde vit sa période la plus instable. Cependant, la réalité est que pour l'essentiel les relations nationales et internationales se déroulent dans un climat pacifique. Par exemple, il y a davantage de démocraties dans le monde aujourd'hui qu'à aucun autre moment de l'histoire, le monde est plus riche et la population est plus éduquée et vit plus longtemps. Élément crucial, des infrastructures et des dispositifs sociaux, politiques et économiques favorables sont en place dans les pays et les régions où la paix règne. Par exemple, en Amérique du Nord, il n'y a pas eu de guerre depuis un siècle parce que les pays concernés se sont dotés de systèmes politiques démocratiques, ouverts et compétitifs et commercent librement entre eux.

Fait capital, les États-Unis, en tant que superpuissance, garantissent la sécurité de l'Amérique du Nord. De même, en Europe, la création de

l'ONU – conjuguée au fait que les puissances alliées victorieuses n'ont pas suivi la même approche revancharde à l'encontre de l'Allemagne qu'après la Première Guerre mondiale – a permis de consolider la paix. Parmi les autres facteurs déterminants, citons l'équilibre de la terreur entre les deux grandes puissances militaires mondiales, les avantages suscités par le Plan Marshall, qui a permis de reconstruire l'Europe de l'Ouest, et la création de ce qui est aujourd'hui l'Union européenne, qui a permis aux pays européens, dans le contexte de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, d'accéder à leurs marchés respectifs sans avoir à se faire la guerre, comme c'était le cas par le passé.

Même dans l'Afrique contemporaine, la réalité n'est pas aussi triste et obscure qu'on pourrait le croire, car pour la première fois depuis de nombreuses années, à l'exception du Sahara occidental, les peuples africains exercent tous leur droit à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies. C'est une condition essentielle à l'instauration d'une paix durable. Aujourd'hui, au contraire des années 60, où les coups d'État étaient monnaie courante, la plupart des pays africains sont des démocraties, autre condition essentielle à l'instauration d'une paix durable.

L'intégration régionale est une autre dimension importante. L'Afrique compte certaines des entités d'intégration régionale les plus dynamiques au monde, notamment la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Ces entités renforcent structurellement la paix et le développement. Même sur les plans social et économique, l'Afrique est en pleine ascension. Des statistiques récentes publiées par la Banque africaine de développement indiquent que le continent génère actuellement jusqu'à 450 milliards de dollars de recettes intérieures par an, alors que le montant des financements extérieurs s'élève à environ 50 milliards de dollars par an. Cette tendance positive est un signe indicateur d'une paix durable sur le continent.

Un exemple de la transformation et du développement économique durables du continent est la décision du Groupe Dangote, une société privée africaine, d'investir 15 milliards de dollars dans la construction d'une des plus grandes raffineries de pétrole au monde au Nigéria. L'objectif est de remédier aux pénuries de carburant au Nigéria et en Afrique de l'Ouest. La raffinerie traitera jusqu'à 650 000 barils de pétrole brut par jour, et elle devrait créer 100 000 emplois extrêment bienvenus.

Le développement de l'Afrique ne se fait pas de manière isolée. Grâce au financement de la Banque chinoise d'import-export, une voie ferrée à écartement normal est en cours de construction et reliera l'Afrique de l'Est, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et le Soudan du Sud à la mer et au monde du commerce, pour un coût estimé à 3,8 milliards de dollars. L'Ouganda et la Tanzanie vont entamer prochainement, en collaboration avec la société pétrolière française Total, la construction d'un oléoduc long de 1 400 kilomètres qui reliera la ceinture oléifère d'Hoima, en Ouganda, au port de Tanga dans l'océan Indien. Cet investissement s'élèvera au minimum à 4 milliards de dollars.

Et la liste ne s'arrête pas là, dans cette région extrêmement dynamique. Malheureusement, le manque de temps ne me permet pas de mentionner d'autres exemples concernant la région, le reste de l'Afrique australe ou d'autres parties du continent. Néanmoins, ce qu'il faut retenir, c'est que l'Afrique se mobilise et qu'elle est porteuse de promesses pour son peuple et pour le monde. Les conflits persistants sur le continent ne sont pas le fruit d'une malchance inexplicable. Leurs causes peuvent être expliquées scientifiquement, et des idées et des efforts peuvent être proposés en vue d'élaborer et d'appliquer une solution.

Par exemple, le colonialisme, la partition arbitraire de l'Afrique, le militarisme interne ainsi que les rivalités et manipulations datant de la guerre froide ont précipité l'effondrement de l'État somalien. En outre, nous nous rappelons tous clairement les causes de la crise actuelle en Libye. De même, le conflit au Soudan du Sud n'est pas un accident. La marginalisation coloniale et post-coloniale qui a marqué le siècle écoulé avant l'autodétermination de l'Afrique a jeté les bases de cette tragédie. Pour régler les conflits en Afrique, nous n'avons pas besoin de réinventer la roue. Nous devons faire fond sur les meilleures pratiques appliquées ailleurs en les adaptant au Soudan du Sud, à la République centrafricaine, à la Libye et à la Somalie.

Il faudra éviter les solutions rapides, car elles pourraient faire plus de mal que de bien au final. Le Conseil de sécurité doit suivre une démarche consultative pour régler les crises dans ces pays, car pour instaurer une paix durable, nous devons élaborer des solutions politiques légitimes. Les consultations doivent donc bénéficier de l'appui des dirigeants légitimes de ces pays. Nous devons créer des forces armées qui sont

efficaces tout en étant pleinement soumises aux autorités civiles légitimes.

Ces pays sont riches en ressources naturelles. La communauté internationale doit permettre à leurs habitants de jouir de ces ressources grâce à des politiques qui encouragent la productivité économique et la transformation socioéconomique. L'Afrique est un marché émergent et dynamique, doté d'un énorme potentiel au service de ses populations et de la communauté mondiale. La communauté internationale doit suivre l'exemple de la Chine, de l'Administration Obama aux États-Unis, du Japon et d'autres économies et investir dans les perspectives économiques prometteuses de l'Afrique, au bénéfice de tous. C'est de cette façon qu'on pérennisera la paix sur le continent et dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Comme nombre des orateurs qui m'ont précédé, Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé la présente séance.

Les défis mondiaux ont une incidence profonde sur l'Afrique en raison du manque de capacités institutionnelles et de résilience dans de nombreuses parties du continent. Ces défis étant transnationaux, notre réponse doit donc être globale. Dans cet esprit, l'ONU a reconnu, par la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité en date du 27 avril, l'importance que revêtent les efforts de consolidation de la paix aux niveaux national, régional et international, ainsi que la nécessité de s'attaquer à toutes les phases du cycle des conflits. Je voudrais souligner à quel point il importe d'appliquer ces résolutions, en mettant l'accent en particulier sur l'Afrique.

La Turquie fournit des effectifs et contribue financièrement à sept des neuf missions de maintien de la paix déployées en Afrique et participe à cinq des six formations pays de la Commission de consolidation de la paix. En outre, depuis 2011, nous coprésidons avec l'Union européenne le groupe de travail sur la Corne de l'Afrique au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Depuis 2008, la Turquie fournit une assistance financière à l'Union africaine pour des projets dans les domaines du commerce et de l'investissement, de la paix et de la sécurité, du développement rural, de l'autonomisation des jeunes et des femmes, des infrastructures et des transports. Dans ce cadre, nous avons alloué un montant de 300 000 dollars l'an dernier à l'appui de la Force en attente de l'Afrique de l'Est et de l'Architecture africaine de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Les efforts régionaux à l'intérieur de l'Afrique doivent être encouragés et appuyés par la communauté internationale. La décision prise par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, le 18 juillet, concernant le budget de l'Union africaine pour la paix et la sécurité constitue une étape importante à cet égard. Elle est également conforme au principe « des solutions africaines aux problèmes africains » que prône l'Union africaine.

Je voudrais par ailleurs donner quelques exemples des mesures concrètes prises par la Turquie en faveur de la consolidation de la paix en Afrique. La Turquie a accueilli la Commission électorale nationale indépendante de la Somalie en 2015 aux fins de partage d'expériences et de renforcement des capacités. La délégation a également eu l'occasion d'observer les élections générales turques de novembre 2015. De plus, la Turquie a fourni une assistance financière à la Commission électorale nationale du Burkina Faso en 2015.

Nous fournissons en outre une formation aux contingents militaires de pays africains. À la fin de 2014, 2 202 soldats africains avaient été formés en Turquie. Le nombre de stagiaires participant à ces programmes a fortement augmenté au cours des dernières années pour atteindre 600 en 2015. L'Agence turque de coopération et de coordination internationales a créé un centre de formation professionnelle au Soudan, dont plus de 300 techniciens sortent diplômés chaque année. Il est prévu d'ouvrir des centres similaires dans d'autres pays. Nous partageons également nos connaissances avec les pays les moins avancés d'Afrique en matière de protection et de promotion des petites et moyennes entreprises. À cet égard, une unité de l'Administration turque d'appui aux petites et moyennes entreprises organise pour ses homologues africains des programmes de formation et des visites sur le terrain en Turquie.

L'hôpital turco-soudanais, qui a une capacité de 150 lits, a ouvert ses portes en 2014 à Nyala, au Darfour, et l'hôpital turco-somalien, d'une capacité de 200 lits, a quant à lui ouvert en janvier 2015 à Mogadiscio. Ces hôpitaux de formation et de recherche sont gérés conjointement avec les autorités locales. Le Ministère turc de la santé a lancé un projet pour créer une base de

données nationale des patients dans 20 pays d'Afrique subsaharienne. Ce projet de 3 millions de dollars, qui sera mis en œuvre au cours des quatre prochaines années, consistera à mettre en place le système, à former le personnel de santé et à fournir des services de conseil. En outre, la Turquie a octroyé un nombre important de bourses d'enseignement supérieur à des étudiants africains. On compte actuellement 5 500 étudiants dans l'enseignement supérieur et 116 professeurs invités de pays africains résidant en Turquie.

Les efforts internationaux dans le domaine de la consolidation de la paix en Afrique doivent être renforcés, étant donné que certains pays du continent tiendront des élections cette année et en 2017. Dans le cadre de ce processus délicat, la communauté internationale ne peut permettre la résurgence de conflits et de tragédies humanitaires. La Turquie continuera d'aider l'Afrique dans ses efforts pour surmonter les difficultés existantes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

M. Emiliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Chypre s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Toutefois, je voudrais faire les observations suivantes en ma qualité de représentant de Chypre.

Je tiens, tout d'abord, à remercier la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cette séance importante et d'avoir distribué un document de réflexion très utile (S/2016/586, annexe).

L'Afrique reste la priorité en termes de consolidation de la paix. Cela dit, il est très difficile de parler de consolidation de la paix en Afrique sous un seul angle, vu la multitude des défis que doit relever le continent. Alors que certains États connaissent la paix, la sécurité et la croissance et que d'autres sont engagés dans le processus de renforcement de leurs institutions et de leurs capacités au sortir de longs conflits, un grand nombre restent en proie à divers problèmes, tels que l'extrémisme violent, les conflits, la pauvreté et les inégalités.

Il n'y a pas de solution simple ou unique à ces problèmes. D'après sa propre expérience, Chypre est fermement convaincue que les processus pris en main par les pays eux-mêmes constituent la meilleure solution aux crises existantes et potentielles, car l'appropriation nationale permet de tenir compte des intérêts et des besoins des populations locales. Le principe d'inclusion est également essentiel à la promotion des processus et des objectifs nationaux en matière de consolidation de la paix, car il garantit la prise en compte des besoins de toutes les composantes de la société. Nous soulignons que la société civile peut jouer un rôle important dans la promotion des efforts visant à pérenniser la paix.

À cet égard, la communauté internationale doit absolument appuyer des stratégies nationales et régionales multidimensionnelles, portant sur les aspects politiques, de sécurité et de développement. Nous devons accorder la priorité à la dimension régionale de l'instauration d'une paix durable et mettre en place une plate-forme permettant de promouvoir les points de vue des acteurs régionaux, en particulier l'Union africaine. Chypre se félicite de l'appel, qui a été lancé récemment à l'occasion des deux processus d'examen de la consolidation de la paix et du maintien de la paix des Nations Unies, en faveur d'une plus grande coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Nous sommes convaincus que cette coopération renforcée pourrait contribuer sensiblement à empêcher l'éclatement, l'escalade, la poursuite ou la reprise des conflits.

Étant donné que la consolidation de la paix recouvre un large éventail de programmes et de mécanismes politiques, de développement et de droits de l'homme, il est essentiel que la communauté internationale aide l'Afrique dans ses efforts pour mettre en œuvre les objectifs et cibles de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Elle doit également promouvoir l'élimination de la pauvreté, le développement social, la réconciliation et l'unité nationales grâce à un dialogue sans exclusive et à la médiation, le respect du principe de responsabilité, la bonne gouvernance, la démocratie, des institutions responsables, l'égalité des sexes, et le respect et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Enfin et surtout, nous soulignons l'importance d'une participation accrue des femmes africaines à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité, et insistons sur la nécessité d'accroître leur rôle dans la prise des décisions concernant la prévention et la résolution des conflits ainsi que la consolidation de la paix. Il est tout aussi important d'envisager les moyens d'accroître la participation effective et inclusive des jeunes aux efforts de consolidation de la paix en Afrique.

Je vous remercie une nouvelle fois, Monsieur le Président, d'avoir pris cette initiative aussi importante qu'opportune d'organiser la séance d'aujourd'hui, que Chypre soutient pleinement, tant à titre national qu'en sa

qualité de membre de l’Union européenne. L’appui à la consolidation de la paix en Afrique est une composante importante des efforts collectifs que nous déployons pour pérenniser la paix et la sécurité et promouvoir le développement et la prospérité pour le bien de tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Je voudrais féliciter vivement le Japon à la fois pour le choix de ce thème hautement important, qui nous offre aujourd’hui l’occasion de répondre à la question substantielle de savoir comment le renforcement des institutions permettrait de consolider la paix et éviter une rechute dans les conflits, et pour sa présidence réussie du Groupe de travail sur les enseignements de l’expérience de la Commission de consolidation de la paix.

L’un des premiers enseignements que nous avons pu tirer est justement le fait qu’une bonne gouvernance et des institutions solides et responsables sont des conditions essentielles pour apaiser les tensions, réduire la pauvreté et influer sur le développement. L’élaboration d’un processus démocratique s’appuyant sur des institutions démocratiques fortes dont les rouages fonctionnent correctement, ainsi que sur une bonne connaissance et un respect de l’état de droit et des droits de l’homme est un facteur déterminant de l’échec ou de la réussite de tout projet de reconstruction de l’État après un conflit ou de toute transition politique.

Des institutions fortes sont à la base de la restauration de la confiance entre l’État et ses citoyens, qui est la condition *sine qua non* pour l’ancrage du pays dans une paix durable. La confiance des citoyens dans la capacité de l’État à défendre le bien commun est un préalable également fondamental à l’instauration de l’état de droit, qui est non seulement un instrument du gouvernement, mais aussi un principe auquel toute la société, y compris le gouvernement, est liée pour faire progresser la démocratie.

Il n’y a pas d’État sans autorité, sans serviteurs, hommes politiques ou fonctionnaires. Si l’État veut retrouver la confiance des citoyens, il doit se rendre accessible et proche. Il doit être capable de rendre justice, d’être souverain, garant de la cohésion sociale et gardien de l’intégrité de son territoire. Processus multidimensionnel, de longue haleine et exigeant des investissements financiers et humains énormes, le renforcement des institutions dans le cadre d’un processus de consolidation de la paix requiert une mobilisation soutenue de la part de toutes les forces vives du pays concerné, des partenaires régionaux et sous-régionaux, des institutions financières internationales et de la communauté internationale dans son ensemble.

Dans le contexte africain, et plus particulièrement dans les pays au sortir d’un conflit où tout, ou presque, est à reconstruire, le renforcement des institutions ressemble beaucoup plus à un projet de construction de l’État lui-même qu’à celui de la réforme ou de la consolidation des structures étatiques déjà existantes. C’est dire l’énormité de la tâche à laquelle doit faire face un pays africain fragile ainsi que celle à laquelle doivent s’attendre toutes les parties prenantes concernées par la consolidation de la paix.

Au-delà du rétablissement de l’autorité de l’État et de la mise en œuvre efficiente et rationnelle des réformes des secteurs de la sécurité et de la justice, la réussite de tout projet de renforcement des institutions rend indispensable la prise en considération des éléments suivants.

Premièrement, l’efficacité et la pérennité du renforcement des capacités des institutions relèvent de l’institutionnalisation d’une fonction de gestion du renforcement des capacités au niveau national. Un organe constitué de représentants de secteurs divers et couvrant tous les domaines concernés aurait un rôle d’appui, de conseil et de suivi du processus de renforcement des capacités des institutions.

Deuxièmement, une législation fondée sur la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l’homme se traduirait par l’élaboration de politiques respectueuses de ces droits par l’État, la société civile, et la population.

Troisièmement, la transparence dans l’élaboration et l’exécution des politiques publiques donne les moyens au public d’avoir accès aux services sociaux et d’exiger que ses droits soient protégés. Faciliter l’accès du public à l’information peut être, dans certains pays, une stratégie efficace pour améliorer l’état des dépenses publiques et protéger les droits économiques et sociaux.

Quatrièmement, des efforts visant à éduquer le public et à le sensibiliser aux questions politiques, économiques et sociales suscitent le débat, permettent d’instaurer un dialogue social éclairé et renforcent la conscience citoyenne chez le citoyen lui-même en ce qui concerne tous ces droits.

Cinquièmement, il faudrait renforcer l'obligation des responsables publics de rendre compte de leur action, via une législation de reddition des comptes bien conçue, permettant d'instaurer des systèmes d'équilibre des pouvoirs institutionnels, ainsi que des mécanismes offrant réparation aux victimes de violations des droits de l'homme.

Sixièmement, des efforts visant à protéger et à promouvoir les droits de l'homme sont des éléments essentiels du passage d'une situation de conflit à la paix. Les réformes de gouvernance qui promeuvent les droits de l'homme peuvent être mises en œuvre au cœur de l'insécurité et des conflits tout comme pendant les périodes de transition qui font suite à l'oppression politique et au conflit.

Septièmement, la bonne gouvernance encourage la participation du public au gouvernement, permet à la société civile de s'impliquer activement dans l'élaboration des politiques et aux intérêts de la société d'être largement représentés dans les processus décisionnels. Des politiques respectueuses de la diversité culturelle, et des minorités également, contribuent à la résolution des conflits sociaux et à l'apaisement des tensions et permettent de venir à bout des obstacles que sont l'inégalité, la pauvreté, la marginalisation.

Huitièmement, il faudrait institutionnaliser la participation du public au développement local et lui accorder un rôle central dans la conception et la mise en œuvre de réelles politiques de développement dans le cadre d'une administration locale à caractère participatif.

Neuvièment, il faudrait renforcer la représentation politique des femmes dans les institutions et les processus politiques pour qu'elles soient en mesure de défendre l'adoption des lois et initiatives les concernant.

Dixièmement, il faudrait renforcer le respect des droits de l'homme et gérer les conflits grâce à un processus constitutionnel participatif, inclusif, transparent, qui donne confiance au public dans la nouvelle constitution. Permettre à des citoyens ordinaires d'exprimer leur opinion sur des questions relatives à la Constitution contribuerait à l'élaboration d'un document légitime, qui serait la propriété du peuple.

Onzièmement, il faudrait promouvoir la participation des communautés autochtones en leur réservant le droit de définir et d'établir leur propres priorités en matière de politiques publiques.

Douzièmement, il faudrait améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources publiques et privées, car il ne peut y avoir de développement satisfaisant là où la corruption sévit.

Treizièmement, il faudrait renoncer aux dépenses publiques improductives, et en particulier aux dépenses militaires excessives, afin de permettre une augmentation des dépenses sociales dont l'Afrique a le plus cruellement besoin.

Quatorzièmement, consolider la stabilité macroéconomique est indispensable afin d'accroître durablement l'épargne et l'investissement privés, préalables à l'établissement d'un environnement économique et réglementaire libéral et stable.

Et enfin, l'allégement de la dette est implicitement lié à la lutte contre la pauvreté. Quand son poids se fait sentir sur le budget national, la dette sape la capacité d'un gouvernement à assurer aux citoyens les services sociaux de base. Conscient de l'ampleur de cette contrainte pour les économies africaines, S. M. le Roi Mohammed VI a décidé, en l'an 2000, d'annuler la dette des pays africains les moins avancés vis-à-vis du Maroc et de lever toutes les barrières douanières imposées aux produits importés de ces pays. Cette décision émane de la foi du Maroc en la nécessité de faire prévaloir et de consacrer l'esprit de solidarité, et intervient en harmonie avec les convictions africaines du Maroc.

Pour conclure, je voudrais dire que les efforts consentis par les pays en situation fragile pour élaborer et mettre en œuvre des plans et des réformes nationaux destinés à renforcer leurs institutions et à consacrer l'état de droit sont à encourager, notamment en leur accordant l'assistance financière appropriée. Le mérite des résolutions identiques adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix est qu'elles pointent du doigt l'inadéquation des aides mobilisées par la communauté internationale avec les besoins réels des pays vulnérables. Il nous revient à nous de donner corps à ce chantier ambitieux, qui est celui de mettre en œuvre les recommandations de l'examen. Il y va de la paix en Afrique et dans le monde entier.

La séances est levée à 16 h 20.